

REVUE

de la Société amicale des élèves et anciens élèves
des Écoles du service de santé des armées et de l'École du Val-de-Grâce
- Créée en 1914 -

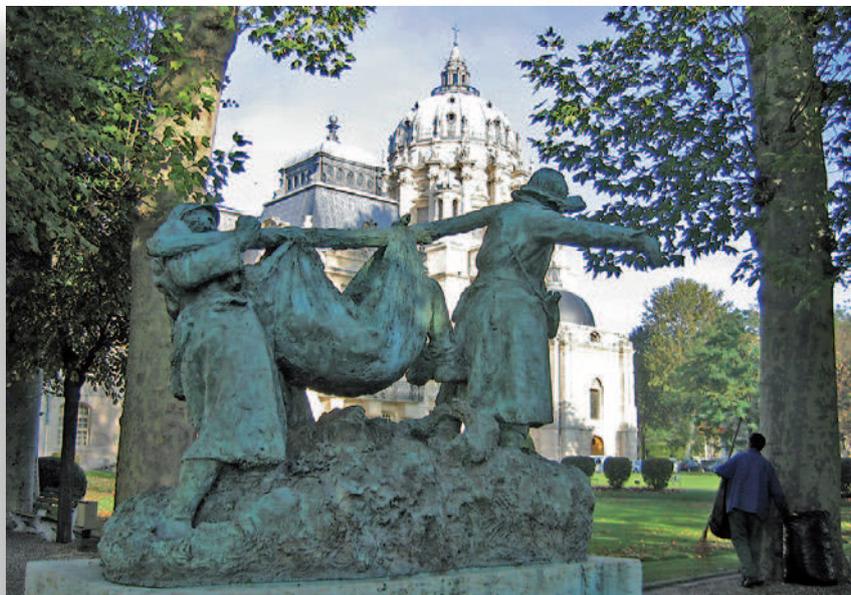


2023

N° 84

Société amicale des élèves et anciens élèves des Écoles du Service de santé des armées et de l'École du Val-de-Grâce

Créée en 1914 - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique par décret du 2 février 1917



Rédacteur en chef de la revue SEVG :
Yves Lemontey, pharmacien général inspecteur

Secrétariat : 1, place Alphonse Laveran - 75230 PARIS Cedex 05 • Tél. 01 40 51 47 62 • Courriel : sevg75005@gmail.com

SIRET 784 262 198 00020 – NAF 853 K

N'oubliez pas de régler au cours du 1^{er} trimestre votre cotisation annuelle de 35 euros.

SEVG

1	L'éditorial du président
2	Fondation du patrimoine - Appel au dons pour la restauration de l'église du Val-de-Grâce
4	L'éditorial du rédacteur en chef de la revue / Cotisations
5	Conseil d'administration
6	Nouvelles et Informations / Vente d'entraide 2023
7	Ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe / Messe annuelle de la SEVG
8	Cérémonie du souvenir à Verdun
9	Carnet de famille
10	In memoriam - Médecin général inspecteur (2 ^e S) Louis Crocq
12	- Médecin général des armées (2 ^e S) Jean Droniou
13	- Médecin général (2 ^e S) Armand Maillard
16	- Médecin général des armées (2 ^e S) Claude Giudicelli
18	- Médecin colonel (H) Sauveur Verdaguer

CHRONIQUES

20	La "fièvre" et le moyen de la mesurer, une longue histoire
27	Médecins de la Légion étrangère, morts pour la France en Indochine - 1946-1955
38	Julien F. Jeannel, inventeur de la poste aérienne en 1870, pendant le siège de Metz
45	Les infirmières laïques des hôpitaux militaires...

LU POUR VOUS

59	Générale (MGA Maryline Gygax Généro) Médecins des armées - Destinées de "Santards" (Témoignages)
----	---

ÉCOLES

60	DCSSA Nouveau directeur central du Service de santé - MGA Jacques Margery
61	EPPA Bron - Promotion 2023 -2024 "Émilie Mottet" - Allocution du MGA Jacques Margery - Héraldique de l'insigne - Serment de l'infirmier militaire
65	ESA Bron - Promotion 2022 "Médecin lieutenant-colonel Georges Armstrong" - Le mot du président de la promotion - Héraldique de l'insigne - Fanions années en "2"

PARTICIPATIONS DE LA SEVG

69	Gala de la promotion "Solferino" de l'École des commissaires des armées
70	Gala des internes et des assistants de l'École du Val-de-Grâce
71	Club de musique de la Boate
72	Ça Va Marcher
73	4L Trophy 2023

VIE DE L'ASSOCIATION

75	Site internet SEVG / Bulletin d'adhésion
----	--



L'année 2023 nous a apporté, en plus de son lot de deuils, une catastrophe qui a touché le Val-de-Grâce et, par conséquent, la SEVG.

Le 21 juin, l'explosion ayant entraîné la destruction du bâtiment du 275, rue Saint-Jacques, suivie d'un important incendie, a provoqué de nombreux et graves dégâts aux bâtiments environnants. Cette catastrophe aura fait quatre morts et une cinquantaine de blessés. Abritant la "Paris American Academy", la déflagration puis l'effondrement de ce pavillon mitoyen avec le mur du monument aux Morts dans la cour d'honneur de l'École ont été responsables des importants dégâts, surtout par effets de souffle, qui ont impacté en particulier les bâtiments de la direction de l'École et celui de "l'église de l'abbaye royale". De plus, l'environnement a été exposé à des résidus de combustion et des poussières. Des analyses ultérieures démontreront la présence de plomb dans certaines zones, en particulier dans la cour d'honneur.

Dans les jours suivants, la priorité revenait à la sécurisation, aux diagnostics de stabilité des bâtiments et aux premiers travaux d'urgence. Le ministère des Armées a investi 1,6 million d'euros dans ces interventions sur l'ensemble du site de l'École. L'église Notre-Dame du Val-de-Grâce avait subi de gros dégâts, notamment sur les verrières situées dans la nef, le chœur, l'avant-chœur des religieuses et la chapelle Sainte-Anne. Afin d'engager les indispensables restaurations sur cet édifice construit sur des plans de François Mansart, un appel aux dons, également relayé par Stéphane Bern sur son compte Instagram, a été lancé. Le bureau de la SEVG vous a informé de cette collecte placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine dès son lancement, mais il nous est apparu utile de vous fournir dans les pages suivantes le bulletin de don édité à cette occasion. Cette collecte restera ouverte pendant toute la durée de la restauration.

Cette année, au nombre des deuils qui ont frappé la SEVG, comment ne pas s'arrêter sur la perte de personnalités qui ont profondément marqué l'histoire récente de notre amicale.

Le 11 décembre 2022, nous perdions le MGA Jean Droniou, membre fidèle de la SEVG dont chacun a pu apprécier la bienveillance et l'attachement qu'il portait à notre amicale en particulier lors des ventes d'entraide lorsqu'il y prêtait main-forte à son épouse Brigitte.

Le 5 août, nous apprenions le décès du médecin général Armand Maillard, entouré par sa famille dans cette Charente Maritime qu'il aimait tant, presque autant que le Val-de-Grâce et son église, où il avait célébré ses noces. Armand était la mémoire active de la SEVG. Membre du bureau pendant de si nombreuses années que l'on ne saurait en faire le décompte, il en était un vice-président écouté et déterminé. Toujours volontaire pour apporter son aide, son dévouement n'avait pas d'autres limites que celles apportées par l'âge qui s'avavançait inexorablement. Qui ne se souvient pas de sa générosité et de son talent d'aquarelliste qu'il démontrait chaque année lors des ventes d'entraide? Notre peine à l'annonce du départ de notre ami nous a incités à prolonger sa présence parmi nous: lors de la vente les 14, 15 et 16 mars prochains, un stand sera ouvert nous rappelant son sourire et son art.

Le 7 octobre ce fut le médecin général inspecteur Jean Miné, directeur central du Service de santé des armées de 1988 à 1990, puis conseiller d'État, qui nous quittait. Il fut toujours un membre actif, généreux, amical de la SEVG. Il a mis un point d'honneur à participer à toutes nos manifestations, jusqu'à ce que sa santé déclinante l'en empêche, apportant sa prévenance et son attention qui était la marque de son engagement au sein de notre association.

Enfin, le 9 novembre nous perdions un autre pilier de la SEVG, le médecin général Giudicelli, inspecteur général du Service de santé des armées de 1992 à 1996, membre de l'Académie nationale de médecine, mais, pour nous, un élu du conseil d'administration de la SEVG de grande qualité. Profondément attaché à notre Amicale sur laquelle il portait

un regard affectueux, il a toujours amené son expérience et son sens de l'ouverture dans nos débats. Le jeune président que je devais représenter à ses yeux a trouvé auprès de lui un mentor qui ne m'a jamais fait défaut et le soutien d'un Grand Ancien devenu un ami. Il sera également présent lors de la vente puisqu'une partie de sa bibliothèque nous a été transmise et sera proposée à la vente à cette occasion.



Éditorial emprunt de nostalgie cette année? Peut-être... mais également sous tendu par la détermination à préserver notre Patrimoine ainsi que nos valeurs, celles-là mêmes que la fidélité, la prévenance et la disponibilité de nos jeunes camarades de nos Écoles apportent en preuve du lien qui se transmet entre les générations au sein de notre Service. Ne sont-ils pas la raison primordiale qui justifie la pérennisation de notre association qui appelle, sans réserve, les élèves commissaires d'ancrage santé comme tous nos élèves paramédicaux ainsi que leurs Anciens à rejoindre nos rangs?

MGI (2^eS) R. Wey



► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE
Île-de-France
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
01 70 48 48 20
idf@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



ÉCOLE DU VAL-DE-GRÂCE
1, place Alphonse Laveran
75230 Paris

**FONDATION
DU PATRIMOINE**



► **Je donne !**

Pour la
restauration de

**L'église Notre-Dame
de la Nativité
du Val-de-Grâce**

Paris



Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► Bulletin de don

► **Oui, je fais un don pour aider la restauration de
L'église Notre-Dame de la Nativité du Val de
Grâce**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/91959

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
L'église Notre-Dame de la Nativité du Val de Grâce**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► **Je bénéficie d'une réduction d'impôt**

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
<small>Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.</small>				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
<small>Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).</small>				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.</small>				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Photo : F. Teste © EVDG

Photo : Le Huffpost / AFP / MCP, via metiacong.net

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Rutic 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Soutenez la restauration de cette église, emblème du baroque

◆◆ LE PROJET

L'église Notre-Dame de la Nativité du Val-de-Grâce a subi des dégâts particulièrement importants à la suite de l'explosion de la rue Saint-Jacques, survenue le 21 juin 2023. Quinze verrières de l'église ont été fortement endommagées dans la nef, le chœur, et l'avant-choeur des Religieuses, la chapelle Sainte-Anne ainsi que dans la tour-lanterne d'accès. Le baldaquin monumental, datant du XVIIIème siècle, avait vu des éléments architecturaux en bois se détacher de la couronne et tomber au sol. L'explosion a accentué cette fragilisation. Par ailleurs, l'orgue Cavallé-Coll, a subi les dommages collatéraux de l'explosion.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

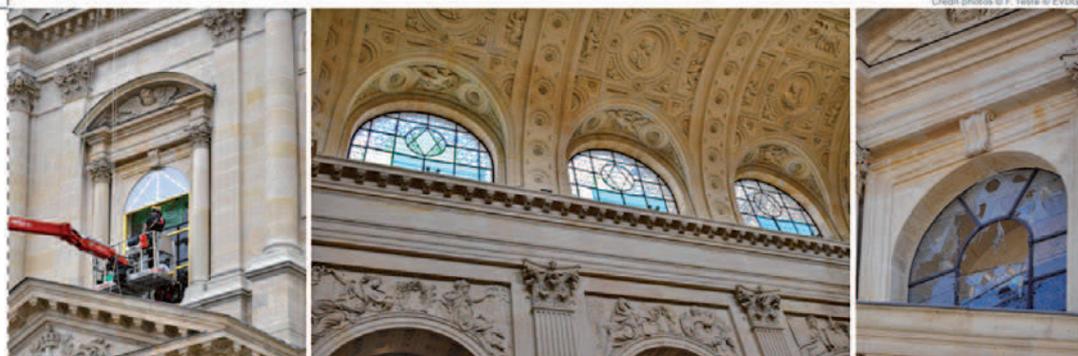
Le Val-de-Grâce est une abbaye bénédictine fondée par la reine Anne d'Autriche qui fit ériger l'église Notre-Dame de la Nativité en remerciement de la naissance de Louis XIV. Saisie à la Révolution comme bien national, la Convention y installe un hôpital militaire d'enseignement en 1793, complété par une école militaire de médecine qui forme toujours les praticiens du Service de santé des armées. A partir de 1916, le sous-secrétariat d'Etat aux Armées y installe le musée du Service de santé des armées

(SSA). L'église est affectée au diocèse aux Armées et sa visite fait partie du parcours ouvert aux visiteurs du musée.

◆◆ LA MOBILISATION

Depuis 31 ans, l'église est au centre de la programmation musicale du quartier puisque chaque premier dimanche du mois s'y déroulent les concerts de Musique au Val-de-Grâce, avec la participation de formations musicales militaires renommées (Garde républicaine, Troupes de Marine...). La rénovation de l'église a donc pour objet une sécurisation totale de l'édifice pour assurer la continuité des activités culturelles et culturelles, mais aussi une vocation patrimoniale essentielle afin de préserver un joyau architectural du XVIIème siècle et une commande de l'Etat, impulsée par la Régente du Royaume.

Montant des travaux	1 400 000 €
Objectif de collecte	500 000 €
Début des travaux	Décembre 2023



Credit photos © F. Teste © EVDG

Vous venez de recevoir la revue ; c'est le dernier numéro que M. Philippe Rabagnac, infographiste, aura mis en page avant son départ à la retraite.

Aussi en tant que rédacteur de la revue, je tiens à le remercier pour la qualité de son travail, pour la perfection qu'il a toujours apporté à sa réalisation, pour la qualité de l'iconographie qu'il a toujours recherchée, ceci pendant plusieurs décennies, rendant notre revue très attractive et unanimement appréciée par nos lecteurs et aussi par les personnes, hors de notre société, qui ont eu l'occasion de la parcourir.

Pour moi, je le regretterai, car sa disponibilité et sa rigueur m'ont permis de répondre aux impératifs de la parution de notre revue.

Merci pour tout ce travail accompli au profit de la SEVG.

PGI (2^eS) Y. Lemontey



Mot du travailleur de l'ombre

Pour ma part, je tiens à remercier les deux rédacteurs en chef de cette revue, le PGI (2^eS) Guy Rocquet[†] puis le PGI (2^eS) Yves Lemontey, avec qui j'ai eu grand plaisir à travailler pendant de si nombreuses années. Les remercier d'abord pour leurs qualités relationnelles mais aussi pour leur patience vis-à-vis de mes exigences, souvent tatillonnes, concernant la qualité des documents à fournir et le respect des règles typographiques.

Je "tourne la page" concernant la revue et mon métier d'infographiste, mais continue mes activités dans les domaines de l'art, de l'artisanat, de l'accueil en milieu naturel et de la protection de l'environnement.

Même très éloigné professionnellement et géographiquement de la SEVG, je garderai longtemps un excellent souvenir de ces années passées à votre service et souhaite "longue vie" à la revue.

Philippe Rabagnac - Infographiste



Cotisations

Il a été décidé et voté lors de l'assemblée générale de décembre 2020 que la cotisation à la SEVG est dorénavant de :

35 € pour les membres titulaires (statut officier), membres associés et bienfaiteurs,

10 € pour les membres des Écoles du service de santé des armées (EVDG, ESA et EPPA),

20 € pour les paramédicaux non-cadres.

Pour éviter le désagrément de recevoir une lettre de rappel à cotisation, ayez l'obligeance de la régler dès réception de la revue, au plus tard au cours du 1^{er} semestre.

Merci de votre compréhension.

Le bureau

Notez bien : Le coût élevé du routage étant lié à la présence des documents électoraux du conseil d'administration, **vous les recevrez désormais par courrier séparé.**

BUREAU

<i>Président</i>	Médecin général inspecteur (2 ^e S) WEY Raymond Spécialiste DELSSA	weyraymond@orange.fr 06 73 34 84 28
<i>Vice-président</i> <i>Rédacteur en chef</i>	Pharmacien général inspecteur (2 ^e S) LEMONTEY Yves Professeur du Val-de-Grâce	arpf.lemontey@orange.fr 07 82 60 53 42
<i>Secrétaire général</i>	Colonel (ER) LE MARCHANT DE TRIGON Yves	ylmt@wanadoo.fr 06 80 75 68 48
<i>Secrétariat</i>	Madame TRIOREAU Danielle	danielle.trioreau@laposte.net 07 70 17 67 19
<i>Trésorière</i>	Madame JAMMES Mireille	mirandrejammes@orange.fr 07 87 72 25 67

MEMBRES ÉLUS

PC (ER) CHARRIEAU Jean-Luc	PGI (2 ^e S) LEMONTEY Yves	MGI (2 ^e S) RENARD Jean-Paul
MGI (2 ^e S) FARRET Olivier	VBC MERIGAUD Jean-Paul	MGI (2 ^e S) RICHARD Alain
MA JACQUEMET Maxence	AM PEREA Joséphine	M ^{me} TRIOREAU Danielle
M ^{me} JAMMES Mireille	MG (2 ^e S) PIERRE André	AM VIEILLEDENT Léane
PCSHC (ER) LAFARGUE Paul	AM PHILIPPE Émilie	MGI (2 ^e S) WEY Raymond
Col. (ER) LE MARCHANT DE TRIGON Yves	IHA QUERE Pierre-Louis	

MEMBRES À TITRE CONSULTATIF

Directeur de l'École du Val-de-Grâce
Commandant les Écoles militaires de santé de Bron

COMITÉ D'ENTRAIDE

<i>Présidente</i>	Madame WEY Rita
<i>Vice-présidente</i>	Madame LE CLERC Danièle



- ▶ La vente d'entraide se déroulera les **jeudi 14, vendredi 15 et samedi 16 mars 2024**.
- ▶ L'assemblée générale aura lieu le **vendredi 15 mars 2024**, dans l'amphithéâtre Rouvillois. À l'issue, se réunira le conseil d'administration qui élira le nouveau bureau.
- ▶ La fête de l'ESA de Bron, suivie du gala des élèves, aura lieu le **samedi 21 septembre 2024**.
- ▶ La messe du souvenir de la SEVG, de l'ASNOM et du GORSSA sera célébrée le **dimanche 20 octobre 2024** à 11 h, en la chapelle royale du Val-de-Grâce.
- ▶ Le ravivage de la flamme. Date à préciser.

Ces dates sont sujettes à modification en fonction des événements.

VENTE D'ENTRAIDE

Organisée dans
le cloître du Val-de-Grâce



par la **Société amicale des élèves et anciens élèves des Écoles
du service de santé des armées et de l'École du Val-de-Grâce**

Les 14, 15 et 16 mars 2024

de 11 heures à 18 heures

Restauration et salon de thé, de 12h00 à 18h00
Nombreux stands, tombola quotidienne, dédicaces d'ouvrages...
Tournoi de bridge, le 14 mars à 14h00 (*sur inscription au 06 61 77 38 55*)

Visite du musée du Service de santé des armées, les 14 et 16 mars
(Visites guidées à 14h30 sur inscription au 01 40 51 47 62)

Visite de la bibliothèque, le 15 mars
(Visites guidées à 14h30 sur inscription au 01 40 51 47 62)

ENTRÉE LIBRE (se munir d'une pièce d'identité)
 1, place Alphonse Laveran - Paris 75005
 RER B: station **Port Royal**
 Métro: ligne 6 - station **Saint-Jacques**
 Bus: lignes **38, 83 et 91**

PARKINGS
 publics proches:
Montparnasse-Raspail
Soufflot-Panthéon

Comme désormais chaque année, et à proximité calendaire de la Saint Luc, saint patron du Service de santé des armées, se sont déroulées les cérémonies et célébrations du souvenir, réunissant les associations SEVG, ASNOM et le GORSSA.

Ravivage de la flamme par le Service de santé des armées Mardi 17 octobre 2023, à 18 h 30.



Cette cérémonie présidée par le directeur central du Service de santé des armées rassemblait sous l'Arc de triomphe, autour de la tombe du Soldat inconnu, une centaine de personnels d'active, officiers généraux, officiers supérieurs et subalternes des divers corps du SSA, officiers du commissariat ancrage santé, personnels non-officiers (MITHA), tous venus de la DCSSA et des établissements santé d'Île-de-France, inspections, école, hôpitaux (notamment de l'HIA Percy, reconnaissables à leur fourragère rouge), CMA.

Une représentation des associations SEVG, ASNOM et du GORSSA, conviées à cette occasion, participait à cet hommage rendu aux personnels du Service de santé des armées morts au cours des combats, morts en opérations en accomplissant leur mission au sein de leurs unités d'emploi.

Fort heureusement, la météo était très favorable ce soir-là, évitant le balayage habituel du vent entre les quatre piliers du monument.

La musique de la brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris assurait les sonneries réglementaires.

Les gerbes ont été déposées successivement par le MGA Margery pour le Service de santé des armées, conjointement par le PGI (2^eS) Lemontey, vice-président de la SEVG, (représentant le MGI (2^eS) Wey, empêché) et le MCS Durant, président honoraire de l'ASNOM, (représentant le MG Derentes également empêché), pour les associations, enfin par le MCN (R) Bousiquier représentant le GORSSA.

Après avoir ravivé la flamme et signé le livre d'or, les autorités présentes ont salué les porte-drapeaux et les personnels présents.

Col. (ER) Yves le Marchant de Trigon



Messe du souvenir, à la chapelle royale du Val-de-Grâce Dimanche 22 octobre 2023



Monseigneur de Romanet, évêque aux armées françaises présidait cette première célébration solennelle de réouverture sous la coupole historique de la chapelle royale Notre Dame du Val-de-Grâce, depuis l'explosion du pavillon de la rue Saint-Jacques le 21 Juin 2023, dont le monument porte encore les stigmates.

Le père Edwin Mangin nouvel aumônier militaire du Val-de-Grâce et le père Jacques Fournier, aumônier militaire des Écoles du service de santé des armées de Bron concélébraient.

Maître Hervé Desarbres, commandant au titre de la réserve citoyenne et organiste titulaire au ministère des Armées, assurait l'accompagnement musical au grand orgue, avec des œuvres de Balbastre (1724-1799) Clément Loret (1833-1909), Michael Haydn (1737-1806), et Denis Bedard (né en 1950).

Un ensemble vocal réunit en première fois à cette occasion, dirigé par Laurence Termine, interprétait la messe *Quinti Tuni* de Roland de Lassus (1532-1594).

Dans son homélie, Mgr de Romanet a explicité, au regard de l'actualité, cette maxime rapportée par Saint Mathieu, bien connue mais trop souvent mal

interprétée: « rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », qui demande que ce qui est du domaine de la spiritualité ne soit pas subordonné ou assujéti à ce qui relève du pouvoir temporel.

Magnifique célébration à laquelle participaient le MGI Pelée de Saint-Maurice, directeur de l'EVDG, la MGI Thiolet, le CR2 Gorse, représentants les autorités du Service de santé des armées.

De chaque côté de l'autel, 6 drapeaux, celui de la SEVG porté par un interne membre de l'association, et les 5 drapeaux des associations d'officiers de réserve du service, formant le GORSSA.

Un groupe d'internes de l'EVDG, d'élèves de l'ESA de Bron et une élève de l'EPPA de Bron, formaient une délégation représentative des adhérents en génération montante, sachant qu'actuellement la totalité des élèves et internes sont membres de la SEVG, laquelle association apporte son soutien à leurs activités de cohésion.

Les aléas de la conjoncture du moment, avec les conditions d'âge et de santé de nos anciens, mais aussi le contexte sécuritaire du moment, sont autant de facteurs expliquant la diminution de la participation des anciens.

Au demeurant, ce fut, cette année, une longue liste des membres des associations, disparus dans l'année écoulée, qui fut appelée par le PGI (2^eS) Yves Lemontey pour la SEVG, le MC (ER) Jean Valmary pour l'ASNOM, le MCN (R) Bousiquier pour le GORSSA.

Le président du bureau des Internes de l'EVDG rappelait aussi les décès de l'interne Olivier le Masson de Rance et de l'aspirant médecin (ESA) Alexandre Selden.

Clairon et tambour de la musique de la BSPP rendaient les honneurs par les sonneries réglementaires.

À la suite de cette célébration du souvenir, les délégations et les membres des associations se rendaient dans les jardins pour déposer quatre gerbes au pied du monument des Brancardiers et rendre les honneurs SEVG, BIA, ASNOM et GORSSA).

En effet les conséquences de l'explosion du 21 Juin interdisaient encore de se réunir auprès du monument aux morts du SSA dans la cour d'honneur.

Cérémonie plus intime entre personnels d'active du SSA et anciens dans ce lieu d'exception (placé à ce jour sous le contrôle du Service de santé des armées, mais pour combien de temps?), un moment agrémenté par un magnifique rayon de soleil.

Col. (ER) Yves le Marchant de Trigon



Cérémonie du souvenir du Service de santé - Verdun Dimanche 22 octobre 2023



Nous voici réunis devant une stèle élaborée et édifée dans les années 1990, dans le but de rappeler la participation, l'engagement, les sacrifices des membres du Service de santé au cours des conflits des derniers siècles.

En dehors du Val-de-Grâce, c'est le seul monument dédié aux hommes et aux femmes qui ont œuvré au sein du

Service de santé et qui sont morts pour la France.

Placé à l'entrée de la ville de Verdun, dans le bastion 69 des anciennes fortifications, c'est une « pierre » destinée à rappeler le souvenir de ceux qui ont bravé le danger pour porter secours à des hommes, tombés dans l'infortune des combats et qui auront répondu à l'injonction – gravée dans le marbre - « Allez où la Patrie et l'Humanité vous appellent ».

Elle est longue la cohorte des médecins – militaires ou civiles – des infirmiers, des brancardiers, des conducteurs, des simples hommes de troupe, tous

issus de la société civile, qui – dans leur œuvre de paix – payèrent un lourd tribut à la guerre lors de chacun des conflits – de Solférino à Diên Biên Phu.

Leur sacrifice fut permanent sur le champ de bataille – tel ce jeune médecin tué à l'entrée des Quatre Cheminées à Verdun ou tel autre fait prisonnier en Indochine et mort avec ses compagnons d'infortune, dans un camp de brousse, là où l'on mourrait de maladie mais aussi où l'on mourait de faim.

Il n'est pas jusqu'au terrorisme qui n'ait frappé le Service de santé, en Afrique du Nord, au Proche-Orient et même en métropole.

Elle est longue aussi la cohorte du personnel soignant avec ses infirmières - comme les Anges Blancs du début de la guerre 14 ou de toutes autres formations sanitaires – qui s'épuisèrent dans des soins toujours aussi harassants ou furent blessées ou tuées dans des formations sanitaires le long des chaînes d'évacuation. Certaines paieront leur tribut à la guerre en succombant à des maladies contagieuses contractées auprès des blessés, en prolongement des effets dévastateurs de la guerre.

Cette stèle est la « borne témoin » du rôle du Service de santé – assumé par chaque génération à travers tous les conflits. Par son emplacement devant l'entrée de la ville de Verdun, non seulement, elle participe

de sa gloire mais aussi – à l’instar des antiques suppliques – elle interpelle le « Passant » pour l’inciter à s’arrêter et à penser aux sacrifices de ceux dont – selon la formule de Percy - « *le dévouement intrépide et magnanime - est le véritable acte de foi des hommes de notre État* ».



Qu’il me soit permis de remercier toutes les personnes civiles et militaires qui nous honorent de leur présence et de leur participation comme les élèves de l’École de Lyon, les Porte-Drapeaux, les Chanteurs de la Paix.



À l’issue de la cérémonie les élèves ont visité le mémorial de Fleury devant Douaumont, puis ont été emmenés sur le site de Louvemont où ils ont pu voir les restes d’un poste de secours de là on leur a expliqué l’organisation de la chaîne de santé permettant l’évacuation des blessés jusqu’à leur prise en charge chirurgicale.

MC (ER) Claude Gaudiot
Président de l’Association du souvenir du Service de santé des armées - Verdun



SEVG

Carnet de famille

Membres de SEVG décédés fin 2022 à novembre 2023

Beasse Alain

Biard Louis

Buffat Catherine

Cazals Henri

Charrieau Geneviève

Chemin Michel

Derrien Pierre

Droniou Jean

Dumurgier Paul

Estrailhier Paul

Flauder Michel

Fleys Jacques

Garlin Jacques

Le Marchand de Trigon Annick

Lienhard Hubert

Magerand François

Maillard Armand

Metges Pierre

Miné Jean

Stephan Thierry

Soustre Lucien

Vaylet Fabien

Verdaguer Sauveur

Élèves des Écoles militaires de santé de Lyon Bron, décédés

AM Selden Alexandre

IHA Le Masson de Rance Olivier

Hommage à la mémoire du médecin général inspecteur (2^eS)

Louis Crocq

(1928-2022)



« Si je n'avais pas été médecin, j'aurais été professeur de philosophie ».

Il l'aurait pu l'être, en effet, tant était grande sa culture, en ce domaine, en histoire et en mythologie. Elle infiltre tous ses ouvrages. Ce brillant collègue naît le 14 janvier 1928 à Asnières-sur-Seine (92). Quatrième d'une fratrie de cinq, il effectue ses études secondaires au lycée de Rennes. Il obtient les baccalauréats "latin-grec" et "mathématiques", collectionnant treize prix.

Son père, instituteur, lui ayant conseillé de prendre la "voie royale" de la médecine, il est admis sur concours à l'École du service de santé des armées (SSA) de Lyon le 15 octobre 1947. En 1953, il soutient sa thèse de médecine, intitulée *Les Surdités de la pratique militaire. Surdités par Blast injury. Surdités par trauma sonore. Surdités psychogéniques*.

De 1954 à 1959, il sert comme médecin-lieutenant d'un peloton de compagnie saharienne à la frontière Algéro-libyenne. Il a également en charge la population civile du secteur.

Reçu au concours d'assistant des hôpitaux militaires (1959), puis au concours de médecin spécialiste des hôpitaux des armées (1962) dans la spécialité de psychologie et d'hygiène mentale (qui a fait long feu dans le service), il se consacre à l'étude des problèmes concernant la sélection-orientation des personnels et à celle des troubles des conduites.

Il approfondit, en particulier, la connaissance du suicide. En 1961, ce sera le thème d'une thèse de troisième cycle en psychologie, portant sur *La tentative de suicide comme conduite déviante: essai d'analyse clinique et quantitative*.

Parallèlement à son cursus médical, il va collectionner les diplômes; licence et DES de philosophie (1952), licence et doctorat de psychologie (1961), licence de sociologie (1964) avec pour Maîtres Bachelard, Merleau-Ponty et Aron.

Les années suivantes, il exerce en tant que psychiatre des armées dans les hôpitaux militaires de Bordeaux, Lyon et Paris (Val-de-Grâce).

En partant de l'Antiquité, il se plonge dans l'histoire de la pathologie de guerre, de sa clinique, et met en pratique les premiers traitements par narcoanalyse amphétaminée (1966).

Par sa spécialité, il se trouve davantage porté sur l'approche statistique et sur la médecine de prévention, de sélection et de dépistage, ce qui le met un peu en marge d'une hiérarchie à l'époque très "hospital-centrée". Par voie de conséquence, il est peu apprécié des très compétents mais austères chefs de service de l'époque, trop en décalage avec son esprit vif, toujours en éveil et prêt au calembour. Le fossé va encore se creuser lors des événements de 1968. Avec un autre spécialiste de psychologie, il va en effet tenter de canaliser la fougue contestataire de quelques jeunes assistants en devenant leur porte-parole au niveau du directeur central du SSA.

Il s'engage de plus en plus dans l'étude des troubles psychiques de guerre et devient le premier spécialiste militaire français à siéger au sein du groupe *Euromed working group on military psychiatry*, enrichissant ainsi son savoir par des échanges fructueux avec les psychiatres militaires étrangers.

Affecté au centre de recherche du SSA, il assure la chefferie de la division psychologie expérimentale de 1983 à 1985 et de conseiller en facteurs humains au secrétariat général de la Défense nationale de 1985 à 1987. Dans sa dernière affectation auprès du secrétariat général de la Défense nationale, il a pour mission d'établir le profil psychologique de chefs d'État étrangers en situation de crise.

Il est admis dans la deuxième section des officiers généraux du SSA le 1^{er} février 1987.

Ses activités en deuxième section sont variées et nombreuses. Professeur associé à l'université Paris V René Descartes, il poursuit ses activités d'enseignant en psychopathologie, des cours charpentés et, comme ses conférences, truffés de "bons mots". Il coordonne

deux diplômes d'université, un sur le stress, l'autre sur le traumatisme psychique.

Directeur de la consultation de victimologie de l'hôpital Saint-Antoine à partir de 1987 (puis dix années plus tard à Necker), il se déplace sur les lieux de catastrophes ou d'attentats potentiellement psycho-traumatiques, convaincu de l'efficacité d'un débriefing précoce. Il se rend ainsi à Furiani après l'effondrement le 5 mai 1992 de la tribune entraînant morts et blessés physiques et/ou psychiques. Il exerce en tant qu'expert agréé auprès des tribunaux et du ministère des Anciens combattants et victimes de guerre.

Sa notoriété nationale et mondiale s'affirme après la publication de plusieurs ouvrages sur les troubles psychiques de guerre et sur la névrose traumatique. Il fonde l'Association de langue française pour l'étude du stress et du trauma (ALFEST). Il préside la section de psychiatrie militaire et de catastrophes de l'Association mondiale de psychiatrie.

À la suite de l'attentat du RER B à Saint-Michel à Paris, le 25 juillet 1995, et à la demande du D^r Xavier Emmanuelli, alors secrétaire d'État à l'action humanitaire d'urgence et sur instruction du président de la République Jacques Chirac, il crée les cellules d'urgence médico-psychologiques, cellules rattachées au Samu et chargées d'assurer les secours médico-psychologiques aux victimes d'attentats, de catastrophes ou d'incidents à forte répercussion sociale en France ou à l'étranger, au profit des ressortissants français.

De 2006 à 2011, il est coordinateur scientifique du réseau euro-méditerranéen *child trauma network* (commission européenne) et expert à l'ONU (*Consulting working group on stress, Critical incident stress management unit*).

Il préside la Société française de médecine psychosomatique.

Marié en 1952, il était père de deux enfants qui s'inscrivent chacun dans la continuité de ses talents de psychiatre cultivé. Son fils est psychiatre et polyglotte, sa fille conférencière aux musées de Paris.

Chaleureux, fidèle en amitié, pétillant, pétri de talents, ce mélomane était un habitué du festival de l'Orangerie de Sceaux, sa ville de résidence. Il excellait dans la caricature. Il n'usait jamais d'un appareil photographique, réalisant dans ses voyages de belles aquarelles d'un étonnant réalisme (il était membre de l'Académie européenne des sciences et des arts).

Commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur, officier dans l'ordre national du Mérite, chevalier dans l'ordre des Palmes académiques, titulaire de la médaille d'honneur du SSA (échelon argent), il avait été distingué par l'attribution du *Lifetime Achievement Award* (2006) émis par *The International Society for Traumatic stress studies*.

Si son œuvre, considérable, a pu faire l'objet de quelques réserves de la part des courants psychanalytiques, on peut toujours en apprécier sa

qualité et son impact dans plus de 250 publications sur le stress, le traumatisme psychique et les comportements dans les catastrophes, sont les ouvrages suivants :

- *Les traumas psychiques de guerre* (Ed. Odile Jacob 1999) ;
- *Le traumatisme psychique. Prise en charge psychologique des victimes* (Ed. Masson 2007) ;
- *Gérer les grandes crises* (Ed. Odile Jacob, 2009) ;
- *Seize leçons sur le trauma* (Ed. Odile Jacob, 2012) ;
- *Les paniques collectives* (Ed. Odile Jacob, 2013) ;
- *Les blessés psychiques de la Grande Guerre* (Ed. Odile Jacob, 2014) ;
- *Guérir par le rêve, L'onirothérapie depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (Ed. L'Harmattan. 2017).

Son nom restera à jamais attaché à la création des cellules d'urgence médico-psychologiques.

Un témoignage de Louis Crocq : Mai 1968 au Val-de-Grâce

Sous l'impulsion d'un brillant réanimateur promu à un bel avenir, un groupe de médecins "s'engagent" pour des réformes, dans la rue et au sein de l'îlot avec des réunions "illicites" de discussion.

Alors directeur de l'École, le médecin-général Favre tente en vain de calmer le jeu. Le MGI Petchot-Bacqué, directeur central, se déplace en personne, provoque un amphî au cours duquel il est hué.

Les "meneurs" vont être exclus du Service.

Louis Crocq avait tenté de canaliser l'ardeur des plus jeunes.

Voici son témoignage.

« Parmi les jeunes assistants en effervescence au Val-de-Grâce, Radiguet de la Bastaie s'était distingué par ses revendications virulentes. Et C.N..., assistant en Neuro-A, faisait de même. En fait, les assistants de Neuro-psy se sentaient concernés par les événements. Le Pr Juillet, chef de service (Neuro-B), avait d'ailleurs organisé une réunion de tous ses personnels médecins – assistants et spécialistes – pour les écouter et les conseiller. Comme je me préparais à assister à cette réunion, P. Lefebvre (chef de service Neuro-A), penaud, m'avait informé que j'en étais exclu ! Les événements galopèrent. Le lendemain une vingtaine d'assistants et quelques spécialistes, dont Moutin et moi, tenaient une réunion sauvage. Les jeunes, excités, décidaient d'aller revendiquer au ministère, Bd Saint-Germain. Moutin me dit « on ne peut pas leur laisser faire cela » et nous avons décidé de les accompagner... non pas bd St-Germain, mais à la DCSSA aux Invalides. Je téléphonai au MG Quéro, qui nous reçut, nous écouta et nous conduisit dans le bureau du MGI Petchot-Bacqué. Me faisant le porte-parole du groupe, je présentais très respectueusement ses revendications – floues – à Petchot-Bacqué (il me connaissait et ne m'avait fait que du bien assurant mon retour de Bordeaux à Paris). N... invectiva Petchot-Bacqué, qui mit fin à la réception. Deux jours après, Henri Baylon,

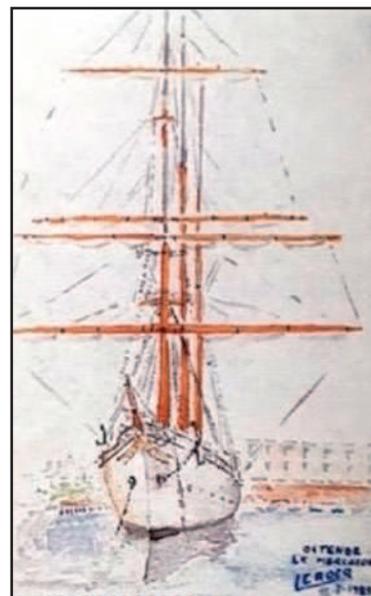
devenu directeur de l'École d'application – comme conséquences des événements, le ministre Mesmer avait ordonné un chassé-croisé des médecins généraux – me convoqua dans son bureau pour m'informer que je devais quitter le Val-de-Grâce pour être affecté au CRESSA à l'hôpital Villemin. Juillet était présent près de Baylon et me dit: « Crocq, je ne suis pour rien dans cette mutation ». C. N... fut envoyé aux arrêts au fort de Vincennes. Moutin, qui avait senti le vent du boulet, hésita à se dénoncer comme coleader et finalement, avec mon acquiescement, n'en fit rien: cela n'aurait apporté qu'une relance de ces troubles et des complications. Voilà donc toute l'histoire de mai 1968 au Val-de-Grâce. Avec Moutin, nous avons fait notre devoir. Quéro remplit très bien son rôle d'intermédiaire improvisé, et analysa lucidement la situation (il dira par la suite: « Crocq, poussé par-derrière plutôt que conduisant les revendicateurs par-devant »). Mais j'en ai gardé l'amertume d'avoir trahi Petchot-Bacqué, qui ne m'avait fait que du bien ».

Louis Grocq humoriste

Pour le grand plaisir de ses collègues, il excellait dans l'ironie, le calembour, le trait d'esprit. Perpétuée par la tradition orale, sa plus célèbre saillie: « Kricq, crac, Crocq! ». Par cette formule lapidaire, il avait rendu compte au médecin-chef éberlué de sa garde nocturne,

ponctuée par la mort du général Kricq. Ses nombreux portraits-charges s'inscrivaient souvent dans la même veine.

Saluons enfin l'aquarelliste de talent...



MGI (2^{es}) Maurice Bazot

Hommage à la mémoire du médecin général des armées (2^{es}) Jean Droniou (1937-2022)



Le médecin général des armées Jean Droniou, décédé le 11 décembre 2022, est entré à l'École du service de santé militaire de Lyon, qui était alors avenue

Berthelot, en 1955. Après sa thèse en 1961, il est affecté en Algérie où, avec courage et efficacité, il participe à de multiples opérations hélicoptères de sauvetage. Ces évacuations sanitaires conduites en zone d'insécurité, avec sang froid, lui valent une brillante citation à l'ordre de l'escadre aérienne. De retour en France, il perfectionne ses connaissances en médecine aéronautique, affecté aux bases Cazaux puis de Mérignac, il prépare le concours d'assistantat de médecine des hôpitaux des armées il effectue son assistantat dans les hôpitaux d'instruction des armées Dominique Larrey et Percy En 1971 il est nommé médecin des hôpitaux après une brillante réussite au concours du médicament. Il est affecté alors en Polynésie en qualité de chef du service de médecine mais très vite en 1972 il est appelé à Paris pour être intégré dans la grande école cardiologique du professeur Jacques Pernot, à l'hôpital d'instruction des armées Percy. L'année 1975 marque la fin des parcours d'obstacle, son succès à l'agrégation de médecine reconnaît officiellement les qualités d'enseignant et de clinicien, il est apprécié pour son sens humain. Le décès de

son maître le conduit à prendre, en 1979, la tête de la cardiologie militaire au Val-de-Grâce. Il maintient à un très haut niveau ce service en adoptant les différents moyens d'explorations diagnostiques modernes de cette spécialité. Au sein de l'équipe des chefs de service de l'hôpital, en toutes circonstances, il se comporte avec amabilité, dévouement et efficacité. Il a deux soucis constants : ses malades, l'enseignement de ses élèves. Aussi en juin 1988, devenu officier général, a-t-il été très judicieux de le choisir pour occuper le poste de sous-directeur de l'action scientifique et technique à la direction centrale du Service de santé des armées. Nommé médecin général inspecteur, il est appelé à diriger successivement le Service de santé de la 2^e région de aérienne à Villacoublay puis de la région aérienne atlantique. Il devient inspecteur du Service de santé de l'armée de l'air. En 1996, il est nommé à l'un des plus hauts postes, l'inspection générale du Service de santé avec élévation au rang de médecin général des armées. C'est le fruit de l'expérience, de l'esprit militaire et de l'humanité profonde de Jean Droniou, dont le caractère généreux,

la personnalité élégante se trempent d'un humour souvent malicieux. Quand il quitte le service actif en 1999, il continue à servir, d'une part au sein du Conseil national de l'aéronautique civile comme expert en cardiologie, d'autre part à la présidence de l'association du foyer de l'Institution Nationale des Invalides, pendant plus de dix, où il excelle dans le soutien actif des pensionnaires et de leur qualité de vie ou de l'organisation pragmatique de leurs loisirs ; ils lui étaient particulièrement attachés. Ils appréciaient la participation chaleureuse de sa femme Brigitte, à leurs activités. Dans le même temps il participe au Conseil d'administration des Gueules cassées. Il est membre de l'Union nationale des combattants, section de Saint-Cyr-l'École où il est unanimement apprécié. Le médecin général des armées Jean Droniou était commandeur de la Légion d'honneur, et la poursuite de ses activités désintéressées en deuxième section des officiers généraux a justifié qu'il soit élevé à la dignité de grand officier dans l'ordre national du Mérite.

MGI (2^eS) Claude-Pierre Giudicelli

Hommage à la mémoire du médecin général (2^eS) **Armand Maillard** (1932-2023)



Le médecin général Armand Maillard, notre vice-président, vient de s'éteindre. Notre association est dans la peine.

Il naît en 1932 à Nancy et entre à l'École du service de santé militaire de Lyon le 15 octobre 1953, date de son entrée en service. Il y passe deux ans avant d'être détaché, comme c'était alors possible, à Paris où il poursuit ses études et passe sa thèse de doctorat. Avant son stage d'application, du fait des circonstances de l'époque, il est affecté le 1^{er} décembre

1959 comme médecin-chef au 1^{er} bataillon du 1^{er} régiment de tirailleurs à Alger : il y accomplit sa tâche avec la détermination et le courage qui le caractérisent. Son sens profond du devoir l'y conduit.

Le 1^{er} novembre 1960 il rejoint l'École d'application du service de santé militaire au Val-de-Grâce, où il accomplit le stage traditionnel d'aguerrissement à la médecine en milieu militaire.

Son rang de sortie et ses connaissances lui permettent d'être affecté comme ophtalmologiste à l'hôpital militaire de Sehba en Libye pour deux années.

Du 1^{er} septembre 1963 au 30 septembre suivant, il est affecté au centre de sélection n° 1 à Vincennes pour y préparer le concours de l'assistantat de médecine des hôpitaux des armées : il y réussit remarquablement, ce qui lui permet de choisir l'hôpital militaire d'instruction Desgenettes à Lyon pour exercer cette nouvelle fonction à laquelle il aspirait depuis le début de ses études. Il le rejoint le 1^{er} octobre 1964 et gagne le service de médecine générale.

Il y reste deux ans et rejoint pour deux autres années le centre de sélection n° 10 de Blois, détaché comme responsable de la division médicale et revient à l'hôpital Desgenettes.

Brillamment reçu au concours de spécialiste des hôpitaux des armées en médecine interne, le 1^{er} août 1969 il est nommé médecin des hôpitaux des armées et chef du service de médecine de l'hôpital des armées Baur à Colmar où il reste 4 ans.

Le 1^{er} septembre 1973 il est nommé à l'hôpital des armées Sédillot de Nancy comme adjoint au chef de service de médecine. Le 1^{er} octobre 1975 il y est nommé chef des services médicaux et assure cette lourde fonction pendant 7 ans.

Le 1^{er} octobre 1982, il quitte ses fonctions cliniques pour se consacrer à l'organisation de l'enseignement des élèves des différentes Écoles du service de santé des armées.

D'abord sur le terrain, à l'École du service de santé des armées de Lyon où il est affecté comme directeur des études.

Il y réussit remarquablement, aimé des élèves et apprécié de ses chefs, au point d'être appelé ensuite, le 16 juin 1986, à la direction centrale du Service de santé des armées à Paris comme chef du bureau "enseignement" de la sous-direction "personnel". Nouveau succès, suffisamment remarqué pour le conduire à la fonction de sous-directeur de l'École d'application du service de santé de l'armée de terre (au Val-de-Grâce) qu'il exerce dès le 1^{er} novembre 1990.

Sa progression en grades est parallèle: médecin-sous-lieutenant le 1^{er} janvier 1956, médecin-lieutenant deux ans plus tard, médecin-capitaine le 1^{er} janvier 1962, médecin principal le 1^{er} janvier 1969, médecin en chef six ans plus tard et médecin chef des services de classe normale le 1^{er} août 1989, il est nommé médecin général le 1^{er} février 1991.

Il était officier de l'ordre national de la Légion d'honneur et officier de l'ordre national du Mérite, titulaire de la croix de la Valeur militaire – étoile de bronze, a eu une citation individuelle avec croix (à l'ordre de la brigade en Algérie). Il était enfin titulaire de la médaille d'honneur du Service de santé des armées (échelon argent) et a été récompensé pour travaux scientifiques dès 1964.

Quelques souvenirs

Je me permets de glisser quelques souvenirs personnels: il se trouve que dès ma sortie de l'École d'application au Val-de-Grâce puis de spécialisation pour l'armée de terre et Institut de médecine tropicale du Pharo à Marseille, je fus affecté comme jeune médecin des armées au CISALAT à Essey-les-Nancy: mon attirance pour la vie hospitalière me conduisit à fréquenter aussi souvent que possible le service de médecine de l'HA Sédillot où Armand Maillard était. À suivre sa consultation, à laquelle il voulut bien m'accueillir régulièrement, je découvris un homme épanoui, chaleureux, profondément humain et véritablement aimé des malades. Ses connaissances de la médecine interne me permirent de renforcer sérieusement les miennes alors qu'interne des hôpitaux de Lyon, j'étais dispensé de la préparation de l'assistantat. Derrière son expérience clinique et son savoir, à l'abri de sa façon amusée ou parfois franchement drôle de me les faire passer, il y avait un médecin extrêmement humain, soucieux de ses

malades et attaché à me faire connaître en pratique les conditions de diagnostic ou de soins comme de l'importance de l'expertise face aux militaires blessés ou malades qui posaient un problème d'aptitude temporaire ou définitive, partielle ou totale: il sut me faire toucher du doigt cette saveur particulière de la médecine d'armée qui, au-delà des soins, sait aborder le délicat problème de la réinsertion du soldat dans son milieu spécifique ou, s'il doit en être écarté, de son devenir dans la société.

En 1979, affecté à mon tour à l'HA Baur de Colmar, dix ans après qu'il y fut lui-même, le souvenir de son séjour était bien vivant dans la mémoire de ses malades qui me demandaient de ses nouvelles ou l'évoquaient avec amitié et respect. C'était pour moi encore la découverte du poids que nos praticiens des armées, hospitaliers en particulier, peuvent avoir dans l'esprit et la mémoire des patients qu'ils ont quittés depuis longtemps mais restent bien présents à leur esprit.

Enfin je le retrouvai tel quel, sérieux et drôle, dévoué et efficace, dynamique et posé, amuseur et déterminé quand j'allais à l'École du Val-de-Grâce dont il était le sous-directeur chaleureux et respecté, et moi jeune agrégé d'hygiène dans la chaire du regretté et si remarquable professeur Claude Giudicelli.

Quant à la Société des anciens élèves du Val-de-Grâce (SEVG) et à celle des Amis du musée du Service de santé des armées, où il était vice-président et où je le côtoyais dans les réunions de bureau, son action inlassable, ses idées originales, ses réflexions constructives et toujours positives, sa manière de passer sans difficultés des idées les plus élevées aux tâches les plus ingrates le rendaient indispensables à la vie communautaire.

Mais pour finir sur une touche encore plus personnelle, je fais partie de ses nombreux et inconditionnels admirateurs de ses aquarelles: son coup de pinceau, sans sens des nuances, sa manière de peindre le monde, en particulier le Maghreb et ses paysages marins – il était très attaché aux Charentes –, donnaient à sa personne une profondeur d'artiste qui ne cesse de m'étonner et de renforcer mon admiration pour cet homme sans pareil.



À sa famille, nous adressons nos condoléances émues et l'assurance de notre profonde et attristée sympathie.

MGI (2^eS) François Eulry



Alors directeur de l'École d'application, j'ai bénéficié de l'appui inconditionnel de trois sous-directeurs d'exception, bien que de tempéraments très différents. Le médecin général Armand Maillard fut l'un d'entre eux, du 1^{er} novembre 1990 au 18 mai 1992.

Il venait de servir à l'École du SSA de Lyon. C'est dire que rien de ce qui concernait l'enseignement et les réformes des études médicales ne lui échappait.

Que ce soit à l'école ou sur le terrain, il témoignait, une remarquable proximité avec les élèves.

Il a contribué de façon efficace à la vie des commissions pédagogiques et en particulier à la réflexion au sein du groupe de travail restreint chargé de la restauration du musée.

Rigoureux et minutieux, il n'avait pas son pareil pour débusquer les travers d'un texte et la moindre faute d'orthographe ou de ponctuation. La revue *Médecine et Armées*, dont il était le rédacteur en chef, en bénéficia largement.

Ultérieurement, je lui confiais la relecture des deux ouvrages collectifs sur le Val-de-Grâce.

Le Val-de-Grâce deux siècles de médecine militaire ayant obtenu le prix d'histoire de la médecine du MEDEC en 1994, j'ai tenu à ce que le nom de ce travailleur de l'ombre figure au verso de la médaille commémorative où ne pouvaient être gravés les noms de l'ensemble des rédacteurs.

En deuxième section, c'est en tant que conseiller de l'Association des amis du musée chargé de la fonction de trésorier qu'il servit encore à mes côtés. Dans la préparation du colloque *Une armée qui soigne* qui allait conclure en 2014 mes vingt années de présidence, il fut l'un des artisans inlassables qui ont largement contribué à sa réussite.

Il avait, comme moi, été détaché de Lyon à Paris en troisième année de médecine. Au fil des années, ce camarade de promotion allait devenir un ami au sens fort du terme, partageant des moments heureux avec son épouse Marie-Rose. Modèle de courage et d'optimisme, celle-ci reçut de ses quatre enfants des témoignages d'une exceptionnelle qualité, tout de pudeur, de reconnaissance et d'amour lors de ses obsèques le 30 mars 1999.

Reflet d'une belle famille, soudée de plus par la foi. La peine des petits-enfants, qui ne savent pas encore "masquer", était émouvante.

Des années plus tard Armand choisit la sympathique Jacqueline pour compagne de ses vieux jours, dans la discrétion qui sied. Elle fut présente jusqu'à son dernier souffle.

D'autres sauront évoquer son intelligence manuelle, ses talents de relieur et d'aquarelliste, bien représentée dans ses cartes de nouvel an, gardées précieusement.

Sa mort m'a beaucoup affecté, car c'était mon ami, partageant parfois une complicité singulière. Ainsi par exemple avait-il accepté une année de jouer le Père Noël au téléphone, à la grande stupéfaction de l'une de mes petites-filles dont la croyance vacillante risquait gâcher la fête des plus petits!...

Un ami sans complexe, parfois gaffeur, à la gaîté communicative. Chacun garde en mémoire son sourire permanent et son rire éclatant, au sens fort du terme, dans tous les postes et les fonctions qu'il occupa.

Travailler sérieusement sans se prendre au sérieux, telle aurait pu être sa devise.

Nous ne l'oublierons pas.

MGI (2^eS) Maurice Bazot



Hommage à la mémoire du médecin général des armées (2^eS)

Claude Giudicelli

(1934-2023)



Le médecin général inspecteur Claude Giudicelli naît à Paris le 10 juin 1934.

Il effectue sa scolarité en Algérie, à Sétif, à une centaine de kilomètres de Batna où avait été affecté

son père. Comme le permet son statut d'ancien combattant, celui-ci est en mesure de confier la formation intellectuelle de son fils à des écoles d'enfants de troupe. Claude Giudicelli y est admis sur concours, avec la ferme intention de devenir Saint-Cyrien, conditionné qu'il avait été dès sa prime jeunesse par un contexte familial patriotique.

En octobre 1945, il fait son entrée à l'École d'Hammam-Rhiga. Après la dissolution de cette formation, il rejoint Miliana. En l'absence de classe de quatrième, il intègre Aix-en-Provence.

Dans cette formation comme dans les précédentes, les professeurs (civils) sont attentifs à l'âge des élèves; en contraste les cadres militaires se comportent comme avec des adultes. Sans parler des sanctions et des brimades des anciens. Avec la séparation familiale, la rareté des permissions, ce sera une période difficile à vivre avant de finalement mieux s'intégrer grâce en particulier au groupe des "enfants de troupe catholiques" et à la bienveillance de l'aumônier, le père Berriat.

La rencontre avec cet humaniste est l'un des éléments déterminants de sa réorientation professionnelle. En classe de seconde, l'attrait des sciences contribue également à le diriger vers la carrière médicale. Ce sera la médecine militaire, heureux compromis avec sa première aspiration.

Baccalauréat obtenu, il suit l'enseignement du PCB (physique, chimie, biologie) à la faculté des sciences de Marseille avant d'être admis sur concours à l'École du service de santé militaire de Lyon, 15 juin 1954, 5^e d'une promotion de 80 élèves. Un brillant parcours qui le voit pendant les six années d'étude, occuper les places de premier ou second, en alternance avec son ami Hubert Bourgeois, connu depuis l'année passée à Miliana.

À la faculté, un professeur agrégé du Val-de-Grâce, Aymé Camelin enseigne la séméiologie médicale. Il l'impressionne au point de souhaiter lui ressembler et de prendre comme devise l'une de ses citations: « *L'art est long, la vie est brève, l'occasion fugitive,*

l'observation difficile, l'expérience trompeuse » (Hippocrate).

Il va réussir au concours de l'externat malgré l'hostilité du Service de santé à voir les élèves préparer les concours hospitaliers civils, dans la crainte de les voir quitter l'Armée.

Sa réussite est le fruit d'un travail intense, qui le voit se priver de vacances scolaires.

C'est enfin, pour sa plus grande satisfaction, la pratique à l'hôpital de Pierre Bénite, dans un service de tuberculeux, puis en obstétrique. Les gardes à l'hôpital de Grange Blanche le confrontent aux situations d'urgence.

À l'hôpital Debrousse, l'apprentissage de la pédiatrie l'enthousiasme. Ce sera le sujet de sa thèse – *Bilan neuro-psychique éloigné de cent nourrissons traités pour "état toxique" et guéris* – qu'il soutiendra en décembre 1960. Auparavant, c'est son mariage avec une Lyonnaise qui déconcerte ses parents par sa précocité, mais avec le bonheur que lui procure la naissance d'une première fille en mars 1959.

En janvier 1961, il rejoint avec le grade de lieutenant sa première affectation le 153^e régiment d'infanterie, à Mutzig. La guerre d'Algérie n'est pas terminée: il a le choix d'aller y servir, mais cède finalement à l'insistante pression de son père.

En septembre, il rejoint l'École d'application du Val-de-Grâce: une période difficile, un enseignement lourd, de grandes difficultés pécuniaires; le seul bonheur de l'année, la naissance d'une seconde fille (juin 1962).

Reçu quatrième au concours de sortie de l'école, un large choix d'affectations s'offre à lui. Écartant l'Algérie devenue indépendante, il opte pour Müllheim, près de Fribourg, en Allemagne.

Passionné par la vie de médecin d'unité, il noue avec le chef de corps du 453^e régiment d'artillerie antiaérienne – qui lui apprend l'art de commander – une amitié durable.

Promu au grade de capitaine en janvier 1963, il est affecté l'année suivante comme médecin-chef au 72^e bataillon du génie stationné sur la base de Mers El Kebir; une activité professionnelle intense, au service de l'unité et des civils avec en particulier le service médical des plages. À son 18^e mois de séjour, le régiment fait mouvement pour l'Allemagne, à Kehl.

En octobre 1967, reçu au concours de l'assistantat des hôpitaux des armées, il est affecté dans le service « médecine officier » du Pr. Jean-Georges Bernard. L'année suivante, il est détaché pour un semestre à l'hôpital thermal de Vichy. Puis il va exercer successivement dans les services de médecine du

Pr. André Portal, de cardiologie du Pr. Jean Kermarec, et, à sa demande, dans celui du Pr. Alain Masbernard en néphrologie, enfin en neurologie du Pr. Pierre Lefebvre.

En 1969, il se porte volontaire lors de la mission de l'*Élément médicale militaire d'intervention rapide* (EMMIR) dans le secours aux populations péruviennes, suite à un séisme.

C'est d'un premier remariage en 1971 que naîtra un fils, l'année suivante.

Reçu au concours du médocat des HA en 1971, il devient l'adjoint de son maître Masbernard. Il s'implique avec enthousiasme et efforts dans l'acquisition des connaissances nécessaires à la pratique de la néphrologie, avec l'obtention du diplôme officiel de néphrologie au terme d'un cursus de trois années à la faculté.

En 1972, il dirige, au sein de l'EMMIR, une unité de traitement d'une épidémie de choléra importé par les pèlerins de La Mecque.

En 1979, il accède sur concours au titre de professeur agrégé du Val-de-Grâce (section médecine).

En fin d'année, c'est l'installation du service dans le nouvel hôpital, avec un service doté de 35 lits, de quinze reins artificiels modernes, rendant l'épuration extrarénale plus facile et surtout mieux tolérée par les patients. À partir de janvier 1980, il en devient le chef. Parallèlement, il assume avec passion ses fonctions d'enseignant. Il inspire de nombreuses thèses.

Il aspire naturellement à accéder à la chaire de médecine, mais rencontre la forte opposition d'un grand patron du service. Il acceptera, à défaut, la chaire d'hygiène, qui va devenir à son avantage un tremplin pour l'accès à l'Académie nationale de médecine. Le Pr Hugues Gounelle de Pontanel, membre de l'Académie de médecine, lui demande alors de participer à plusieurs de ses livres. C'est grâce à son soutien qu'il est élu membre correspondant en 1990.

En 1988, il prononce sa leçon inaugurale, avec pour thème *la mise en condition du combattant*.

Pressenti pour devenir médecin-chef de l'HIA du Val-de-Grâce, et malgré son attrait pour ce poste, il refuse d'être au préalable et pendant six mois l'adjoint du médecin-chef en place.

En octobre 1990, il est affecté à l'École d'application du service de santé pour l'armée de terre en tant que sous-directeur, avec le grade de médecin général. Le 2 novembre 1992, il rejoint la direction centrale du SSA dans le poste de directeur adjoint, où il est promu médecin général inspecteur le 1^{er} février 1991.

En octobre 1994, il accède aux fonctions d'inspecteur général du Service de santé des armées, fonctions qui lui permettent de connaître la plupart des pays francophones d'Afrique ainsi que le Cambodge, les Antilles, la Guyane, la Polynésie jusqu'au terme de son temps d'activité, le 11 juin 1996.

En deuxième section, à la demande de Pierre Larroque, il va assurer une activité de consultant

vacataire dans le service de cardiologie de l'hôpital Bégin (1983-2021) et de généraliste à Puteaux (1983-2014), éprouvant beaucoup de bonheur aux contacts humains que procure l'exercice de la médecine.

Parallèlement il participe aux travaux de plusieurs sociétés médicales et médico-militaires.

Sur l'insistance du MGI (2^eS) Pierre Lefebvre, il brigue un poste de membre titulaire à l'Académie nationale de médecine où il est élu le 16 juin 2009.

Commandeur de la Légion d'honneur et officier de l'ordre national du Mérite, il était également officier de l'ordre des Palmes académiques, de la médaille d'honneur du Service de santé, échelon argent, de la médaille de la jeunesse et des sports, échelon or, et de la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre, agrafe Algérie.

Claude Giudicelli disait avec humour qu'il avait eu "une existence de cheval de course", tant il prépara d'examens et de concours civils et médico-militaires, depuis dans son enfance celui pour l'obtention d'une bourse à l'agrégation.

Une vie marquée par une intense ardeur au travail; des horaires de travail à l'hôpital inimaginables de nos jours; l'acquisition ininterrompue de nouvelles connaissances, de sa discipline première, la néphrologie à une formation tardive en cardiologie en passant par l'hygiène.

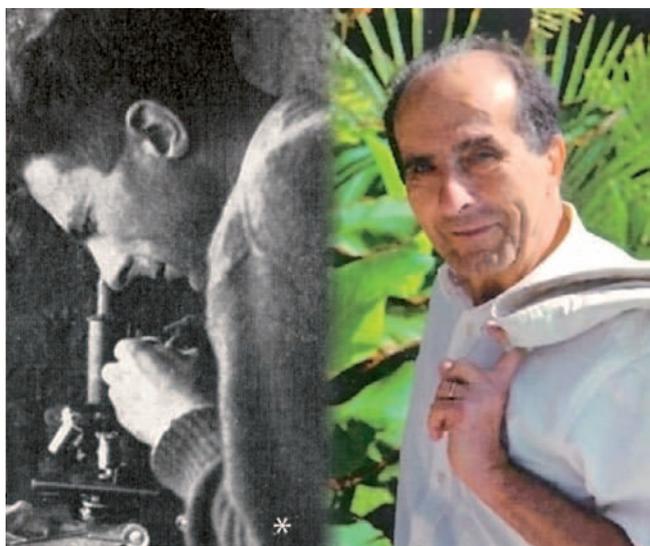
Afin de sans cesse côtoyer l'excellence, des soirées et des week-ends de travail qui ne furent pas sans retentissement sur sa vie familiale.

Mieux qu'un long discours, son visage placé en exergue de cet hommage en dit long sur lui; tête dans les épaules comme toujours prêt à foncer, le regard franc et direct, un sourire permanent et chaleureux, témoignant d'une extrême et réconfortante attention à autrui, que n'oublieront jamais, compagnons de route, malades, élèves et collègues.

MGI (2^eS) Maurice Bazot



Hommage à la mémoire du médecin colonel (H) **Sauveur Verdaguer** (1926-2023)



Né à Perpignan en avril 1926 il se définissait comme “Enfant du siècle et fils d’immigrés”. Ses parents, de condition modeste, avaient quitté l’Espagne en raison du contexte d’instabilité et de marasme économique. Il s’adaptera rapidement à la situation et, au terme d’un parcours scolaire primaire et secondaire brillant, il obtiendra une bourse qui lui permit de poursuivre ses études. C’est à Montpellier qu’il préparera le PCB et réussira le concours d’entrée à l’ESSM de Lyon promotion 1945.

Les difficultés d’hébergement à Lyon, liées à la guerre, imposeront le recours aux détachements pour une partie des études et il retrouvera, non sans un certain plaisir, la faculté de Montpellier en troisième année. À Lyon, la partie médicale du programme des premières années est complétée par la formation militaire et sportive obligatoire.

Il aimait me raconter certaines mésaventures : une chute de cheval à la première monte avec un traumatisme costal sans gravité mais dissuasif pour la suite ; pour le rugby sa morphologie limitait ses possibilités mais cela ne se passait pas trop mal jusqu’à la finale du championnat de France militaire contre le 5^e régiment du train de Toulouse. Je ne révélerai pas le score.

Revenons à des choses plus sérieuses. Il soutiendra sa thèse en juillet 1951 et sera affecté en Tunisie au 6^e REI en attendant le stage au Val-de-Grâce, prévu en janvier 1952 mais reporté à février. Il terminera le stage à la 5^e place ce qui lui permettra d’obtenir une affectation à Wittlich au 8^e BCP (celui de Sidi Brahim), appartenant à la 1^{re} DB. À l’issue de cette brève affectation aux FFA, l’ordre d’embarquement pour l’Extrême Orient lui est notifié pour le 1^{er} août 1953. Dès son arrivée au Tonkin, il est affecté au 1^{er} BPC (bataillon de parachutistes coloniaux). N’étant

pas breveté para il aura diverses affectations avant de rejoindre Diên-Biên-Phu, le 1^{er} décembre 1953. Il fera l’unanimité du commandement pour son comportement et ses compétences dans un contexte particulièrement hostile ; il sera promu capitaine le 1^{er} avril. Après les bombardements sur les points d’appui, les 12 et 13 mars, le sort de Diên-Biên-Phu semblait fixé et la capitulation surviendra le 7 mai 1954.

Quatre jours plus tard les commissaires politiques arrivaient et, après quelques jours de mise en condition et d’isolement, ils intimaient l’ordre de se mettre en route sans délais. La “longue marche”, qui devait les conduire vers la liberté, se déroulera dans des conditions particulièrement dramatiques (chaleur, humidité, blessures, poly-parasitoses et malnutrition) jusqu’au 2 septembre.

À son retour, il rejoindra les FFA et optera pour une carrière hospitalière. Il préparera le concours d’assistantat de biologie, auquel il sera reçu brillamment en octobre 1956. Il choisira le Val-de-Grâce pour préparer la spécialité.

Dès la première année, il eut le privilège de suivre le cours de microbiologie de l’Institut Pasteur, auquel moins de cinquante participants étaient admis, dont deux tiers d’étrangers. Il bénéficiera de l’enseignement des grands maîtres de la biologie dont Lwoff et Jacob, futurs prix Nobel de Médecine. Les journées étaient particulièrement chargées : la matinée au laboratoire du Val-de-Grâce, tout l’après-midi cours et TP à Pasteur et les soirées pour réviser et préparer l’examen de sortie. Les deux dernières années seront consacrées à la clinique et à la biologie avec un détachement de deux mois à Pasteur, dans le service du professeur Lépine, virologue de réputation mondiale, qui venait de mettre au point le vaccin français contre la poliomyélite. Initié à la technique nouvelle des cultures cellulaires monocouches, fabuleux outil de travail pour l’isolement, la culture et l’étude des virus, il pourra mettre en pratique toutes ses compétences à Bordeaux.

Reçu major de sa spécialité, il choisira l’HIA Robert Picqué (HIARP) pour la suite de sa carrière. À 33 ans il deviendra le patron d’un laboratoire de biologie et d’un service clinique de pathologie infectieuse de trente lits.

La pathologie infectieuse était assez importante, dominée par les syndromes grippaux, les méningites et les dysenteries bacillaires. La majorité des pathologies saisonnières observées provenait du Centre de formation de la Marine “CFM, d’Hourtin”, en raison des conditions d’hébergement, de surpopulation

et d'hygiène. En l'absence d'étiologie on parlait d'*hourtinite*. Le laboratoire de virologie de l'HIARP permit d'isoler un adénovirus 7.

Il fera de nombreuses communications à la Société de médecine de Bordeaux et sera coopté comme membre du Conseil d'administration.

En 1970, dans l'obligation de quitter la technique pour une orientation administrative, il quitte le SSA pour entreprendre une carrière civile et rejoint le professeur Ruffie comme codirecteur du laboratoire des Allées de Tourny.

L'expérience acquise et un recrutement sélectionné vont permettre de créer un laboratoire multidisciplinaire de très haut niveau à l'échelon national. Pierre Guy Discamps, professeur agrégé du SSA, le rejoindra et, riches du savoir faire acquis au Val-de-Grâce et à l'Institut Pasteur, ils sauront aborder des techniques d'avant-garde. La maîtrise des cultures cellulaires, à l'écoute du professeur Edwards, leur procurera l'honneur et le privilège d'être les concepteurs du premier bébé-éprouvette bordelais, en 1983. Une première dans une structure privée en France. Pour pallier toute dérive ils imposèrent à leur équipe la supervision d'un Comité d'éthique indépendant, une première encore car un tel dispositif n'entrera en vigueur qu'après plusieurs années sur le plan national.

Il m'a fait l'honneur de son amitié et je tiens à souligner les actions qu'il a menées à la mémoire des 21 médecins qui ont vécu l'enfer de Diên-Biên-Phu.

Il faisait partie du groupe des médecins présents au baptême de la promotion 1991 « *Médecins de Diên-Biên-Phu* » à Santé Navale. Il lui aura fallu attendre 60 ans pour, qu'à son initiative, une cérémonie se déroule à l'ESA de Lyon-Bron, au cours de laquelle sera dévoilée une plaque commémorative. Il aurait souhaité, qu'à l'instar des légionnaires qui ont leur Camerone, le Service de santé ait son Diên-Biên-Phu. *Domage!* Comme il l'exprimait avec un immense regret dans notre "revue" de 2021.

Il a toujours conservé des liens très forts avec le Service et a été, avec Jacques Aulong, un des acteurs principaux du développement de la section sud-ouest. Il a participé, avec son épouse, à toutes les assemblées annuelles de notre association. Il a organisé des repas pour constituer un solide noyau bordelais, sans discrimination d'école d'origine. Dernier survivant d'une des pages les plus douloureuses du SSA, c'est un honneur pour moi de lui rendre ce bien modeste hommage.

À 28 ans, il était titulaire de la croix de guerre des TOE et chevalier de la Légion d'Honneur.

MG (2^eS) Guy Vialette



7 mai 2014 - École de santé des armées de Lyon-Bron
De gauche à droite: les médecins E. Hantz, S. Verdaguer, E. Pons.



7 mai 2014 - École de santé des armées de Lyon-Bron
De gauche à droite: les médecins V. André, E. Hantz, AMC Verdaguer (petite fille de Verdaguer), S. Verdaguer.

La “fièvre” et le moyen de la mesurer

Une longue histoire

La fièvre

Quelles étaient les conceptions que l’on avait de la fièvre au milieu du XIX^e siècle ?

Dans les hôpitaux militaires, les malades présentant de la fièvre étaient admis dans le département des “fiévreux”, une distinction qui va survivre jusqu’au XX^e siècle.

Selon le dictionnaire de Littré de 1873, la fièvre est un état maladif caractérisé par l’augmentation de la chaleur du corps et l’accélération du pouls. Les fièvres étaient classées suivant deux critères. Le premier correspondait à leur évolution dans le temps et le second correspondait aux stigmates cutanés qui l’accompagnaient.

Suivant le premier critère, il existait des fièvres continues qui se distinguaient des fièvres intermittentes¹ et des fièvres rémittentes². Suivant le second critère, il y a des fièvres éruptives accompagnées de manifestations visibles au niveau de la peau et des muqueuses et des fièvres qui ne l’étaient pas. La combinaison de ces deux éléments, auxquels s’ajoutaient l’aspect et les odeurs variables des excréta³ corporels, permettait une classification nosologique qui ouvrait à des thérapeutiques réputées actives selon les époques et les auteurs. La “fièvre perniciose”, accompagnée des symptômes les plus graves, était la plus redoutée et si elle n’était pas “coupée” par les thérapeutiques, elle conduisait le malade à la mort, “très promptement”.

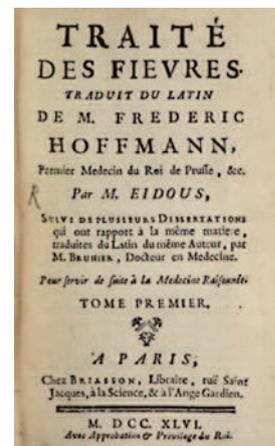
Littré donne des exemples de fièvres rencontrées dans la littérature médicale; il cite la “Fièvre bilieuse des pays chauds”, fièvre grave qui a généralement le caractère rémittent ou, comme disent les médecins, pseudo-continu. La “Fièvre des bois”, fièvre intermittente ou rémittente que, dans les Indes, on contracte en parcourant les bois. La “Fièvre jaune”, appelée aussi “fièvre pestilentielle”, “mal de Siam” (sic), “causus”⁴, accompagnée de vomissements noirs, encore appelée “typhus ictérode”, typhus

amaril, typhus des tropiques ou d’Amérique, fièvre épidémique et contagieuse, au cours de laquelle la peau et les tissus blancs se teignent ordinairement en jaune.

Tous les ouvrages de cette époque qui traitent de la fièvre sont accompagnés d’un historique redondant qui débute avec Hippocrate (-460 et -377), qui désignait la fièvre comme une “chaleur brûlante”. Vient ensuite Galien (129-201), pour lequel la fièvre est une chaleur contre nature accompagnée d’exhaussement du pouls.

Par la suite rien ne se modifie jusqu’au XVI^e siècle où les médecins commencent à s’interroger sur son possible mécanisme. La fièvre serait la conséquence d’une fermentation et d’une ébullition du sang et des humeurs. Pour les uns c’est un bien, tandis que pour d’autres c’est un mal.

Paracelse (1493-1541) médecin et alchimiste considérait que la fièvre servait à se débarrasser de ce qui était impur et qu’elle avait une fonction de purgation. Boerhaave (1668-1738) ne trancha pas la question: s’il était indiscutable que la fièvre pouvait être cause de mort, elle était le plus souvent suivie de guérison. Pour ce célèbre médecin néerlandais, la fièvre était due à l’irritation des organes sanguins; pour apprécier sa gravité, Boerhaave privilégiait comme Galien les modifications du pouls. Georg Stahl (1660-1734), médecin allemand fondateur de “l’animisme”, affirma que la fièvre correspondait à l’effort salutaire du “principe vital” qui venait de l’âme pour chasser et détruire toute “matière morbifique”. Clairement matérialiste, Friedrich Hoffmann (1660-1742), autre médecin allemand et auteur très prolifique, publia en latin son “Traité des fièvres”, traduit en français dans trois volumes édités en 1746.



Hoffmann donnait à la fièvre une explication mécanique et faisait intervenir pour l’expliquer une régulation nerveuse. C’était à la suite de “l’irritation des nerfs” que les fluides qui entretenaient la vie étaient précipités vers l’intérieur du corps puis revenaient vers l’extérieur à grande vitesse et chaleur par la systole du cœur; quand la tension des nerfs ne s’exerçait plus sur les fluides, la fièvre disparaissait. Hoffmann faisait intervenir la moelle épinière comme régulateur du processus fiévreux, ce qui expliquait la présence de la douleur, des frissons, des sensations de froid, des tremblements, la couleur

1 Littré: Il n’existe pas de définition consensuelle de fièvre intermittente. De façon générale, la durée d’une fièvre intermittente dépasse trois semaines, elle survient par épisodes répétés, intermittents, ou récidivants, espacés par des intervalles libres (apyrétiqes) variables de quelques jours à plusieurs mois. Définition du terme Tierce (fièvre): Fièvre intermittente dont les épisodes reviennent le troisième jour.

2 Littré: Rémittente, se dit des maladies qui ont des rémissions, et principalement des fièvres qui, sans cesser d’être continues, ont des relâches comparables, jusqu’à un certain point, aux relâches d’une fièvre intermittente. Les fièvres rémittentes des pays chauds.

3 Littré: Choses qui sont rejetées du corps, exemples: les écoulements du sang hors des vaisseaux qui doivent le contenir, les expectorations, les sueurs, les vomissements, les modifications des urines et des matières fécales.

4 Mot dont Hippocrate s’est servi pour désigner une espèce de fièvre rémittente caractérisée par une chaleur et une soif excessives.

Mais l'instrument de Sanctorius, volumineux et peu exact, prenait surtout trop de temps pour obtenir une lecture et son usage ne se propagea pas.

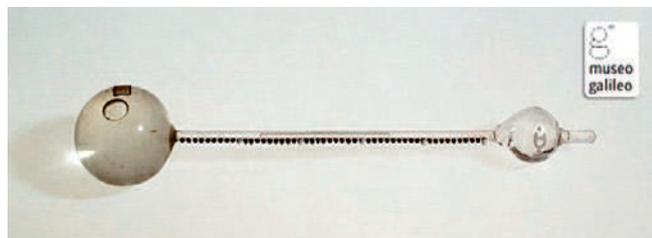
En 1624, Jean Leurochon, jésuite français, dans son ouvrage "Récréations mathématiques" créa le mot "Thermomètre" pour désigner l'instrument qui servait à mesurer les degrés de chaleur ou de froidure de l'air.



En 1631, Jean Rey⁹ (circa 1583 - circa 1645), médecin français huguenot installé au Bugue en Périgord, inventa un thermoscope à eau d'une disposition inverse de celle de Galilée dont le tube de verre effilé surmontait le globe de verre. Dans une lettre du 1^{er} janvier 1632, adressée au religieux catholique Marin Mersenne (1588-1648), un ami de Descartes, Rey écrit : « Je remarque qu'il y a diverses sortes de thermoscopes et de thermomètres. Ce que vous me dites ne correspond pas au mien qui est constitué d'un petit vase rond avec un long col étroit.

Pour l'utiliser, je le mets au soleil et quelquefois dans les mains d'un patient fiévreux après avoir rempli d'eau le réservoir mais pas le col. La chaleur, dilatant l'eau, la fait plus ou moins monter dans le col selon que la chaleur est plus ou moins grande... ». Le tube de verre de son thermoscope n'étant pas scellé, sa lecture était influencée par l'évaporation et par les variations de la pression atmosphérique.

En 1641, le grand-duc de Toscane, Ferdinand II de Médicis, (1610-1670) perfectionna le thermomètre en remplaçant l'eau par de l'alcool coloré et en lui adjoignant un tube de verre capillaire comportant 50 graduations. Il eut l'idée de sceller le tube de verre, ce qui eut pour effet de protéger de la pression atmosphérique les déplacements du liquide coloré isolé dans un espace clos de façon hermétique. Connus sous l'appellation de "thermomètre florentin", il resta en usage jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.



Thermomètre à alcool de Ferdinand II de Médicis
Musée Galileo - Florence.

⁹ Henry Carrington Bolton: *Evolution of the thermometer* - 1592-1743, Easton, PA, The Chemical Publishing Co, 1900, 98 p., p. 30. Bernard Tyburce *Du rôle de l'air dans les combustions Jean Rey, obscur médecin du XVII^e siècle, précurseur du célèbre Lavoisier.* L'actualité chimique - Septembre 2010 - n° 344 - Histoire de la chimie, pp 21, 27. Sadouillet-Perrin Alberte: *Un héritier des chercheurs de la Renaissance: Jean Rey médecin au Bugue.* Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord - 1975 pp 229, 238.

En 1658, Ismaël Boulliau¹⁰ (1605-1694), prêtre catholique astronome et mathématicien français serait d'après Blumenthal¹¹ le premier à avoir, en 1659, remplacé l'éthanol coloré du thermomètre florentin par du mercure, devançant en cela Farenheit¹². L'usage du thermomètre se répandit dans la haute société européenne du XVII^e siècle comme en témoigne M^{me} de Sévigné, célèbre pour sa production épistolaire: « Il fait un froid extrême; notre thermomètre est au dernier degré » et « Voilà qui est fait, nous suions tous à grosses gouttes; jamais les thermomètres ne se sont trouvés à telle fête... » 1^{er} juillet 1676. (In Littré)

En 1714, Gabriel Fahrenheit (1686-1736), Polonais d'origine allemande, remplaça l'eau et l'alcool par le mercure comme liquide thermométrique et créa le premier thermomètre moderne; en 1717, il proposa la première échelle de températures fixant à 32 °F la température de la glace fondante et 212 °F le point d'ébullition de l'eau sous pression atmosphérique normale.

En 1741, le Suédois Anders Celsius (1701-1744) adapta sa propre échelle de mesure au thermomètre à mercure: le 0 °C pour la température de congélation de l'eau et 100 °C pour celle de son ébullition. Cette graduation sera adoptée en France par la Convention en 1794. Elle devint la référence dans de nombreux pays européens, les degrés Fahrenheit continuèrent à être utilisés dans les pays anglo-saxons. À la fin du XVIII^e siècle, le thermomètre à mercure plus fiable et plus constant dans ses résultats que le thermomètre à alcool avait été adopté par la communauté scientifique pour mesurer les changements de température de l'air mais beaucoup plus rarement en médecine. (Blumenthal)

Pourtant des médecins avaient commencé à prendre la température de leurs patients avec un thermomètre dès le début du XVII^e siècle.

- Herman Boerhaave, professeur de médecine néerlandais, à l'université de Leyde (1668-1738), iatomécanicien initiateur de l'enseignement au lit du malade avait la volonté de s'écarter du dogmatisme figé du Moyen Âge et aussi des élaborations philosophiques de ses contemporains; il introduisit en 1709 l'usage clinique du thermomètre.
- Van Swieten (1700-1772) à Vienne en Autriche, recommanda lui aussi l'usage buccal et axillaire du thermomètre à mercure de Fahrenheit pour remplacer la main du médecin dans l'appréciation de la fièvre mais c'est surtout son élève Anton De Haen (1704-1776) qui mena la première étude destinée à mesurer la température dans la population générale des malades. Payant de sa personne, De Haen avait la particularité de prendre

¹⁰ Daniel Rousseau: *Les moyennes mensuelles de températures à Paris de 1658 à 1675. D'Ismaël Boulliau à Louis Morin* [archive], dans *La Météorologie*, n° 81, mai 2013, p. 11-22).

¹¹ Blumenthal: *The development of the clinical thermometer I.*, Proc. R. Coll. Physicians Edinb. 1998 - 28: 67-72.

¹² Aiken William - *The science and practice of medicine* - London, 1864, 939 pages.

sa température quand le soir il allait se coucher. Il put démontrer que dans la phase froide de la malaria qui s'accompagnait de frissons et de claquements des dents, la température du sang montait rapidement alors que la peau restait froide. L'école de Vienne démontra que les variations de la température du corps étaient corrélées à la progression d'une maladie.

Au début du XIX^e siècle, très peu de médecins étaient convaincus de l'intérêt la mesure de la fièvre. Les thermomètres, des instruments encombrants et fragiles, n'étaient pas utilisés. La fièvre continuait à s'apprécier à la main posée comme au temps d'Hippocrate et de Galien. Il y avait eu cependant un progrès: la mesure du pouls et du rythme respiratoire à l'aide d'une montre était entrée dans la pratique courante. (Aitken)

En 1835, les Français Antoine Becquerel (1788-1878) et Gilbert Breschet (1783-1845) démontrèrent à l'aide d'un thermocouple de fer et de cuivre que la température d'un corps humain sain était constante à 37° Celsius; pour cela, ils se servirent d'aiguilles métalliques enfoncées dans les tissus. Ils constatèrent que la température interne des muscles était supérieure aux températures externes; l'appareil qu'ils utilisaient était précis mais très volumineux et de maniement complexe, il n'était pas utilisable en pratique courante.

En 1852, un progrès décisif fut accompli en Angleterre lorsque le médecin écossais William Aitken (1825-1892) professeur de pathologie à l'école de médecine militaire de Chatham fut informé des travaux de l'Allemand Wunderlich à Leipzig qui montraient l'importance de la mesure de la température corporelle au cours des maladies. Esprit pratique, Aitken conçut un thermomètre capable de maintenir visible le niveau maximum atteint par la colonne liquide, grâce au principe de l'étranglement du tube de verre et de la rupture de la colonne ascendante de mercure. Lorsque la température augmentait, le liquide, en se dilatant, montait dans le tube et passait par l'étranglement sous l'effet de la pression dans le réservoir. Lorsqu'elle diminuait, la pression négative, due à la contraction du mercure, n'était pas suffisante pour forcer son passage dans l'étranglement et la colonne liquide se rompait à ce niveau, tandis que la partie située au-dessus restait en place sans être affectée par la contraction dans le réservoir. En pratique, la lecture sur les graduations de l'instrument était facilitée. Pour une nouvelle utilisation, il suffisait de secouer le thermomètre pour faire retomber le mercure dans son réservoir.

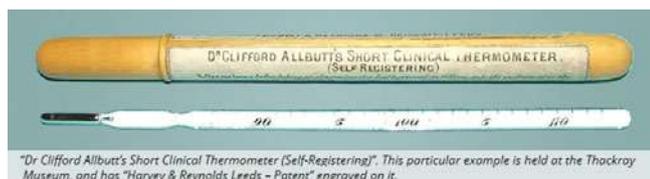


The straight thermometer was 25.4 cm long. The curved thermometer was the shape of a hockey stick measuring 30.5 cm. Both thermometers had a Fahrenheit scale and were carried two in a wooden case under the arm. About five minutes were required for optimal temperature to be reached (Blumenthal).

Parallèlement aux travaux de Wunderlich, Aitken distingua la fièvre idiopathique et les fièvres symptomatiques de la variole, scarlatine, rougeole, typhus, malaria, pneumonie, néphrite, méningite, fièvre rhumatismale et dysenteries. Aitken s'éleva contre l'usage "non scientifique" des noms géographiques attribués à certaines fièvres: "Hongkong fever", "Bengal fever", "Mediterranean fever" qui ne servaient qu'à masquer l'ignorance sur leur nature réelle. Il introduisit plusieurs mots nouveaux dans le langage médical anglais pour désigner des réalités qui pouvaient s'enregistrer sur du papier: celui de "défervescence" pour définir la chute de la fièvre; celui de "crise" quand la fièvre avait une chute brutale et de "lysis" quand elle diminuait progressivement. Aitken fixa des règles pour la prise de température des malades: elle devait être prise et enregistrée le matin, à midi, le soir et à minuit en plaçant son thermomètre dans le pli de l'aisselle, endroit bien préférable à la bouche mais il ne dit rien de la prise de la température au niveau rectal. Avec une grande honnêteté, Aitken signala les travaux en cours de Wunderlich à Leipzig qui de 1858 à 1861 avait procédé sur 5000 malades à plus 500000 prises de température, ce qui lui avait permis de définir des courbes de température spécifiques à certaines maladies mais aussi d'apprécier le pronostic et de suivre les progrès des convalescents. Aitken constata que dans la "malaria" la température restait élevée entre deux accès de fièvre alors que le malade semblait apyrétique complétant ainsi la découverte précédente de De Haen. Dans la typhoïde, il observa qu'une grande hausse de la température était de mauvais pronostic et que sa chute brutale accompagnait une hémorragie interne qui pouvait se terminer par la mort du malade. Les thermomètres médicaux de Aitken avaient deux inconvénients, ils étaient trop longs et très fragiles, de plus la prise de la température au niveau des aisselles pouvait durer 20 minutes, nécessitant la collaboration du patient et des personnels.

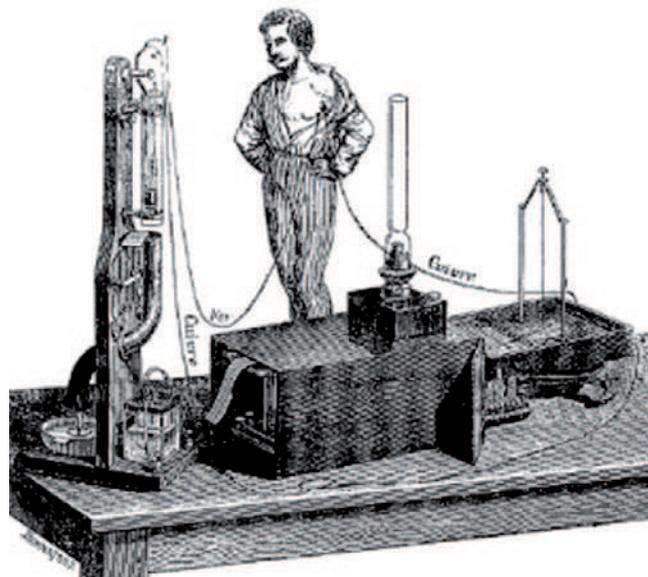
L'étape décisive, qui fit entrer l'usage du thermomètre dans la pratique médicale, fut accomplie par Carl

Reinhold Wunderlich (1815-1877) qui en 1868 publia en Allemagne son ouvrage *“Das Verhalten der Eigenwanne in Krankheiten”*, une somme considérable de travaux qu’il avait commencés en 1851. Pendant toutes ces années, il avait fait prendre systématiquement, sans aucune exception, la température de tous ses malades avec un thermomètre, d’abord deux fois par jour, puis dans les dix dernières années quatre à six fois par jour. Les résultats avaient été retranscrits sur une feuille d’observation, ce qui permettait de construire des courbes de température. Wunderlich en possession de plusieurs millions de prises de température axillaire sur 25 000 cas spécifiques put ainsi identifier des types de fièvres dans des maladies définies. La fièvre n’était plus en soi une maladie mais elle était un symptôme. Wunderlich confirma que la température de l’être humain non malade était de 98,6° (37° Celsius). Les travaux de Carl Wunderlich eurent un retentissement considérable, l’usage du thermomètre médical entra dans la pratique hospitalière du monde occidental. En 1867, un autre médecin anglais, Thomas Allbutt (1836-1925) inventa le premier thermomètre médical permettant de mesurer facilement en pratique courante la température corporelle.



En 1870, Allbutt fit connaître son invention dans un article intitulé, *Medical Thermometry*, dans lequel il retraça, comme ses devanciers, l’histoire de la thermométrie médicale: moins encombrant que celui d’Aitkin, il n’avait que 15 cm de longueur; de plus, protégé dans un étui, aisément transportable, le “short clinical thermometer” permettait en toutes circonstances et en moins de cinq minutes de mesurer la température d’un patient. Le thermomètre d’Allbutt connut rapidement un grand succès en Europe. Par la qualité de ses travaux qui suivirent, Allbutt devint une référence pour la médecine anglaise et il fut anobli en 1907. Le “pocket thermometer” était arrivé à point nommé. En 1873, Émile Littré dans son dictionnaire de la langue française définit le “thermomètre” comme « instrument qui indique les degrés de la chaleur ou du froid actuel » mais il ne mentionne pas de manière explicite le thermomètre médical alors qu’il se sert comme référence de l’exemple du thermomètre électro-galvanique. Toutefois au mot “Thermométrie”, il cite la “thermométrie clinique” qu’il définit comme une « appréciation thermométrique des variations de la chaleur animale dans les maladies ». Il retient aussi le mot de “thermopathologique” qui a « rapport à la chaleur morbide » et celui de “thermophysologie” qui est « la théorie des phénomènes caloriques qui se produisent pendant les actions physiologiques ». En 1880, le docteur Aimé Witz publia un ouvrage savant sur les thermomètres et les thermographes.

Il souligna que le thermomètre médical était devenu nécessaire au diagnostic et qu’il avait trouvé place dans l’arsenal des instruments hospitaliers. Il faisait remarquer que l’observation isolée d’une température était d’un faible secours pour le diagnostic mais « que seule l’étude attentive et continue des variations successives de l’état thermique du malade fournit les éléments d’un jugement qui est rarement mis en défaut parce que chaque espèce morbide s’accuse par une pyrexie d’allure constante et typique dont la forme caractérise le mal et en marque les diverses périodes normales ou anormales ». Witz rendit à son tour hommage à Wunderlich qui avait montré le grand intérêt des courbes des températures qui traçaient le diagramme d’une maladie, en distinguant les phases, en prévoyant souvent la fin et permettaient de surveiller les résultats de l’intervention thérapeutique (Witz, page 23). Mais à l’opposé de Allbutt, Witz proposa un “électro-thermographe”, appareillage complexe qui semble sortir de l’imagination du romancier contemporain Jules Verne (1828-1905); il permettait de recueillir avec précision les données de température et de les enregistrer avec un papier photographique sur lequel l’aiguille d’un galvanomètre s’affichait en blanc sur le fond sombre du iodo-bromure d’argent qui était impressionné par les rayons lumineux d’une lampe à pétrole. On peut se demander si cet instrument a connu du succès.



Witz, Aimé (1848-1926). *Thermomètres et thermographes médicaux*, par Aimé Witz (Paris) 1880 In-8°, 36 p., fig. par Gallica.

À la fin du XIX^e siècle, petit à petit, l’usage du thermomètre médical d’Allbutt se répandit en Europe et dans les Amériques mais ce n’est véritablement qu’en 1918, après la Première Guerre mondiale, que chaque foyer en France a eu son thermomètre médical. Comme dans beaucoup de pays européens et même dans les pays anglo-saxons, la mesure de la température par voie anale était la méthode préconisée comme étant la plus fiable.

Après avoir exploré les cavités corporelles, le thermomètre médical trouva à s'introduire dans la littérature. Déjà en 1880, Gustave Flaubert (1821-1880) en faisait mention dans son livre racontant les entreprises drolatiques de Bouvard et Pécuchet qui l'utilisaient: « au grand scandale de M. le curé, ils avaient pris la mode nouvelle d'introduire des thermomètres dans les derrières ». Annick Ettlin¹³, en 2012, dans un article intitulé "Histoires de thermomètres (Proust, Mann, Hemingway)" a relevé, dans les écrits du début du XX^e siècle, le rôle du thermomètre médical, il n'y « est plus seulement un instrument scientifique, mais est aussi et surtout un objet littéraire ».

- Elle fait remarquer que **Marcel Proust**¹⁴ (1871-1922), dans son célèbre roman *La recherche du temps perdu*, le fait intervenir comme l'objet clé d'un épisode initiatique lors de la maladie et de la mort de sa grand-mère. Le médecin de famille appelé au chevet de la femme souffrante avait recommandé que l'on prenne sa température, Proust écrit: « On alla chercher un thermomètre. Dans presque toute sa hauteur le tube était vide de mercure. À peine si l'on distinguait, tapie au fond de sa petite cuve, la salamandre d'argent. Elle semblait morte. On plaça le chalumeau de verre dans la bouche de ma grand-mère. Nous n'eûmes pas besoin de l'y laisser longtemps; la petite sorcière n'avait pas été longue à tirer son horoscope. Nous la trouvâmes immobile, perchée à mi-hauteur de sa tour et n'en bougeant plus, nous montrant avec exactitude le chiffre que nous lui avons demandé et que toutes les réflexions qu'eût pu faire sur soi-même l'âme de ma grand-mère eussent été bien incapables de lui fournir: 38°3. Pour la première fois nous ressentîmes quelque inquiétude. Nous secouâmes bien fort le thermomètre pour effacer le signe fatidique, comme si nous avions pu par là abaisser la fièvre en même temps que la température marquée. Hélas! Il fut bien clair que la petite sibylle dépourvue de raison n'avait pas donné arbitrairement cette réponse, car le lendemain, à peine le thermomètre fut-il replacé entre les lèvres de ma grand-mère que presque aussitôt, comme d'un seul bond, belle de certitude et de l'intuition d'un fait pour nous invisible, la petite prophétesse était venue s'arrêter au même point, en une immobilité implacable, et nous montrait encore ce chiffre 38°3, de sa verge étincelante. Elle ne disait rien d'autre, mais nous avions eu beau désirer, vouloir, prier, sourde, il semblait que ce fût son dernier mot avertisseur et menaçant. Alors, pour tâcher de la contraindre à modifier sa réponse, nous nous adressâmes à une autre créature du même règne,

mais plus puissante, qui ne se contente pas d'interroger le corps mais peut lui commander, un fébrifuge du même ordre que l'aspirine, non encore employée alors. Nous n'avions pas fait baisser le thermomètre au-delà de 37°½ dans l'espoir qu'il n'aurait pas ainsi à remonter. Nous fîmes prendre ce fébrifuge à ma grand-mère et remîmes alors le thermomètre. Comme un gardien implacable à qui on montre l'ordre d'une autorité supérieure auprès de laquelle on a fait jouer une protection, et qui le trouvant en règle répond: "C'est bien, je n'ai rien à dire, du moment que c'est comme ça, passez", la vigilante tourière ne bougea pas cette fois. Mais, morose, elle semblait dire: "À quoi cela vous servira-t-il? Puisque vous connaissez la quinine, elle me donnera l'ordre de ne pas bouger, une fois, dix fois, vingt fois. Et puis elle se lassera, je la connais, allez. Cela ne durera pas toujours. Alors vous serez bien avancés." Alors ma grand-mère éprouva la présence, en elle, d'une créature qui connaissait mieux le corps humain que ma grand-mère, la présence d'une contemporaine des races disparues, la présence du premier occupant – bien antérieur à la création de l'homme qui pense; elle sentit cet allié millénaire qui la tâtait, un peu durement même, à la tête, au cœur, au coude, il reconnaissait les lieux, organisait tout pour le combat préhistorique qui eut lieu aussitôt après. En un moment, Python écrasé, la fièvre fut vaincue par le puissant élément chimique, que ma grand-mère, à travers les règnes, passant par-dessus tous les animaux et les végétaux, aurait voulu pouvoir remercier. Et elle restait émue de cette entrevue qu'elle venait d'avoir à travers tant de siècles, avec un élément antérieur à la création même des plantes. De son côté le thermomètre, comme une Parque momentanément vaincue par un dieu plus ancien, tenait immobile son fuseau d'argent ». (Marcel Proust - *Le Côté de Guermantes*)

- Thomas Mann (1875-1955) dans *La Montagne magique* (1924) consacre un chapitre au thermomètre médical. Venu de Hambourg, le jeune Hans Castorp rend visite à son cousin dans un luxueux sanatorium de Davos en Suisse où il tombe malade. Le rituel de la prise de la température qui lui est imposé est minutieusement décrit: il doit d'abord acheter un thermomètre médical, nécessairement de luxe, puis il apprend son mode d'emploi, toujours précédé d'un mouvement saccadé et répétitif pour faire descendre la colonne de mercure dans son réservoir, suit le positionnement sous la langue, bouche fermée. Ce rituel va se répéter plusieurs fois par jour, accompagné de l'attente angoissante précédant la lecture de la colonne de mercure dont il faut identifier le brillant à travers les reflets du verre qui l'entoure. Au sanatorium, les contrôles quotidiens des températures permettaient de suivre l'évolution de la tuberculose pulmonaire. Ils étaient suivis de la visite médicale chez les médecins phthisiologues responsables de l'établissement où se concentrait une société de tuberculeux pulmonaires fortunés aux personnalités originales. La fine et brillante colonne

¹³ Ettlin Annick: *Histoires de thermomètre (Proust, Mann, Hemingway)* - Revue suisse des littératures, 59 (2012) La fièvre à l'œuvre: du corps à la métaphore, Université de Genève.

¹⁴ Marcel Proust (1871-1922) était le fils d'Adrien Proust (1834-1903), célèbre professeur à la chaire d'hygiène de la faculté de médecine de Paris.

de mercure du thermomètre était l'auxiliaire muet et insensible, possible messenger de la mort aux aguets rodant au milieu de l'air pur des montagnes suisses majestueuses et immobiles.

- Ernest Hemingway est beaucoup plus sobre dans *L'Adieu aux armes*. Pour le jeune américain qui s'est porté volontaire dans le service sanitaire de l'armée italienne, positionnée sur le front des montagnes slovènes, le thermomètre surgit comme un élément perturbateur, lié à l'expérience traumatisante de la guerre en 1917.

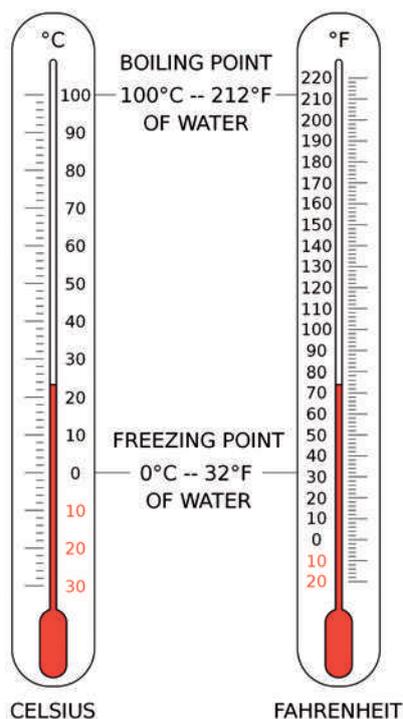
Aujourd'hui

De nos jours, l'usage du thermomètre en verre contenant du mercure et son positionnement anal se sont restreints. Il est le plus souvent remplacé par le thermomètre électronique, moins intrusif car placé dans la bouche ou aux aisselles, ou encore par une prise intra-auriculaire par un faisceau infrarouge.

La compréhension des mécanismes complexes de la thermogenèse animale, impliquant les mitochondries cellulaires et le rôle régulateur de l'hypothalamus, a permis d'expliquer le maintien physiologique de la température à 37 °C chez l'homme. En pathologie, la production des cytokines¹⁵ produites par l'action d'agents infectieux, parasitaires ou autres entraîne le déséquilibre du centre régulateur hypothalamique qui ne contrôle plus l'hyperthermie au moyen du repos, de la respiration et de la sudation, ce qui peut entraîner une élévation de la température supérieure à 41 °C et conduire à la mort comme cela s'observe dans les hyperthermies malignes d'effort, bien connues en médecine militaire et sportive.

MC (H) Louis-Armand Héraut

¹⁵ Médiateurs chimiques de l'inflammation produits par des cellules immunocompétentes dans les tissus agressés par un agent pathogène.



°F	°C	Commentaire
- 40	- 40	Point remarquable pour l'équivalence exacte des échelles.
0	-17,77837	Température la plus basse que Gabriel Fahrenheit ait pu mesurer en laboratoire.
32	0	Point de fusion de la glace sous 1 013,25 mbar.
98,6	37	Température approximative du corps humain.
100,04	38	
211,955	99,97	Point d'ébullition de l'eau (valeur précise) à la pression atmosphérique dite normale.
212	100	Point d'ébullition de l'eau (valeur usuelle approchée) à la pression atmosphérique dite normale.

Source wikipedia

En mémoire des médecins de la légion étrangère morts pour la France en Indochine - 1946-1955



Jean-Marie Dumas
MPLF 1948



Bernard Gateau
MPLF 1949



Roger Asquasciati
MPLF 1950



Pierre Gontier
MPLF 1951



Jean-David Loup
MPLF 1951



Jean Grémillet
MPLF 1952



Jacques Nicolas
MPLF 1954



Léon Staerman
MPLF 1954

❧ Première partie ❧

Vu son importance, cet article est scindé en deux parties. La première retrace le parcours des médecins J.-M. Dumas, B. Gateau, R. Asquasciati, P. Gontier. Les suivants seront abordés lors du prochain numéro de la revue.

F.-M. Grimaldi

« *Le mérite [du soldat] est d'aller sans faillir au bout de sa parole tout en sachant qu'il est voué à l'oubli*¹ ». Antoine de Saint-Exupéry

Qui se souvient de la guerre d'Indochine? De la route coloniale N° 4, (RC4)? De Diên Biên Phu? Qui parle encore d'Indochine? Qui évoque Saïgon?

Plus grand monde...

L'Indochine n'était pas que le Vietnam d'aujourd'hui: c'était le Tonkin, l'Annam, la Cochinchine, le Cambodge et le Laos; et Saïgon n'était pas Hô Chi Minh-Ville!

Et pourtant! Nous ne devons pas oublier le sacrifice de tous ceux qui, Français, étrangers, Indochinois, sont allés jusqu'au sacrifice suprême, ont été atteints dans leur chair ou, pour les derniers survivants, gardent encore des séquelles de leur engagement au service de la France, pour une guerre qui, lointaine, était déjà à l'époque qualifiée par certains de "coloniale" donc d'injuste...

Le médecin militaire doit se rappeler que, lui aussi, bien que non combattant, est un soldat et l'élève officier en École de santé, qu'il n'est pas un étudiant comme les autres.

Il doit l'apprendre dès son intégration, par l'exemple de ses anciens, par les valeurs transmises, par l'acculturation et l'adaptation à ce milieu particulier qu'il rejoint par choix. Il se doit de le savoir. Et de ne pas l'oublier.

Dès le lendemain de la capitulation japonaise en août 1945, le Viêt-Minh, mouvement nationaliste, communiste et indépendantiste, entreprend la lutte armée contre la France.

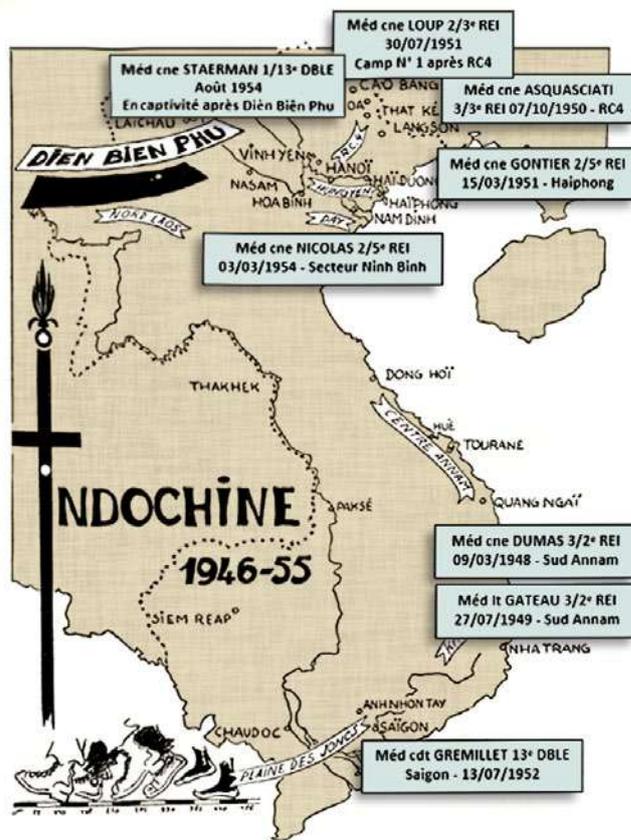
De septembre 1945 au cessez-le-feu de 1954, près de 500 000 militaires débarquèrent en Indochine dont plus de 70 000 légionnaires. On estime à près de 50 000 le nombre de tués ou de disparus parmi ceux venus de Métropole.

Créée le 10 mars 1831, la Légion étrangère a été de tous les combats. De Sébastopol (Crimée 1855) à Camerone (Mexique 1863), de la conquête de l'Afrique du Nord à celle du Tonkin, des plaines de Champagne de 1914 au désert de Bir-Hakeim en 1942, de la fin de l'Indochine à la fin de l'Algérie... Elle continue aujourd'hui sur tous les théâtres!

C'est toujours une force combattante de soldats professionnels de l'armée de terre fascinants, suscitant les questions, attisant l'imagination, ne laissant jamais indifférent.

« *L'aventure indochinoise coûtera à la Légion 309 officiers [dont 4 chefs de corps], 1 082 sous-officiers et 9 092 légionnaires* »². Plusieurs milliers furent blessés. Cette guerre fut la plus sanglante de toutes les campagnes de la Légion étrangère.

Le corps médical a été à ses côtés comme à celui de tous les soldats d'Extrême-Orient, « appelé à servir en tout temps et en tout lieu »³.



Il y avait presque toujours un médecin par bataillon, unité opérationnelle de 800 à 900 hommes, en plus de tous les médecins qui œuvraient dans les infirmeries, les dispensaires, les hôpitaux et de l'ensemble des personnels du Service de santé, hommes et femmes, officiers, sous-officiers et soldats.

Plus d'une soixantaine de médecins périrent en Indochine⁴ et parmi eux huit médecins servant à la Légion étrangère sur la vingtaine – mais probablement plus en réalité – morts pour la France dans les rangs de la Légion depuis sa création en 1831. « *Quant aux infirmiers et auxiliaires sanitaires tués au combat, on ne saurait les dénombrer* »⁵.

Qui étaient ces huit médecins, dont sept étaient d'active et un de réserve?

Cinq sortaient de l'École de santé de Lyon, deux de "Santé navale" à Bordeaux et un était un médecin civil contractuel, assimilé au grade de médecin capitaine. Cinq étaient du corps de santé métropolitain, deux du corps de santé colonial et un médecin de la marine avait été détaché auprès de l'armée de terre.

3 Art. 7 du Statut général des militaires
 4 Grimaldi, François-Marie. *En souvenir des médecins et des pharmaciens morts en Indochine entre 1940 et 1955.* <http://aaap13.fr/asso/documentation/dos/GRIMALDImedDCDindo.pdf>
 5 Maurin, Jean. *Képi-blanc Magazine* N° 808 - avril 2018.

1 *Citadelle*, Gallimard, 1948.
 2 Gaultier L. & Jacquot C. *C'est la Légion* - Ed. Sofradif, 1972.

Si à leur mort, deux avaient plus de 40 ans, la moyenne d'âge des six autres était de 28 ans et demi ! Enfin, le plus âgé était médecin commandant, six étaient médecins capitaines et le plus jeune, médecin lieutenant.

Avaient-ils succombé à la belle affiche de recrutement qui, sur fond de temple d'Angkor Vat, au Cambodge, promettait à ceux qui embrassaient « *la carrière de médecin colonial, avec la perspective de magnifiques voyages... De belles situations matérielles, de hautes satisfactions morales, professionnelles et un avenir honorablement assuré* » ?



En 1930, Pierre Bonnette (Lyon 1889), médecin ayant lui-même servi dans la Légion, écrivait déjà que « *le médecin de Légion doit réunir, à un bon savoir professionnel, des qualités physiques et morales bien trempées. Il doit avoir une certaine habitude de la troupe et des notions assez étendues sur les maladies exotiques... qu'il sera un jour appelé à traiter et à combattre...* ». Il ajoutait que « *pour apprécier les légionnaires, il faut les connaître, vivre au milieu d'eux, les voir à l'œuvre et les aimer* »⁶.

Tout est dit. Ces huit médecins ont tous aimé leurs légionnaires... Et ils n'ont fait "que" leur travail !



6 Bonnette, Pierre. *L'œuvre des médecins militaires pendant la conquête de l'Algérie* - Tours 1930.

Jean-Marie Dumas

Médecin capitaine au III/2^e REI⁷

Mort pour la France, le 9 mars 1948

De Sidi Bel Abbès à l'Annam



Lorsqu'il débarque à Saïgon, ce 27 mars 1947, Jean-Marie Dumas est heureux.

Médecin lieutenant des troupes métropolitaines, de bientôt 28 ans, affecté en Algérie, il ne pensait jamais pouvoir servir un jour en Extrême-Orient, pré carré de ses camarades médecins des troupes coloniales.

Comment imaginer que moins d'un an plus tard, le 9 mars 1948, il y serait tué au cours d'une embuscade aux côtés de quatre de ses camarades légionnaires...

Né le 10 mai 1919 à Perpignan, où il passe son enfance, Jean-Marie présente en 1939 le concours d'entrée à l'ESSM de Lyon, l'École du service de santé militaire. Il vient d'avoir 20 ans quand il pénètre sous la vieille porte cochère du 14, avenue Berthelot, en octobre 1939.

Que d'événements se sont produits depuis cette date !

Comme tous ses camarades de la "39", il entre à la fois à l'École de santé et dans la guerre. Envoyé au front en avril 1940 au service de gare à Amiens comme médecin auxiliaire, portant un galon d'adjudant, il est fait prisonnier le 25 juin 1940. Il restera en captivité un an, jusqu'en juin 1941.

Libéré, ayant dû renoncer "volontairement" au statut militaire, il reprend ses études à l'École du service de santé qui n'est plus militaire, comme "médecin auxiliaire du corps civil de santé". Il soutient sa thèse le 23 mai 1944 en traitant de « *La cholécystite calculeuse aiguë chez l'enfant* ».

Plusieurs de ses camarades ayant été envoyés en Allemagne au titre de la "relève", pour remplacer dans les camps les médecins civils mobilisés prisonniers⁸, cette promotion prendra par dérision le nom de "Promotion des Pigeons". Les élèves feront même fabriquer de façon "artisanale" un insigne de poitrine qui sera le 1^{er} insigne d'une promotion d'élèves.



7 3^e Bataillon du 2^e Régiment étranger d'infanterie.

8 Lefebvre, Pierre et Camelin, Aymé. *La relève des médecins prisonniers en Allemagne (1943-1944)*. Communication présentée à la séance du 25 avril 1987 de la Société française d'Histoire de la Médecine.

Affecté à l'hôpital militaire Desgenettes⁹ sur les quais du Rhône à Lyon puis à celui de La Tronche à côté de Grenoble en étant détaché au camp de Chambaran en Isère, il participe à la campagne contre l'Allemagne avec la 27^e division d'infanterie alpine de décembre 1944 à mai 1945.

Après ses permissions, il part en Sarre au bataillon médical de la 5^e division blindée des troupes d'occupation en Allemagne. Il restera outre-Rhin jusqu'en mai 1946.

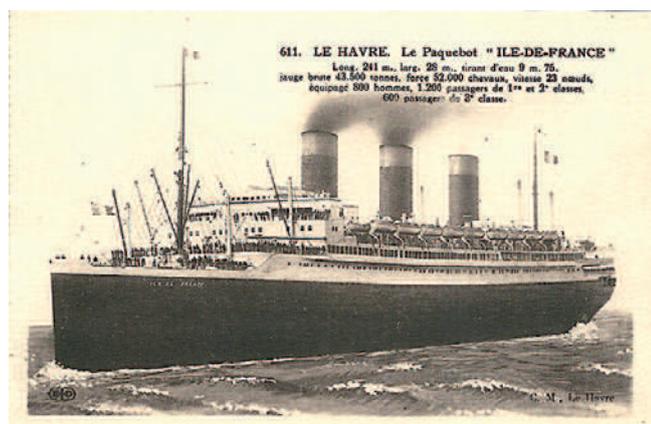
Muté en Algérie en juin 1946, il rejoint la Légion étrangère et le 1^{er} bataillon du 1^{er} régiment étranger d'infanterie, au camp Bedeau à une centaine de kilomètres au sud de Sidi Bel Abbès. Revenant à Sidi Bel Abbès au DCRE, le Dépôt commun des régiments étrangers, maison mère de la Légion, il prend le poste de médecin-chef du bataillon d'instruction des cadres et des spécialistes. Il a pour médecin-chef adjoint du DCRE, le médecin capitaine Pierre Gontier son ancien de la promotion 1937 de Lyon. Il y rencontre de nombreux officiers et sous-officiers stagiaires qu'il retrouvera plus tard.

Il porte l'insigne de tradition du DCRE créé quelques mois plus tôt par son nouveau chef de corps.



Le colonel Gaultier voulait représenter le globe terrestre, la "Boule", emblème du monument aux morts de la Légion à Sidi Bel Abbès. Ne pouvant mettre une vraie sphère, Louis Gaultier dessina un planisphère sous la forme de deux disques vert et rouge. Comme il se doit, malicieux et impertinents, les légionnaires surnommèrent immédiatement cet insigne "les c... à Gaultier"!

Volontaire pour l'Extrême-Orient, Dumas embarque à Toulon sur le "S/S [steamer-ship] Île-de-France", le 7 mars 1947.



Depuis quelque temps, les départs se font de ce port militaire, loin de Marseille où les syndicats de dockers commencent à manifester et à refuser le chargement des bâtiments de transport militaire à destination de

l'Indochine. L'embarquement des troupes doit s'y faire régulièrement sous la protection de la police!

En cours de voyage, il participe avec ses camarades médecins à des conférences « faites, conformément aux instructions reçues. On y évoquait particulièrement la nourriture, les maladies et leur prévention, les dangers des moustiques, des sangsues et des serpents, et parfois des causeries sur le sens de la guerre et de la pacification. Cette formation était suivie d'une manière distraite. En mars 1947, les passagers de "l'Île-de-France" bénéficièrent d'un programme d'instruction précoloniale assez complet: trois conférences sur la géographie physique et l'économie de l'Indochine, sur les problèmes militaires et les caractéristiques des opérations, sur l'histoire du pays de 1939 à 1945 et sur le rôle de la France dans ces régions »¹⁰.

Le paquebot est rapide: 20 jours seulement de navigation alors que les autres mettent près d'un mois. Après la Méditerranée, le canal de Suez, la Mer rouge, l'Océan indien et enfin la remontée de la rivière de Saïgon, ils atteignent la "Perle de l'Orient" le 27 mars 1947.

Comme pour tous les nouveaux militaires arrivant en "Indo", c'est un choc climatique et culturel. Mais ils ont tous, par nature, des capacités d'adaptation.

Reçu par le directeur du Service de santé, Jean-Marie Dumas effectue pendant les quelques semaines passées à Saïgon les visites protocolaires mais très utiles pour créer des liens: ses camarades médecins d'unité, l'hôpital Grall, plutôt dédié à la population civile, l'hôpital d'évacuation motorisé 415. Cet hôpital a été rebaptisé en octobre 1946 du nom du médecin commandant Le Flem, de 10 ans son aîné, tué en novembre 1945. Tous ses camarades le reçoivent amicalement et lui donnent de bons conseils.

Mais depuis le coup de force du Viêt-Minh à Hanoï, le 19 décembre 1946, l'insécurité commence à régner dans l'ensemble de l'Indochine. Cinq médecins et un pharmacien militaires ont déjà été tués!

Six semaines plus tard, à la mi-mai 1947, il rejoint enfin son affectation au Sud Annam, le 2^e REI, le 2^e régiment étranger d'infanterie en garnison à NhaTrang à plus de 300 kilomètres de Saïgon. Arrivé début 1946 en Indochine, héritier du régiment de marche de la Légion étrangère d'Extrême-Orient, le 2^e REI s'est créé un nouvel insigne de poitrine. Le vert et le rouge comme la grenade à 7 flammes rappellent la Légion, le dragon d'Annam son affectation indochinoise.



Après s'être présenté à son nouveau chef de corps, le colonel Jean-Louis Courcelle-Labrousse, il arrive au III/2^e REI, le 3^e bataillon du 2^e REI à Ninh Hoa, ville

⁹ La construction d'un nouvel hôpital débutera en 1938, dans le quartier Grange Blanche. Du fait de la guerre, il ne sera en service qu'en juin 1946. Il portera aussi le nom de Desgenettes.

¹⁰ Bodin, Michel. *La France et ses soldats. Indochine, 1945-1954*, L'Harmattan, 1997.

côtière au nord de Nha Trang. Il y trouve une vingtaine d'officiers, la plupart lieutenants.

Pendant tout le 2^e semestre 1947, il participe à plusieurs opérations dans ce secteur, accompagnant les compagnies ou les détachements.

Promu médecin capitaine le 1^{er} janvier 1948, cela ne change rien à ses fonctions: il reste aux côtés de ses légionnaires et partage leurs efforts.

Le mardi 9 mars 1948, au cours d'une violente embuscade tendue par les rebelles à 4 kilomètres au nord de Dai Lanh, village sur la côte au nord de leur garnison de Ninh Hoa, il est mortellement blessé par balle. Présentant une plaie transfixiante transversale du thorax, il meurt rapidement des suites de ses blessures. Le trajet de la balle, de la région pectorale droite à la région sus-scapulaire (omoplate) gauche, déchiquetant la crosse de l'aorte et les gros vaisseaux du cou, ne lui a laissé aucune chance. Il allait fêter ses 29 ans en mai.

Le bilan est lourd. À ses côtés tombent son camarade le lieutenant Guy Vié, le sergent-chef Victor Bouquet et les légionnaires Heinrich Brunsch (alias Heinz Bruson) et Walter Zentek.

Ramenés au PC du bataillon, une chapelle ardente est dressée. Après la cérémonie religieuse, les honneurs militaires leur seront rendus au cimetière militaire de Ninh Hoa où ils ont été inhumés.

Quelques jours après sa mort, le médecin aspirant Arnaud lui succédera au poste de médecin-chef du III/2^e REI.

Jean-Marie Dumas recevra à titre posthume la croix de chevalier de la Légion d'honneur et la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme. Il aura passé moins d'un an sur cette terre d'Extrême-Orient.

Le nom du Lieutenant Vié sera donné au poste militaire de Tu Bông dont il avait été le chef.

Parmi ses camarades de la popote des lieutenants, Vincent Rouvière sera tué 4 mois plus tard, en juillet 1947, et Marcel Lauriol, en février 1949...

Le III/2^e REI restera sur la côte annamitique jusqu'en janvier 1955, avant de rejoindre l'Afrique du Nord.

Bernard Gateau
Médecin lieutenant au III/2^e REI¹¹
Mort pour la France le 27 juillet 1949

Médecin chef de bataillon cinq jours !

À peine sorti de l'École d'application du Pharo à Marseille, Bernard Gateau est tué au combat en Indochine le 27 juillet 1949. Arrivé sur le territoire un mois et demi auparavant, il venait de rejoindre la Légion étrangère.



Né le 10 septembre 1923 à Libourne, il est admis à "Santé navale", l'École principale du service de santé de la marine et des colonies de Bordeaux le 26 octobre 1943. Faisant suite à la promotion "Tonkin" de 1942, sa promotion sera baptisée "Annam". Triste présage...

Il y poursuit ses études jusqu'à sa thèse qu'il soutient le 6 juillet 1948 "À propos d'un cas de perforation duodénale au cours de la fièvre typhoïde".

Nommé médecin lieutenant, Bernard Gateau est détaché à la 1^{re} demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes avec son camarade de promotion Paul Le Gall. Ils en profitent pour aller se faire breveter à l'École des troupes aéroportées à Pau. Après deux semaines d'entraînement au saut, ils effectuent les six sauts réglementaires pour pouvoir arborer fièrement le brevet para.

Fin décembre 1948, le jeune médecin lieutenant gagne le "Pharo"¹², à Marseille. Le stage de quelques mois est fait de cours de médecine et de parasitologie tropicales mais surtout c'est un stage pratique et initiatique à la vie Outre-mer et en poste isolé. L'enseignement est principalement tourné vers l'Afrique; toutefois depuis deux ans, une bonne partie des stagiaires est désignée pour l'Indochine. De ce fait, ceux qui ont cette envie d'aventures en Asie du sud-est, ne sont pas trop motivés pour "bosser"... Ils savent que, de toute façon, ils y partiront.

Ayant, en cours d'études, choisi la Coloniale plutôt que la Marine, il n'aspire qu'à servir Outre-mer. À l'époque, Bernard pensait "Afrique"... Ce sera "Asie" et sans regrets... Même si avec ses camarades il avait chanté à tue-tête, dès que l'occasion se présentait, le chant de tradition de l'École.

*Quel que soit le cadre
L'Afrique ou l'escadre
Dans un régiment
Ou bien à bord d'un bâtiment
On fera la noce
On roulera sa bosse
Mais qu'on foute le camp
De cet ignoble, de cet ignoble
Mais qu'on foute le camp
De cet ignoble établissement.*

*Et s'il y en a qui prennent la Coloniale
Devant ceux-là fœtus inclinez-vous, inclinez-vous
Ils s'en iront vers l'Afrique infernale
Porter la science au pays des Bantous.*

¹² École d'application du service de santé des Troupes coloniales située dans les jardins du Pharo. Par analogie, cette école est connue sous le seul nom du "Pharo".

¹¹ 3^e Bataillon du 2^e Régiment étranger d'infanterie.



À l'issue du stage en "École d'appli", reçu 45^e sur 52, il est naturellement désigné pour "continuer ses services en Extrême-Orient". C'est ce qu'il désirait!

Il prend un vol Air France à Paris le 8 juin 1949 et, après les escales de Tunis, du Caire, de Karachi, Delhi, Calcutta

et Rangoon, il débarque à Tan Son Nhut, l'aérodrome de Saïgon, le 11 juin 1949. Trois jours de voyage et une cinquantaine d'heures de vol.

Accueilli par le médecin général inspecteur Robert, directeur du Service de santé des Forces terrestres en Extrême-Orient, il apprend son affectation. Il aura la responsabilité du 3^e bataillon du 2^e régiment étranger d'infanterie, le III/2^e REI.

Il passera un mois à Saïgon afin de s'accoutumer à ce changement brutal de milieu et surtout pour prendre les contacts qui pourront l'aider lorsqu'il sera médecin de bataillon.

Le 11 juillet 1949, il rejoint le PC du 2^e REI à Nha Trang au sud de l'Annam et se présente réglementairement au colonel René Thévenot qui vient d'en prendre le commandement. Il est accueilli ensuite par le médecin commandant Philippe Bonavita dont il reçoit consignes et conseils. Son grand ancien de la promotion 1926 de Santé navale l'initie aux traditions de la Légion et à la culture de l'Indochine. Il lui parle un peu de sa captivité chez les Japonais. La différence de 17 promotions s'estompe derrière leur passage commun par la même "Boîte"...

Le 22 juillet après midi, il se joint enfin au convoi de la 10^e compagnie qui regagne Ninh Hoa sur la côte, où est installé "son" bataillon. Sur place, tous les lieutenants sont contents d'accueillir un nouvel officier, qui plus est un jeune médecin. Une fois mis au courant des us et coutumes de la popote des lieutenants, il ne manquera pas d'avoir des choses à leur raconter, des blagues de toubib, des chansons de carabins, les derniers potins de Métropole... histoire de mettre de l'ambiance. C'est aussi l'un des rôles de "La Faculté", comme les officiers surnomment, en plaisantant, le corps médical. On le taquine sur son brevet para, tout neuf, dont certains sont "un peu jaloux". La "Vieille Légion" vient de s'ouvrir avec prudence aux parachutistes il n'y a qu'un an, avec la création du 1^{er} puis du 2^e bataillon étranger de parachutistes. Les deux BEP sont déjà en Indochine.

L'atmosphère est à la fois décontractée mais parfois lourde. Bien sûr on lui parle du médecin lieutenant Jean-Marie Dumas mort au combat dans ce même secteur le 9 mars 1948. Lui ne le connaissait pas: différence de promo et surtout d'École. Depuis cette

date, parmi les nombreux morts, quatre lieutenants du 3^e bataillon ont été tués et quatre autres du régiment. Mais la mission est sacrée. Elle continue...

Il doit s'installer et prendre ses marques rapidement, tout en continuant, étant du corps de santé des troupes coloniales, à porter "l'Ancre colo"... C'était la tradition, un peu par bravade et par provocation, des médecins colos et cela était admis par la plupart des chefs de corps, même légionnaires!



Quatre jours après son arrivée, le 26 juillet il est informé qu'il accompagnera le convoi de ravitaillement des postes Nord du sous-secteur de Ninh Hoa et du poste du Génie du Cap Varella. Ils partiront le lendemain matin.

À 5h30, ce mercredi 27 juillet 1949, une colonne de 13 véhicules, dont deux automitrailleuses, emprunte la route coloniale N° 1, la RC1. Elle progresse sans difficulté et passe les postes de Van Gia et Tu-Bong. Devant ce poste qui porte le nom du lieutenant Vié tué le 9 mars 1948 en même temps que son camarade Jean-Marie Dumas, il a une pensée pour ces deux officiers du 3^e bataillon. Ils poursuivent vers Dai Lanh... qu'ils n'atteindront jamais!

Il est 10h15 quand le convoi qui s'étire sur 1800 mètres « *est violemment attaqué, à 6 km sud du col de Deo Co Ma, par une bande de Viêt-Minh, évaluée à 600/700 hommes, fortement armée et disposant de bazookas, de mortiers et de nombreuses armes automatiques* »¹³.

L'automitrailleuse de tête est détruite par un coup au but de bazooka. C'est le signal de l'attaque. Les rebelles cachés dans les taillis le long de la RC1 donnent l'assaut.

« *Les occupants sautent à terre mais les sections ne peuvent se réorganiser et un combat décousu au corps à corps s'engage* ».

La bataille dure depuis plus d'une heure quand un premier renfort de 15 légionnaires arrive du poste de Tu-Bong. C'est insuffisant et les attaques violentes se poursuivent. Bernard Gateau tombe parmi les premiers.

Vers midi, l'appui feu de chasseurs Spitfire arrivant de la base aérienne 193 de Tourane [aujourd'hui Da Nang] « *ne change pas la face d'un combat inégalement engagé* ». Le harcèlement se poursuit mais « *petit à petit de petits groupes de combattants se replient vers les postes, de Tu-Bong en particulier. Il est impossible de voir clair et de dénombrer les pertes* ». Fait exceptionnel, ils ne peuvent « *qu'abandonner leurs morts, leurs blessés et leurs armes* »¹⁴.

¹³ Tous les textes en italique relatifs à l'embuscade du 27 juillet 1949 sont tirés du JMO (*Journal des marches et opérations*) du 2^e REI et du site <http://www.more-majorum.de>

¹⁴ Article 7 du Code d'honneur du légionnaire : « [...] tu n'abandonnes jamais ni tes morts, ni tes blessés, ni tes armes ».

Parti à 13h30 de Nha Trang, à plus de 80 kilomètres de là, un convoi de secours arrive vers 18h à Tu-Bong. Les rebelles se retirent enfin. « *La colonne de secours, forte de cinq sections, progresse à cheval sur la route et la voie ferrée, atteint la queue du convoi à la nuit tombante et peut remonter jusqu'en tête* ». Elle retrouve six blessés graves et les évacue. « *Le lendemain au lever du jour, les morts sont recherchés et ramenés à Tu-Bong où un cimetière est ouvert* ».

Les pertes sont particulièrement élevées. Outre le médecin, il est dénombré une cinquantaine de morts ou disparus dont 22 légionnaires du 3^e bataillon et 21 blessés, dont deux officiers. Cette inversion inhabituelle du nombre de morts par rapport au nombre de blessés atteste d'une part de la violence des combats et surtout du fait que beaucoup de blessés qui n'ont pu se cacher ont été achevés...

Il s'agit là de la pire embuscade depuis que le bataillon est en Indochine.

Bernard Gateau n'a pas eu le temps de faire la connaissance de ses camarades. Il n'aura passé que 5 jours au III/2^e REI. À peine le temps de défaire ses cantines !

Il sera inhumé le 28 juillet 1949 au cimetière provisoire de Tu-Bong auprès de ses frères d'armes. Il allait avoir 26 ans en septembre.



En sa mémoire, l'hôpital militaire de Tourane (Annam) portera le nom de « Médecin lieutenant Gateau » jusqu'au 11 août 1954.

Dès le 31 juillet, le médecin lieutenant Pierre Laluque vient assurer la pérennité du poste. Entré à Santé navale un an avant Bernard Gateau, ils s'étaient croisés à l'École.

En novembre 1950 le corps de Bernard Gateau est rapatrié en Métropole et restitué à sa famille. Une cérémonie de réinhumation dans le caveau familial se déroulera au cimetière de la Croix-Rousse à Lyon le 25 novembre 1950.

Les restes mortels de la plupart de ses camarades seront rapatriés en 1986 et 1987 vers le Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus où reposent près de 20000 soldats morts en Indochine française entre 1940 et 1954.

Le samedi 3 mars 1951 a lieu à Bordeaux, dans l'enceinte de l'École, le baptême de la promotion 1950 qui reçoit le nom de Bernard Gateau, associé à celui du médecin lieutenant Henri Sérizier (Promotion Tonkin, Bordeaux 1942). Sur le fanion de cette



promotion, le "Dragon" rappelle l'Indochine et plus particulièrement l'Annam où ils sont morts tous les deux à un mois d'intervalle.

La promotion « Annam » perdra 4 de ses élèves en Indochine dont 3 en Annam.



Avant Bernard Gateau, Jean-Marie Hernet (1), pharmacien lieutenant, avait été tué le 28 février 1947 dans une embuscade sur la route de Hué à Tourane (Annam).

Bernard était "passé par la portière" à Pau pour le brevet parachutiste avec Paul Le Gall (2). Médecin capitaine de la base aéroportée sud, Le Gall sera tué le 17 mai 1951 en se portant au secours de blessés lors de la surexplosion de la soute à munitions du bâtiment de débarquement "Adour". Il était à bord avec un détachement de paras dans le port de Nha Trang (Annam). Il y eut de très nombreuses victimes.

Enfin Robert Pradel (3), médecin lieutenant du 8^e bataillon de chasseurs laotiens est fait prisonnier le 21 janvier 1950. Porté disparu, il mourra après deux années de captivité de malnutrition et de mauvais traitements, le 3 mars 1952 au Camp 14, au Laos.

Le 30 avril 1980, trente et un ans après l'embuscade sanglante du col de Deo Co Ma, l'un des survivants portera la main du capitaine Danjou à l'occasion de la commémoration du combat de Camerone. Cet honneur est réservé aux plus glorieux des légionnaires.

Ancien magistrat puis ancien pilote de l'armée de l'air italienne pendant la 2^e Guerre mondiale, le caporal Francesco Panitteri di Lagarde, alias Henri de Lagarde, s'était enrôlé à 27 ans dans la Légion en 1948. Lors de l'attaque du 27 juillet 1949 au cours de laquelle Bernard Gateau sera tué, Di Lagarde perdra une jambe et un bras. En remontant la Voie sacrée dans l'enceinte du Quartier Vienot à Aubagne, il ne pouvait penser qu'à tous ses camarades du III/2^e REI morts au combat ou blessés, qu'il honorait et qui l'accompagnaient ce jour-là.

À la fin de la guerre d'Indochine, le 2^e REI déplorera la mort dans ses rangs de 31 officiers dont 2 médecins, 127 sous-officiers et 738 légionnaires.

Roger Asquasciati
médecin capitaine au III/2^e REI
Mort pour la France le 7 octobre 1950

De Marseille à la route coloniale N° 4, la RC4

Le 3^e REI – 3^e régiment étranger d’infanterie – opère en Indochine depuis septembre 1947, en particulier dans la Haute région du Tonkin.

Médecin-chef du III/3^e REI – le 3^e bataillon du 3^e REI – depuis plus de deux ans, le médecin capitaine Roger Asquasciati vient d’apprendre ce 18 septembre 1950 que son camarade de promotion Jean Loup, médecin-chef du II/3^e REI, le bataillon frère, a été fait prisonnier à Dong Khé. La Citadelle et tous les postes de cette garnison sur la RC4 – la route coloniale N° 4 – sont à nouveau tombés, submergés comme au mois de mai dernier !

« *Loup n’a pas eu de chance, mais il est vivant...* » pense Roger.

Depuis plusieurs semaines, tous savent que le Viêt-Minh a amassé un grand nombre de troupes aguerries le long de la RC4. Ils s’attendent à une attaque imminente d’autant que l’évacuation de Cao Bang au nord, vers Langson au sud a été décidée.

La bataille surviendra au début du mois d’octobre.



Originaire de Marseille où il est né dans le 1^{er} arrondissement le 9 octobre 1921, le jeune Roger est orphelin de père et pupille de la Nation depuis l’âge de 13 ans. Bien que décédé en 1934, son père, lieutenant, a été déclaré Mort pour la France au titre de la 1^{re} Guerre mondiale.

Après le baccalauréat, Roger intègre l’École du service de santé de Lyon en octobre 1942. Période difficile où Lyon et la zone libre sont occupés dès le mois de novembre 42. Les élèves et les cadres seront chassés de l’École pour laisser la place à la Gestapo... Ses études se poursuivent cependant et il passe sa thèse le 20 décembre 1947, « *Contribution à l’étude des gastrites ectasiantes (dilatations aiguës de l’estomac d’origine inflammatoire)* ».

Ayant opté pour servir Outre-mer, il suit au cours du 1^{er} semestre 1948, comme tous ses camarades de la section coloniale de Lyon et ceux de Bordeaux, le stage à l’École d’application du service de santé des Troupes coloniales, installée dans les jardins du Pharo à Marseille. À l’issue du stage il est désigné pour l’Indochine.

Marié depuis 1945 et déjà père de 2 jeunes enfants, il laisse sa famille chez ses beaux-parents à Anse (Rhône) et s’envole de Paris le 25 juin 1948. Après

3 jours de voyage et de multiples escales, il arrive à Saïgon le 28 juin.

Visites confraternelles aux différents chefs de service hospitaliers, visites plus amicales et enrichissantes à ses camarades médecins d’unité, accoutumance au climat l’occupent pendant 3 semaines avant de partir vers le Tonkin. Il découvre aussi les charmes de la capitale indochinoise, de l’hôtel Continental au Cap Saint-Jacques, de la rue Catinat à Cholon !



Affecté au Tonkin dans la Légion en juillet 1948, Il fait les mêmes visites réglementaires à Hanoi. Enfin il atteint Cao Bang, près de la frontière de Chine, où il est reçu par le lieutenant-colonel Jean Simon chef de corps du 3^e REI. Comme tous les médecins colos¹⁵, il espérait un régiment de “l’Arme”¹⁶ ! Mais il n’est pas vraiment déçu et même

plutôt flatté de ce poste. Il est nommé médecin-chef du 3^e bataillon du régiment et du sous-secteur de Dong Khé.

Toujours volontaire pour accompagner les patrouilles d’ouverture de la RC4, il est pris rapidement et à plusieurs reprises dans des embuscades mais parvient néanmoins à prodiguer ses soins aux blessés sous le feu. Il « *fait l’admiration de tous au cours de nombreux accrochages et embuscades par son calme et son dévouement inlassable* »¹⁷. Pour cela il est cité à l’ordre de la division puis de l’armée avec attribution de la croix de guerre des théâtres d’opérations extérieurs avec étoile d’argent en avril 1949 et avec palme en octobre 1949. Mais depuis son arrivée, la situation militaire ne cesse de se dégrader.

Promu médecin capitaine à titre exceptionnel le 1^{er} janvier 1950, il participe en mai à l’opération “Foudre” au cours de laquelle le commandant du 3^e Bataillon, Jacques Ogier de Baulny, saute sur une mine. Asquasciati n’a rien pu faire pour lui...

Fin août 1950, le chef de bataillon Michel Forget prend le commandement du 3^e Bataillon.

La pression sur la RC4 est de plus en plus intense. De jour comme de nuit.

Quand il apprend que son camarade Loup a été fait prisonnier, il lui reste encore quelques semaines de séjour en Indochine avant de rentrer en Métropole retrouver son épouse Henriette et leurs deux enfants, Michèle et Christian. Son contrat était de 30 mois : il l’a quasiment rempli.

Mais tout s’accélère ! Cao Bang doit être évacué le 3 octobre 1950.

De très durs combats se déroulent pendant plusieurs jours ; les blessés et les morts s’accumulent. Le samedi

15 Notation du chef de bataillon de Lambert, commandant le III/3^e REI. Août 1949.

16 “L’Arme” : appellation de la “Coloniale” par les “coloniaux”.

17 Notation du chef de bataillon de Lambert, commandant le III/3^e REI. Août 1949.

7 octobre au matin, sur la cote 477, à 10 kilomètres au sud-ouest de Dong Khé, après une nuit de lutte au corps à corps, l'offensive est plus massive. Roger Asquasciati est aux côtés des blessés quand Michel Forget, commandant le 3^e Bataillon, est grièvement atteint. Il se précipite. Conscient pendant sa courte agonie, le chef de bataillon force « *l'admiration de tous par les ordres précis et les conseils donnés jusqu'à son dernier soupir* »¹⁸. Le médecin toujours près de son chef est à son tour mortellement blessé. Roger Asquasciati devait fêter ses 29 ans deux jours plus tard.

« *Parti de Cao Bang le 3 octobre, le 3^e Bataillon se fait hacher sur place le 8 octobre au cours de furieux combats dans la région de Dong Khé. Le commandant Forget, à peine revenu en Indochine, y trouve une mort glorieuse. Avec le lieutenant-colonel Charton, blessé prisonnier, le régiment perd un chef de guerre prestigieux; disparaissent en même temps que lui, de nombreux gradés et légionnaires de l'État-Major et de la compagnie de commandement* »¹⁹.

Le 3^e Bataillon du 3 n'existe plus...

Le 30 octobre 1950, le colonel Constans, chef de corps du 3^e REI écrit dans son ordre du jour :

« *Le régiment tout entier est en deuil; chaque unité a participé à la lutte et payé son tribut. Dans un combat, chaque jour plus dur, nous avons perdu en un mois 26 officiers, 98 sous-officiers, 963 caporaux et légionnaires* ».

Ces pertes comptabilisent les morts mais aussi les blessés et les prisonniers. C'était sans compter le grand nombre de tous ceux, de toutes armes, qui, prisonniers dans les camps de rééducation, ces "goulags itinérants" Viêt-Minh, mourront de mauvais traitements ou par manque de soins au cours des quatre années suivantes.

Cinq médecins de bataillon seront faits prisonniers en octobre 1950 sur la RC4 : les médecins capitaines Armstrong (3^e Bat. colo. de commandos parachutistes), Enjalbert (1^{er} Tabor), Lévy (11^e Tabor) et Pédoussaut (1^{er} Bat. étranger de parachutistes) ainsi que le médecin lieutenant Iehlé (3^e Tabor). Le médecin capitaine Rouvière (8^e Rég. de tirailleurs marocains), blessé le 7 octobre, porté disparu, ne sera jamais revu. Camarade de promotion d'Asquasciati, le médecin capitaine Loup (II/3^e REI), prisonnier depuis le 17 septembre 1950, est mort en captivité le 30 juillet 1951.

Chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume, le nom du médecin capitaine Roger Asquasciati a été donné à l'infirmerie-hôpital de Nam Dinh (Tonkin) jusqu'au 11 août 1954²⁰ ainsi qu'à la promotion 1954 des élèves du Pharo.

18 Citation à l'ordre de l'armée du CBA Forget.

19 Extrait de l'Ordre du régiment numéro 558 du 30 octobre 1950 - Col. Constans, Cdt le 3^e REI.

20 https://www.bo.sga.defense.gouv.fr/boreale_internet/download.php?f_type=PDF&f_id=MTYxMzIucGRm&no_cache=2

Baptisée le 18 octobre 2003, la promotion 2002 de l'École du service de santé des armées de Lyon-Bron honorerà tous ces médecins en prenant le nom de « *Médecins des bataillons de la RC4* ».



Ils servent d'exemple à toute cette promotion.

Pierre Gontier

médecin capitaine au II/5^e REI

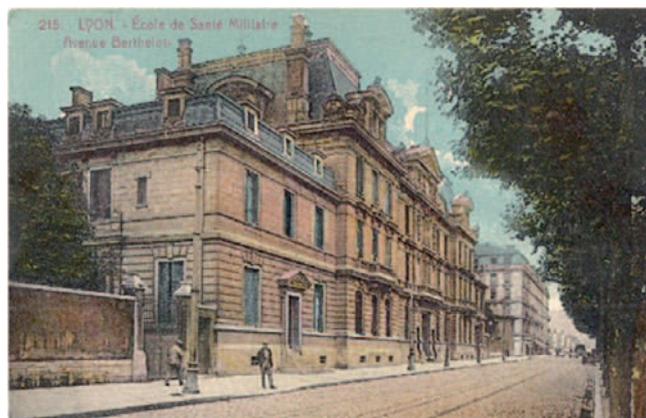
Mort pour la France, le 15 mars 1951

« *Au cours de nos campagnes lointaines, Affrontant la fièvre et le feu...* »²¹



Il ne reste plus que quelques mois de séjour à faire en Indochine au médecin capitaine Gontier, médecin-chef du II/5^e REI, le 2^e bataillon du 5^e régiment étranger d'infanterie, lorsqu'il est mortellement blessé à Haïphong.

Né à Rodez en Aveyron en mai 1918, quelques mois avant la fin de la Grande Guerre, Pierre Gontier, fils d'enseignants, voulait être médecin. Admis au concours de l'École du service de santé militaire de Lyon, il intègre l'avenue Berthelot en octobre 1937. Il a 19 ans et l'avenir en Europe s'assombrit déjà !



Il débute sa 3^e année d'études quand la 2^e Guerre éclate. Nommé médecin auxiliaire en avril 1940, il est affecté à l'hôpital complémentaire installé dans la maison des étudiants de Dijon. Rapidement muté au

21 Paroles du "Boudin", chant officiel de la Légion

5^e Régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, il participe à la "drôle de guerre" qui est pourtant une "vraie guerre" avec ses morts et ses blessés. Il est lui-même gravement blessé par balle de mitrailleuse à la main droite le 10 juin à Chestres-Vouziers au nord-est de Reims alors qu'il soigne un blessé. Il se verra décerner la croix de guerre 1939/1945 avec étoile de bronze.

Après l'Armistice de juin 1940, il est détaché à Montpellier où il poursuit ses études à partir d'octobre. Il y reste un an avant de rejoindre la faculté de Toulouse en octobre 1941.

Le Service de santé militaire ayant été dissous par l'occupant, il devient médecin auxiliaire du "corps civilisé" du service de santé et soutient sa thèse à Lyon en mai 1943. Elle traite « *De l'emploi de la séro-anatoxithérapie dans le traitement de la diphtérie* ».

La France étant toujours occupée, il est nommé médecin de 2^e classe dans la section métropolitaine du corps civil de santé et affecté à l'hôpital Desgenettes, sur les bords du Rhône à Lyon.

Alors qu'il doit rejoindre un camp de jeunesse dans le Lot-et-Garonne, il est envoyé en "relève"²² des médecins civils prisonniers dans les camps en Allemagne. Volontaire-désigné, il est détenu près de 2 ans, d'août 1943 au 8 mai 1945, au stalag IV/C à Wistriz au sud de Dresde (aujourd'hui Bystrice en Tchéquie).

Libéré, il bénéficie de deux mois de congé avant d'être muté en août 1945 en Algérie dans la Légion étrangère. Il passe un an comme médecin-chef de la place du Kreider, où se trouve un détachement de légionnaires. Au contact des cadres dans ce poste isolé aux portes du désert, à 200 kilomètres au sud d'Oran, le médecin lieutenant Gontier acquiert une "culture Légion", avant d'être affecté à Sidi Bel Abbès en juin 1946. La "Maison mère" est "gardienne des traditions et dépositaire des reliques" de la Légion étrangère. Il s'y marie le 8 juillet 1946.

Cet été 46, il reçoit Jean-Marie Dumas, jeune médecin lieutenant de deux promotions après la sienne, nouvellement nommé. Ils sympathisent immédiatement, mais en le voyant partir vers l'Extrême-Orient en mars 1947, il est tout de même un peu envieux. Lui aussi est volontaire pour l'Indochine ! Et il attend son tour... Assurer la base arrière apparaît toujours ingrat à ceux qui restent.

Promu médecin capitaine en octobre 1946, il reste au Dépôt commun des régiments étrangers, le DCRE, jusqu'en mai 1949 avant d'être enfin affecté en renfort pour l'Extrême-Orient avec un important détachement de légionnaires du 5^e Bataillon du 4^e REI. Il aura passé près de quatre ans à Bel-Abbès : quasiment un contrat de légionnaire²³ !

22 Remplacement des médecins civils prisonniers qui avaient été mobilisés en 1939, par des médecins militaires volontaires, le plus souvent désignés.

23 Le contrat initial du légionnaire est de 5 ans.

Il part heureux mais son épouse Thérèse, qui reste en Algérie avec leur jeune enfant qui vient d'avoir deux ans en mai, est inquiète. Il y a un an, en mars 1948, ils ont appris avec émotion la mort au combat de son camarade Jean-Marie Dumas. Il ne se passe pas de semaine sans que les noms des morts d'Indochine soient lus au rapport !

Il embarque à Oran, le 5 juin 1949, sur le "S/S Maréchal Joffre". Devenu transport de troupes, ses deux cheminées carrées et sa coque noire le rendent sévère.



L'intérieur est plus confortable, du moins pour les officiers : Pierre Gontier voyage en 1^{re} classe. Médecin des Troupes métropolitaines, il découvre ce dont lui parlent avec nostalgie les "coloniaux" du bord : l'ambiance "croisière" et les escales légendaires menant aux Colonies ! À Djibouti, « *le Joffre* mouille à distance du quai et le débarquement se fait à l'aide de barges en bois tractées par des canots à moteur ». Avec d'autres, il se ruine à moitié pour boire une bière à peine fraîche ou un pastis à l'eau douteuse au "Palmier en zinc", café-étape incontournable.



En plus de trois semaines, des liens se créent avec les autres médecins et avec des officiers de Légion qu'il retrouvera par la suite. Fin juin 1949, ils débarquent à Saïgon, ou plutôt ils mouillent au Cap Saint-Jacques, à l'entrée de la rivière de Saïgon, vu le tonnage du navire. Au large comme à Djibout' !

Il a droit comme tout nouvel arrivant à la tournée des popotes, hiérarchiques, médicales, hospitalières, administratives... Les conseils des "régionaux" sont souvent nécessaires. Il a tout de même le temps de visiter Saïgon et ses environs proches : la "Perle de l'Orient" mérite bien son nom.

Mais le voyage se poursuit vers le Tonkin et le II/5^e REI, dont il devient le médecin-chef. Le 5^e Étranger tient le secteur côtier entre Haiphong et la frontière de Chine.



Médecin de garnison certes, mais surtout médecin de terrain il accompagne son bataillon dans la majorité des opérations. Au cours de l'année 1950, il est cité à deux reprises pour faits d'armes « le 3 juin 1950, près du tunnel de Na Cham²⁴ en évacuant sous le feu ajusté d'un fusil-mitrailleur rebelle, dont une rafale atteignit sa voiture sanitaire, trois légionnaires

qui venaient d'être blessés par la même arme » et « le 27 décembre 1950, [il] n'a pas cessé, malgré un feu très dense et très précis d'armes automatiques et de mortier, de donner des soins puis d'assurer le transport de nombreux blessés du bataillon ». Il se voit décerner la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent et étoile de bronze.

Mais depuis quelques semaines Pierre Gontier est fatigué. Il est hospitalisé le 22 février 1951 à l'hôpital "Médecin lieutenant Ciaï" de Haïphong pour un bilan infectieux et parasitologique. Un traitement par antibiotiques et sulfamides est entrepris et poursuivi.



Le mardi 15 mars 1951 en début de soirée, alors qu'il est en consultation auprès du médecin qui le suit, il

²⁴ Tunnel sur la RC4, la Route coloniale N° 4, entre Langson et That Khé (Haut-Tonkin).

est mortellement blessé par un coup de feu accidentel. Il décède sous les yeux de son camarade. Il est 20h45. Il a 32 ans.

Le 17 mars 1951, une cérémonie religieuse a lieu en la chapelle de l'hôpital Ciaï en présence du médecin colonel Pierre Richet, directeur du Service de santé de la zone opérationnelle du Tonkin venu d'Hanoï, du lieutenant-colonel Jean Thomas, commandant par intérim le 5^e REI, de ses camarades médecins et légionnaires, de ses infirmiers et brancardiers.

Lors de l'inhumation qui suit au cimetière de la Conquête à Haïphong, le médecin colonel Richet fait son éloge funèbre. Évoquant une « malchance aussi tragique qu'imméritée en son aveuglement », il insiste sur ses « qualités de cœur, de caractère et d'esprit [...] faisant de lui le type accompli du médecin militaire polyvalent ». Il rappelle aussi son propre passage à Mon Cay en mars 1950 où il avait été reçu par Pierre Gontier et du « repas à la popote du 2^e Bataillon du 5^e REI... ».

Il conclut « au nom de tout le Service de santé des forces armées en Extrême-Orient » en venant se « joindre au Commandement de la Légion et à [ses] chers camarades du 5^e Étranger » pour lui « apporter [son] affliction profonde... »²⁵.

C'est à Sidi Bel Abbès que son épouse est informée du décès. Le choc est terrible malgré le soutien et la compassion affectueuse, en l'absence de sa famille, de la "famille" Légion.

Il sera fait chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume avec attribution de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

En trois ans, la Maison mère a perdu le médecin lieutenant Dumas et le médecin capitaine Gontier passés dans ses murs.

MG (2^eS) François Marie Grimaldi

Ancien chirurgien des hôpitaux des armées,
École du service de santé militaire Lyon 1966
Contact : francois-marie.grimaldi@orange.fr

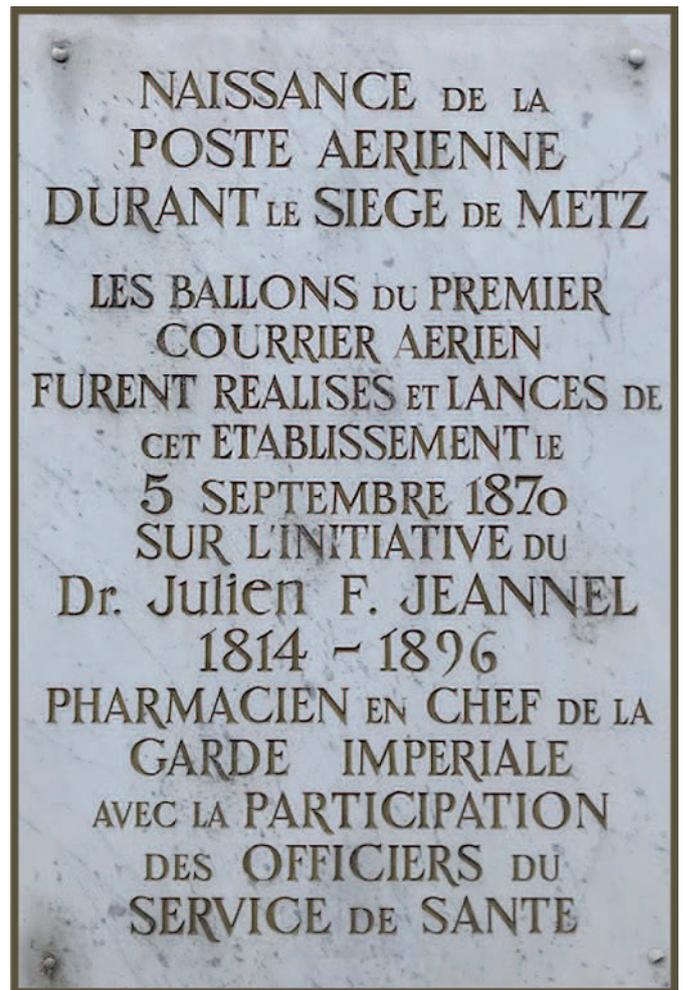
²⁵ Éloges funèbres prononcés le 17 mars 1951 par le médecin colonel Richet.

Fin de la première partie



Hanoï dans les années 1940 - Photo: CTV/CVN

Julien F. Jeannel, pharmacien, inventeur de la poste aérienne en 1870, pendant le siège de Metz



Deux plaques commémoratives, sur l'ancien hôpital amphithéâtre, actuel conseil départemental de la Moselle (direction du patrimoine et de l'aménagement des territoires). Photos Y. Robet.

Dans la ville de Metz, au numéro 16 du quai Paul Wiltzer, deux plaques commémoratives, apposées de chaque côté du porche d'entrée, retiennent l'attention des passants.

La première, inaugurée le 22 avril 1961, nous rappelle qu'ici fut fondé en 1732 l'hôpital amphithéâtre d'instruction qui cessa son activité de formation le 1^{er} mai 1850 (pour rester l'hôpital du Fort Moselle jusqu'à l'ouverture en 1912 de l'hôpital Legouest).

La deuxième nous informe de la « naissance de la Poste aérienne durant le siège de Metz. Les ballons du premier courrier aérien furent réalisés et lancés de cet établissement le 5 septembre 1870 sur l'initiative du Dr Julien F. Jeannel 1814-1896 pharmacien en chef de la garde impériale avec la participation des officiers du service de santé ». C'est à cette plaque que nous allons nous intéresser. À deux cents mètres de la maison natale de Pilâtre de Rozier et tout près de la place qui porte le nom de ce célèbre aéronaute, que vient faire un pharmacien militaire? L'objet de cet article est de rappeler l'histoire de la naissance de la Poste aérienne,

épisode également connu sous les noms des "papillons de Metz" ou des "pharmaciens de Metz".

Ce récit sera l'occasion d'évoquer le parcours hors norme du Dr J. F. Jeannel, à la fois pharmacien et médecin. Rappelons en guise d'introduction que sur fond de succession au trône d'Espagne et suite à un imbroglio diplomatique (la dépêche d'Ems), l'empereur Napoléon III déclare la guerre à la Prusse le 19 juillet 1870. Il arrive à Metz le 28 juillet. Le 12 août, soit deux jours avant son départ pour Verdun, il nomme Bazaine commandant de l'armée du Rhin, avec pour mission la défense de la Lorraine. Le dernier siège de Metz va durer deux mois, du 20 août 1870 au 27 octobre 1870.

Le blocus de Metz et les ballons du premier courrier aérien

Pour les historiens (Ref. 1, 13 et 14, à la fin de l'article), le blocus de Metz est la conséquence des batailles de Borny, le 14 août, Rezonville-Mars la Tour, le 16 août, et Saint-Privat-Gravelotte, le 18 août. Cette dernière bataille

a raison de l'armée impériale. Bazaine poursuit sa retraite et s'enferme avec ses hommes derrière les remparts de Metz. Les convois de blessés vers la ville assiégée se succèdent sans interruption. L'intendance qui a la responsabilité du service de santé est dépassée par les événements. On manque de médecins, de places dans les hôpitaux, de médicaments et d'instruments de chirurgie. Félix Maréchal, maire de Metz et médecin de formation, qualifie la situation médicale de désastreuse. Les bâtiments publics et privés, y compris les églises et les écoles, ne suffisent pas et on fait appel au dévouement des particuliers. Sur l'Esplanade et sur l'île du Saulcy on ouvre des « ambulances ». Il s'agit de tentes, wagons ou baraquements destinés à soigner des blessés. Le médecin principal Grellois en assure la responsabilité, pendant la durée du blocus et jusqu'à l'évacuation de leurs occupants².



“Ambulances” sur l’Esplanade. Musée de la guerre de 1870 et de l’annexion, Gravelotte.

Un comité de femmes est créé pour recevoir et gérer les dons d'une souscription, confectionner des bandes et des compresses, préparer les repas et s'occuper des blessés, au prix de leur vie pour certaines². Elles sont connues sous le nom des “Dames de Metz” et, en leur mémoire, une rue de la ville porte désormais ce nom. Les dernières lettres sortent de Metz le 18 août. Le 20 août la ville assiégée compte dans ses murs 175 000 soldats dont 20 000 blessés. Toute communication avec l'extérieur est devenue impossible. Le premier septembre 1870^{3,4,5} Julien-François Jeannel (chef du service pharmaceutique de la garde impériale commandée par Bourbaki) devise, selon son expression, avec son ami le Dr Papillon, médecin aide-major à l'ambulance de la garde. Ce dernier s'étonne que l'on n'ait rien prévu pour communiquer. Mais laissons la parole à Jeannel^{3,4,5} : « *Je ne conçois pas, me dit le Dr Papillon, qu'on n'ait pas songé à envoyer des dépêches chiffrées au moyen de quelques aérostats... Ce serait affaire à vous M. Jeannel. Je lui répondis qu'on ne pouvait pas devenir aéronaute du jour au lendemain et notre conversation se détourna sur d'autres sujets, nous nous quittions. Cependant l'idée d'entrer en communication avec la France au moyen d'aérostats envoyés au-dessus des lignes prussiennes*

s'empara de mon esprit et je réfléchis au moyen de la réaliser. Je trouverai bien chez les marchands de la ville quelque tissu léger qu'il serait possible de rendre imperméable au moyen d'un vernis en caoutchouc ».

Le 2 septembre, Jeannel propose son projet au général Jarras, chef d'état-major à l'armée du Rhin, qui l'accepte le jour même par écrit : « *Le maréchal commandant en chef approuve l'idée que vous lui avez soumise sur la construction de petits aérostats et il désire qu'elle soit mise en exécution...* ». Il met à sa disposition un crédit de 1 000 F pour faire des expériences dont il doit lui rendre compte.

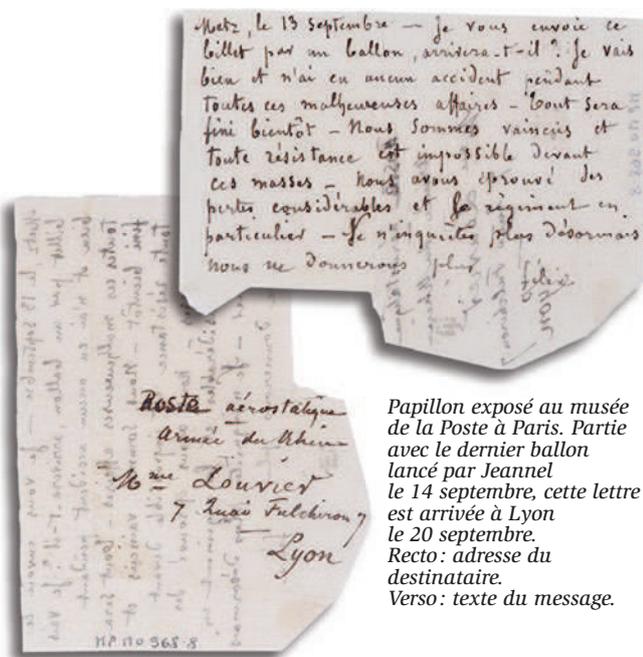
Le samedi 3 et le dimanche 4 septembre^{3,5}, Jeannel fait ses calculs : le poids d'un mètre cube d'hydrogène comparé à celui du même volume d'air, la force ascensionnelle, le poids des missives à transporter ainsi que leur nombre, et la vitesse du vent. Ne trouvant pas de baudruche dans la ville pour confectionner les ballons, Jeannel après avoir essayé sans succès le taffetas enduit de collodion riciné, choisit finalement le papier-calque dit papier végétal, détenu en quantité par les papeteries pour les besoins de l'École d'application du génie et de l'artillerie. Ce papier une fois recouvert d'un vernis à base de collodion, huile de ricin et éther, lui sert à fabriquer des sacs de 1,5 mètre de haut sur 1 mètre de large, aux quatre coins rabattus. Terminés par un entonnoir en papier destiné à l'introduction de l'hydrogène, ces sacs d'une capacité de 500 litres prennent, une fois gonflés, une forme ellipsoïdale. Les lettres sont écrites sur du papier pelure de la dimension d'un papier à cigarette. Elles vont constituer le lest du ballon. Quant à l'hydrogène, il est obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur de la ferraille. Jeannel établit son laboratoire dans un des greniers de l'hôpital militaire du Fort Moselle et s'adjoint les services des pharmaciens Videau (aide-major de la garde) et Le Prieur (pharmacien en chef de l'hôpital) ainsi que du personnel placé sous leurs ordres. Après quelques essais, ils fabriquent des petits ballons, qui tiennent l'air pendant cinq heures avec quarante grammes de lest.

Le lundi 5 septembre Jeannel est présenté par le général Jarras au maréchal Bazaine qui l'autorise à lancer les deux premiers ballons pour la transmission des correspondances des officiers. C'est la date officielle de la naissance de la Poste aérienne. Si le mot “papillons” désigne depuis cette date les messages envoyés par la première Poste aérienne, son origine fait encore débat. Certains y voient un hommage au Dr Eugène Papillon, d'autres se réfèrent à la définition du dictionnaire (*petite feuille de papier portant un avis...*).

Jeannel donne un numéro d'ordre à chacun de ses ballons. Entre le 5 et le 14 septembre, quatorze ballons transportant environ trois mille lettres sont lancés de l'hôpital du Fort Moselle. Notons que certains historiens font partir les deux premiers ballons le

5 septembre, d'autres le 6. Mais dans son rapport adressé au ministre de la Guerre, le 4 janvier 1871, Jeannel cite la date du 6 septembre. C'est la continuité du service postal car sur chaque paquet de lettres accroché à un ballon on peut lire la mention: « *la personne qui trouvera le présent paquet est instamment priée de mettre à la Poste les lettres qu'il contient* ». Ces lettres ne portent pas de timbres et peuvent se présenter sans marque postale ou avec un cachet PP (port payé) voire un cachet d'atterrissage ou d'arrivée. Sur les quatorze ballons, Jeannel estime que sept sont arrivés à bon port, dont celui transportant la lettre envoyée le 9 septembre à son frère qui est à Montpellier. En voici les premières lignes: « *Metz, le 9 septembre. Mon cher frère. Cernés depuis vingt-quatre jours par des forces supérieures, nous commençons à craindre que l'inertie ou l'ineptie de nos généraux ne donne une fâcheuse issue à notre situation. Nous avons successivement gagné trois ou quatre victoires qui se sont toujours résumées dans notre retraite et la perte de nos communications. Paris, débarrassé de son funeste empereur, pourra-t-il nous envoyer, avec une armée, un homme capable de la conduire?* ». Cette lettre est écrite une semaine après la capitulation de Napoléon III à Sedan. À la suite d'un malentendu elle se retrouve dans la presse.

Louis Lutz, chirurgien-dentiste et philatéliste, a retracé le sort de chacun des quatorze ballons^{3,4,5}. Le dernier, lancé par Jeannel le 14 septembre, atterrit à Saint-Louis près de Bâle avec ses treize lettres. Parmi elles, une est exposée au musée de la Poste⁶. Cette lettre, rédigée le 13 septembre 1870, arrive à destination à Lyon le 20 septembre.

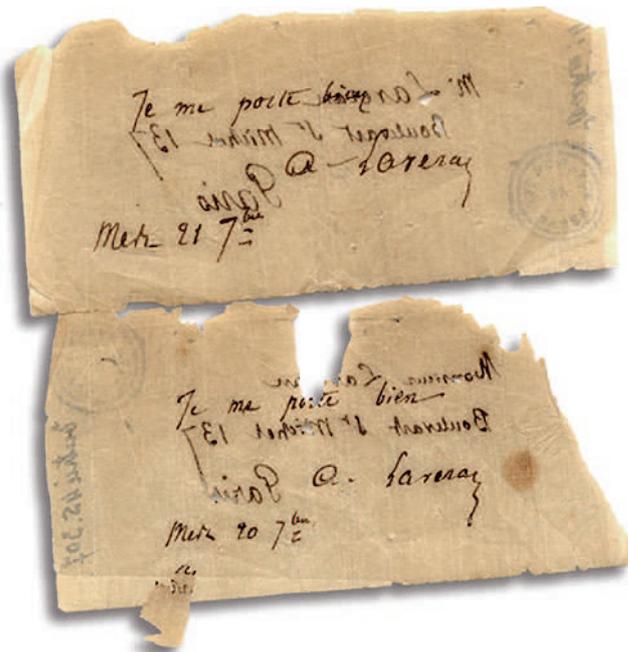


Papillon exposé au musée de la Poste à Paris. Partie avec le dernier ballon lancé par Jeannel le 14 septembre, cette lettre est arrivée à Lyon le 20 septembre. Recto: adresse du destinataire. Verso: texte du message.

Devant le succès de l'expérimentation, et pour que la Poste aérienne profite à tous les assiégés, le général Coffinières commandant la place de Metz décide de confier la mission au génie. Les "ballons du génie" sont gonflés au gaz de ville (et non plus à l'hydrogène). Chaque ballon fait trois mètres de

diamètre et peut transporter huit cents grammes de courrier et même un pigeon voyageur. Du 16 septembre au 3 octobre on ne sait pas exactement combien d'aérostats sont réellement partis de l'École d'application d'artillerie et du génie (actuel cercle mixte de garnison, rue Aux Ours): douze pour certains, trente pour les plus optimistes. On sait que six sont arrivés à bon port. Deux lettres sont conservées au musée du Service de santé des armées. Celles envoyées par Alphonse Laveran à sa famille^{7,10}.

Alphonse Laveran, aide-major au siège de Metz, a envoyé deux messages à ses parents, les 20 et 21 septembre 1870. Ils sont identiques: « *Je me porte bien* ». L'adresse se devine au verso.



Collection du musée du Service de santé des armées.

Après avoir participé aux batailles autour de Metz, Alphonse Laveran a suivi son unité dans la ville encerclée qu'il connaissait bien car Louis Laveran (son père) avait été professeur à deux reprises à l'hôpital amphithéâtre de Metz.

Plusieurs aérostats du génie tombent entre les mains des Prussiens pour qui la chasse aux ballons devient même un jeu. Sur décision du maréchal Bazaine il est mis fin à l'envoi des ballons à compter du 3 octobre. Le 27 octobre 1870 Bazaine capitule et livre la ville à l'ennemi.

Comment l'épisode des papillons de Metz est sorti de l'oubli

Le rôle de J.-F. Jeannel dans l'histoire des "Papillons de Metz" n'a été connu que tardivement (presque un siècle après). Pourtant il a lui-même adressé un rapport détaillé au ministre de la Guerre, en date du 14 janvier 1871, comme en témoigne cet extrait^{3,4,5}: « *Le poids de chaque lettre ayant été réduit à un décigramme environ j'ai envoyé du 6 au 15 septembre, quatorze petits ballons qui ont emporté en tout trois*

mille dépêches. Lorsque le vent était favorable j'en lançais trois par jour ». Il cite les personnes qui l'ont aidé et souligne que l'idée lui a été donnée par le Dr Papillon. De même, dans les souvenirs du général Jarras parus en 1892, on peut lire « sur la proposition qui lui fut soumise par le pharmacien en chef de l'armée, le maréchal autorisa cet officier à lancer des lettres d'un très petit poids ». Cela ne suffit pas à faire connaître l'invention de la Poste aérienne et surtout à en attribuer la paternité à son véritable auteur. Car un journaliste du nom de George Robinson, correspondant de guerre du "Manchester Guardian", s'est attribué, dans ses mémoires, la paternité de la première Poste aérienne officielle et régulière du monde. S'il a participé au lancement des ballons du génie, il n'est pas l'inventeur de la Poste aérienne. C'est pourtant la thèse officielle jusque dans les années 1960, et par délibération du conseil municipal du 2 juin 1950, une rue de Metz porte l'inscription: « rue George Robinson, créateur de la Poste aérienne (blocus de Metz 1870) ». Pourquoi le nom de Jeannel est-il resté si longtemps dans l'ombre? Dans une conférence soutenue en 1976 devant l'académie de Metz, le Dr Jean-Marie Rouillard⁸ et l'abbé Pierre Fauveau⁹ (descendant de Jeannel) proposent une explication: « les expériences de Jeannel, sans doute, furent plus ou moins couvertes par le secret militaire. Les journalistes messins ignoraient les ballons des pharmaciens pour magnifier les ballons du génie plus importants, plus officiels. ». Rouillard et Fauveau rendent hommage à tous ceux qui ont œuvré pour "réparer une injustice": Oemke, dans "Le pays lorrain" en 1957, Dreyfuss⁹, devant l'académie de Metz en 1966, Lutz, déjà cité, ainsi qu'un haut responsable de la NASA du nom de Cohn ("Postal History journal", septembre 1973), qui s'est spécialisé sur le sujet. Mais c'est à l'occasion du centenaire de la guerre de 1870 que le grand public va découvrir l'histoire de l'invention de la Poste aérienne. L'exposition philatélique et historique, qui se tient à Metz les 26 et 27 septembre 1970, célèbre cet évènement.



Le Républicain Lorrain: annonce de l'exposition philatélique et historique de Metz dans le hall de l'école des arts appliqués (sur l'Esplanade où stationnaient les ambulances un siècle plus tôt).

Rouillard et Fauveau concluent leur conférence devant l'académie de Metz⁸: « Finalement, il faut reconnaître que les philatélistes ont mis plus d'acharnement à reconstituer la vérité que les chroniqueurs et les historiens ». Ils souhaitent qu'une plaque commémorative soit apposée devant le porche de l'ancien hôpital amphithéâtre d'instruction. Leur vœu est exaucé. Cette plaque est inaugurée pour le cent dixième anniversaire des premiers ballons, le 25 octobre 1980.



Le Républicain Lorrain du 26 octobre 1980. Inauguration de la plaque commémorant la naissance de la Poste aérienne. L'abbé Pierre Fauveau (descendant de J.-F. Jeannel et ancien amonier de la 2^e division blindée du général Leclerc durant la seconde guerre mondiale) dédicace la carte souvenir de cette inauguration. Le quai Richepance dont il est question dans cet article a pris en 2004 le nom de quai Paul Wiltzer.



Carte souvenir recto verso, datée du 25 octobre 1980.

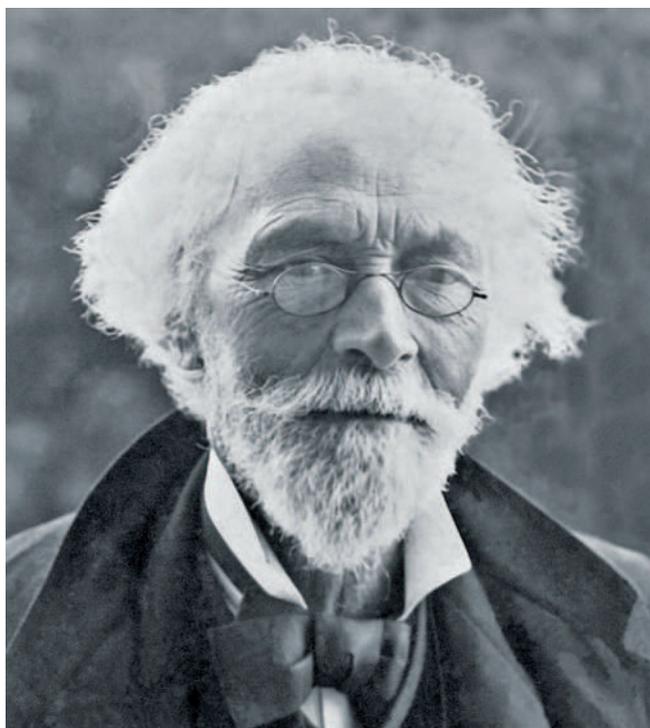
Par décision du conseil municipal de Metz en date du 23 février 2013, le nom de Julien-Francois Jeannel est donné à une rue de Metz (dans un quartier sorti de terre en 2020, non loin de l'hôpital d'instruction des armées Legouest). Si la rue Robinson existe toujours, l'inscription a été modifiée, après un vibrant plaidoyer du Dr Jean-Marie Rouillard en 1995¹⁰.



Quant aux ballons plus connus du siège de Paris, on sait que, au nombre de soixante-cinq, du 23 septembre 1870 au 28 janvier 1871, ils ont quitté la capitale avec leurs chargements de lettres pouvant dépasser 400 kg. Il s'agissait de ballons montés par des aérostiers. Si les premiers ballons ont laissé leurs noms – "Neptune" et "Citta di Ferenza" – à la postérité, le plus célèbre est sans doute le "Armand Barbes" à bord duquel s'est envolé Gambetta, ministre de la Guerre, le 7 octobre 1870.

Un personnage hors norme

Si le nom de J.-F. Jeannel est associé aux "papillons" du blocus de Metz, il l'est aussi à nombre de ses travaux car il a laissé une somme impressionnante de communications, ouvrages ou traités portant sur les sujets les plus variés. Des biographies ont été rédigées notamment par ses descendants, Pierre Fauveau⁸ et Jean-Marie Galmiche¹¹, mais il n'est pas interdit de rappeler ici quelques grandes dates de son parcours.



Portrait de J.-F. Jeannel - Photo famille Galmiche

Julien-François Jeannel est né à Paris le 14 février 1814. En 1832, il est pharmacien élève à l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce. Il en sort lauréat (1^{er} prix) au concours de fin d'année, trois ans plus tard. Ses premières affectations le conduisent dans les garnisons de Lille, Colmar, Sarreguemines et Phalsbourg. Il poursuit en même temps ses études de médecine et devient docteur de la faculté de Paris à 24 ans... Sa thèse, soutenue en 1838, porte sur la « guérison des hernies abdominales des adultes par simple application de bandage ». En 1840, il est affecté en Algérie et se trouve dans la ville de Médéa assiégée. La garnison de 200 hommes manque rapidement de vivres. Le bétail est condamné car il n'y a plus de fourrage. Jeannel obtient du commandement

l'autorisation d'abattre tous les animaux et prépare par fumage 1 600 kg de viande séchée. Il en profite pour fabriquer du bouillon de viande à partir duquel il invente les premières tablettes, faciles à conserver et à reconstituer. Mais il n'a pas l'idée de déposer un brevet (ce que fera le chimiste allemand Liebig en 1847). Grâce à cette initiative, la garnison tient trois mois jusqu'à l'arrivée de renforts. Jeannel reçoit une lettre de félicitations pour services rendus²⁰ : « *Il m'a été rendu compte, Monsieur, des services que vous avez rendus à Médéah, en août dernier. J'ai lu avec le plus vif intérêt les détails qui m'ont été fournis sur l'énergie et le dévouement éclairé avec lequel, mettant à profit vos connaissances en chimie, vous avez créé des ressources pour alimenter la garnison de Médéah et la préserver du désespoir. Je vous en témoigne toute ma satisfaction et je chercherai en toute occasion à vous tenir compte de votre belle conduite. Paris le 15 janvier 1841. Le président du conseil, ministre de la guerre; Signé: Maréchal Soult duc de Dalmatie.* »

Après son retour en France on retrouve Jeannel à Toulouse comme pharmacien major puis en 1843 à Bordeaux où il restera 26 ans. Affecté en tant que pharmacien de l'hôpital militaire, il est aussi professeur de thérapeutique et de matière médicale à l'École de médecine (il n'y avait à l'époque que trois facultés de médecine. Paris, Montpellier et Strasbourg) et comme médecin du dispensaire municipal au profit de tous, marins, militaires et civils. La plupart de ses communications scientifiques et travaux datent de cette période. Il publie surtout dans le journal de médecine de Bordeaux. C'est comme hygiéniste qu'en 1843 il communique sur « *la désinfection des ports de la Méditerranée* » et connaît la satisfaction de voir la ville de Marseille adopter ses propositions. Il se marie en 1846.

On reconnaît le pharmacien dans ses publications sur les corps gras, les solutions salées sursaturées et la cristallisation ou encore la valeur thérapeutique du fer réduit par l'hydrogène. En 1847 il s'intéresse à l'anesthésie par l'éther. À une époque où l'on ne parle pas encore d'écologie (1848), il est l'auteur d'un « *mémoire sur la plantation des arbres dans l'intérieur des villes, hygiène publique* ». S'appuyant sur l'exemple de la ville de Bordeaux, il dresse le bilan carbone d'un habitant comparé au nombre d'arbres nécessaire pour fixer ce carbone. Aucune approximation : les industries de la ville, le chauffage, l'éclairage et même les animaux de compagnie, tout est soigneusement recensé. Le résultat tombe : si le nombre d'arbres présents dans la ville équivaut à trente-six hectares, ils compensent à peine la respiration de soixante-douze habitants. En conclusion de ce mémoire, Jeannel propose des solutions pour une bonne gestion des espaces verts de la ville.

La campagne de Crimée (1854-1855) lui fournit l'occasion de travailler avec l'hygiéniste Levy sur la contagion intra-hospitalière. Il devient un ardent

défenseur de l'aération des salles et de la dispersion des malades dans les jardins. C'est en appliquant ces principes qu'il fait baisser la mortalité, notamment celle causée par le choléra. De retour, il écrit (« *Excursion en Circassie* », 1856) : « pour certains économistes, l'idéal de la perfection hospitalière c'est la réunion des malades en plus grand nombre dans le plus petit espace, pour moi l'idéal de la perfection est l'isolement des malades, afin qu'ils ne s'infectent pas les uns les autres ». En 1858, avec deux autres médecins il est à l'origine de la création de l'Association générale des médecins de France (AGMF) qui se donne pour mission d'assister, protéger, secourir les médecins, leurs veuves et leurs enfants. Cette association tient lieu à la fois d'amicale, et avant leur création, de conseil de l'ordre et de syndicat. L'AGMF existe toujours.

Résultat de vingt-cinq années de travail, le « *Traité sur la prostitution* » est paru en 1863 et a fait l'objet de plusieurs rééditions. La première partie (remplie de passages en latin) traite de la prostitution dans l'Antiquité et spécialement à Rome. La seconde traite de la prostitution dans les grandes villes au dix-neuvième siècle et de l'extinction des maladies vénériennes. On connaissait le Jeannel hygiéniste, on découvre l'épidémiologiste. En effet, dans ce livre de six cents pages, il aborde tous les aspects du plus vieux métier du monde et dresse aussi des tableaux comparatifs de quelques grandes villes : Bordeaux, où il exerce comme médecin de dispensaire, Lyon, Paris, Bruxelles. Il présente des chiffres à l'unité près, avec d'un côté les prostituées "inscrites", de l'autre les "clandestines" avec le nombre de malades dans chacun de ces groupes. En 1869 il est pharmacien chef de l'hôpital Saint-Martin à Paris. Sa conférence sur la « *régénération des vers à soie* » est en réalité un plaidoyer pour l'hygiène et la ventilation des locaux. Ce qui est vrai pour les vers à soie l'est aussi pour les patients dans les hôpitaux : « *En temps d'épidémie nos magnifiques hôpitaux deviennent des foyers d'infection et de mort ; mais en temps ordinaire satisfont-ils aux vœux de l'hygiène ? Je n'hésite pas à répondre : non...* ». La même année tout en s'intéressant à l'anesthésie par le protoxyde d'azote, il est écrit un livre intitulé « *La vie* » où il est question du poète Lucrèce, de sciences naturelles et de considérations sur le règne animal et le règne végétal. En 1870 il est nommé chef du service pharmaceutique au quartier général de la garde impériale commandée par Bourbaki. C'est l'épisode des "papillons de Metz". En application de la convention de Genève, Jeannel quitte Metz le 3 décembre 1870 et termine la campagne de 1870 comme pharmacien chef de la deuxième armée de la Loire avant de retrouver l'hôpital Saint-Martin. En 1876 le voilà professeur à la faculté libre de médecine et de pharmacie de Lille tout en dirigeant dans cette même ville, le service pharmaceutique de l'hôpital Sainte-Eugénie. Le 10 août 1878 il présente au congrès de médecine légale une communication

de vingt-deux pages intitulée « *Répression légale du suicide, proposition de consacrer aux études anatomiques les cadavres des suicidés* ».

Son « *Formulaire officinal et magistral international* » va passer l'épreuve du temps. Publié en 1886 avec l'aide de son fils Maurice, il comprend plus de 4000 formules (tirées des formulaires de pharmacopées françaises et étrangères), dont le célèbre antidote de Jeannel, dont Pierre Acker¹⁹ nous dit qu'il est encore en usage en 1955.

EMPOISONNEMENTS

(Voy. Tableau synoptique des toxiques, des doses maxima et des contre-poisons, p. 956.)

§ 1^{er}. — Antidotes multiples.

Les antidotes multiples ont l'avantage de satisfaire à la pressante indication de combattre l'empoisonnement, même lorsque la nature du toxique reste incertaine.

En attendant les antidotes spécifiques, on doit toujours administrer le lait ou l'eau albumineuse en abondance, et provoquer le vomissement, soit par la titillation de luette, soit par le tartre stibié, l'ipéca, le sulfate de cuivre, le sulfate de zinc, l'eau de savon.

ANTIDOTE MULTIPLE A L'HYDRATE FERRIQUE (J. Jeannel).

Solution de sulfate ferrique D. 1,45.....	100
Eau commune.....	800
Magnésie calcinée.....	80
Charbon animal lavé.....	40

Conservez séparément, d'une part : la solution de sulfate ferrique, d'autre part : la magnésie et le charbon animal dans un flacon avec l'eau. Au moment du besoin, versez dans ce flacon la solution ferrique ; agitez fortement.

Antidote : extrait du « Formulaire officinal et magistral international », que l'on trouve encore sur commande en librairie.

En 1891 sa conférence sur « *Le déboisement considéré comme cause de la détérioration des climats, de la misère et de la dépopulation, moyens d'y remédier* » paraît dans le bulletin de la Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation du Var. Le titre, à lui seul, montre combien Jeannel est en avance sur son temps. La même année il fonde la société des amis des arbres dont il est le premier président. Chacun de ses membres s'engage à planter un arbre par an. Sa dernière publication, en 1896, porte sur les fables de La Fontaine et leur intérêt comme ouvrage pédagogique pour la jeunesse. Il meurt à Villefranche-sur-Mer à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Conclusion

Quand toute communication était impossible, les "papillons de Metz" ont transmis des correspondances privées (mais relues par le commandement) que, les militaires dans un premier temps, puis les Messins envoyaient à leurs familles. Ils ont eu le mérite de briser l'isolement, d'entretenir le moral de part et d'autre et de donner à la France des nouvelles de la ville assiégée. Mais ils n'ont pas transmis d'informations importantes ou stratégiques pour

l'issue du conflit. Il est maintenant unanimement établi^{13,14,15,16,17,18} que Julien-François Jeannel est bien l'inventeur de la première Poste aérienne mondiale, quatre jours seulement après la demande de son ami le docteur Eugène Papillon qui en a eu l'idée. Elle est officielle car approuvée par le maréchal Bazaine et régulière car quotidienne et enregistrée par la Poste qui acheminait à leurs destinataires les lettres une fois les ballons posés au sol. Jeannel n'a sans doute pas pris conscience de son rôle dans l'histoire de la Poste et en tout cas ne l'a pas lui-même revendiqué. Il faut reconnaître que l'envol de ballons datait de près d'un siècle: 1782 (les frères Montgolfier) et 1783 (Pilâtre de Rozier). Deux semaines seulement après ceux de Metz, d'autres ballons, cette fois pilotés par des aérostatiers, s'envolaient dans le ciel de Paris. Quelques papillons (des pharmaciens et du génie) sont encore

détenus par les collectionneurs et cotés selon leur état et leur rareté.

Il ne faut pas réduire le nom de J.-F. Jeannel à cette seule invention. Comme en témoigne son épreuve de titres et travaux²⁰, sa curiosité scientifique, son génie et son intuition l'on conduit à s'intéresser avant les autres aux sujets les plus variés. On peut encore se procurer la plupart de ses écrits en librairie ou en ligne sur le site de la bibliothèque nationale de France. À juste titre il a été qualifié "d'homme protégé, hors du commun"²¹, ou "d'inventif et désintéressé"²¹. On pourrait ajouter "visionnaire".

Sur la plaque donnant récemment son nom à une rue, la ville de Metz fait de lui le « précurseur de la Poste aérienne ». Ne serait-il pas plus juste d'écrire simplement « J.-F. Jeannel précurseur »?

PCSCN (ER) Yves Robet

Bibliographie

1. François Roth. *Le dernier siège de Metz, 20 août 1870 - 27 octobre 1870*. Éditions Serpenoise, 2013.
2. Raymond Bolzinger. *Le médecin principal E. Grellois, médecin chef des ambulances civiles et militaires de Metz durant le blocus de 1870*. Mémoires de l'académie nationale de Metz, 1972.
3. Louis Lutz. *La Poste aux lettres à Metz depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*. Mes amis mosellans n° 9. Éditeur Marius Mutelet, 1953.
4. Louis Lutz. *Les papillons de Metz et la Poste pendant le blocus de Metz*. Brochure, 1959.
5. Louis Lutz. *Les Papillons de Metz. La Poste à Metz du début de la guerre de 1870 à la capitulation*. Bulletin de la société des amis du musée postal deuxième trimestre, 1968.
6. *Histoire et art postal*. Musée de la Poste, 2019.
7. Dominique Felten et al. *Hôpital militaire Legouest 100 ans d'histoire à Metz*. Édition Lavauzelle, septembre 2012.
8. Jean-Marie Rouillard, Pierre Fauveau. *Le docteur Julien François Jeannel (1814-1896) pharmacien en chef de la garde impériale, réalisateur de la première Poste aérienne*, (Metz 1870). Mémoires de l'académie nationale de Metz, 1976.
9. MG Dreyfuss, *La Poste pendant la guerre d'occupation 1870-1872*. Mémoires de l'académie nationale de Metz, 1966-1967.
10. Jean-Marie Rouillard. *D'un hôpital militaire d'instruction à l'autre (1732-1992)*, conférence donnée Place de France à Metz, le 11 février 1995.
11. Jean-Marie Galmiche. *Julien François Jeannel (1814-1896), "homme protégé" ou l'histoire d'un pharmacien militaire hors du commun*. Histoire des sciences médicales, tome XXXII n° 3, 1998.
12. Histoire de la médecine aux armées, tome II. *De la révolution française au conflit 1914*. Édition Lavauzelle, 1984.
13. Jeanne Vincler. *Les coulisses de la guerre de 1870 en Lorraine*. Éditions Serpenoise, 2011.
14. Frédéric Gaudinet. *La Moselle dans la tourmente de la guerre de 1870*. Édition Haroué, 2020.
15. Matthieu Casali. *Il y a 150 ans à Metz la naissance de la Poste aérienne*. La gazette lorraine, septembre 2020.
16. Jean Lazare et al. *Histoire de la médecine en Moselle de 1800 à 1950*. Société des sciences médicales de la Moselle, 2000.
17. René Mognon. *Le siège de Metz: 20 août - 28 octobre 1870. La Poste aérostatique - « les papillons »*. Chroniques du Graouilly, société d'histoire de Woippy n° 27, novembre 2017.
18. François Courtade. *La guerre de 1870. Les papillons de Metz*. Lorry-lès-Metz au fil du temps, association d'histoire bulletin n° 24, juin 2014.
19. Pierre Acker. *De l'apothicaire du Roy au pharmacien chimiste des armées*. Édition Ora, Juillet 1985.
20. Julien-François Jeannel. *Épreuve de titres et travaux*. Bibliothèque centrale du service de santé des armées, 1870.
21. Pierre Labrude. *Jeannel, pharmacien, médecin, inventif et désintéressé: Jean-Marie Galmiche, Julien-François Jeannel (1814-1896)*. Note de lecture. Revue d'histoire de la pharmacie, vol. 87, n° 321, 1999.

Remerciements

- Archives municipales de Metz.
- Archives départementales de la Moselle.
- Bibliothèque centrale du service de santé des armées.
- Bibliothèque municipale de Metz.
- Académie nationale de Metz.
- Musée de la Poste, Paris.
- Musée du service de santé des armées, Paris.
- Musée de la guerre de 1870 et de l'annexion, Gravelotte.

Les infirmières laïques des hôpitaux militaires

Sécularisation des hôpitaux militaires et professionnalisation des soins

La professionnalisation des soins est entreprise lorsque les évolutions scientifiques, les progrès médicaux et l'émergence de la notion de soins font surgir la nécessité d'un personnel qualifié en mesure de répondre aux diagnostics et aux prescriptions médicales. Ce processus découle de l'évolution de la prise en charge sanitaire et sociale de la population française engagée dès le milieu du XIX^e siècle. Les soins infirmiers, tels que décrits dans la littérature par l'Anglaise Florence Nightingale (1820-1910) ; figure emblématique de la profession infirmière, lance une démarche nouvelle dans les hôpitaux anglo-saxons. Héritier de ce modèle, l'infirmière française est cependant issue d'un consensus dont la paternité est difficile à déterminer puisqu'il s'inscrit dans un contexte de recomposition des institutions civiles et militaires après la défaite de 1871 et de laïcisation de l'État sous la III^e République.

L'instauration des écoles d'infirmières est demandée par les parlementaires comme lieux où l'instruction morale et civique est érigée comme choix éducatif d'opposition de la science sur la religion. La mise en œuvre de la profession, dans le débat de la laïcisation et de la sécularisation des hôpitaux civils et militaires, n'a pas permis de poser les règles d'exercice professionnel, avec les modes d'exercice et les types d'activité lors de la déclaration de guerre de 1914. Les Services de santé militaire sont touchés par ces réformes d'envergure. Cependant, les guerres à la fin du XIX^e puis au début du XX^e siècle, ont associé aux secours des blessés militaires des volontaires bénévoles civiles, issues des sociétés de la Croix-Rouge (1864), parmi les femmes de classes moyennes et de la bourgeoisie notamment au cours de la guerre franco prussienne (1870) et de la Grande guerre (1914). Ainsi, avant cette dernière se retrouve des infirmiers(ères) de l'assistance publique, des infirmières des écoles privées comme celle des gardes-malades à Bordeaux et des infirmières des sociétés de Croix-Rouge. Des deux premières catégories sont issues les infirmières laïques des hôpitaux militaires : personnels professionnels au sein des armées.

Si certains pays notamment le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis entrent en guerre en 1914 avec des infirmières organisées et formées, il n'en est pas de même pour la France dont le conflit vient interrompre le processus de professionnalisation. La Grande guerre est une histoire d'homme à ces débuts. Cette vérité n'est plus vraie lorsque la nécessité et l'impériosité de la situation réclament l'emploi des femmes à l'arrière du front dans les ateliers et dans les établissements sanitaires. La transformation de la société française est en marche. La première Guerre mondiale est un traumatisme dans l'histoire dont

les règles établies jusqu'alors sont balayées lorsque s'égrène la liste des morts et que les blessés affluent en masse vers l'arrière. Le retour à la vie civile des « gueules cassées » et des « estropiés » dans leur foyer nécessite des dispositions particulières. La réinsertion sociale et familiale constitue un défi pour certains soldats dans l'incapacité de rejoindre à nouveau le front pendant le conflit. Cependant, lorsque les premières infirmières tombent sous les balles ou les éclats d'obus, rien n'est prévu pour elles.

L'armistice signé, il s'agit de façonner l'image de la victoire. Construire la paix par de longues négociations, après l'arrêt des combats est une tâche difficile dans un pays dévasté. Derrière chaque mort ou chaque homme blessé, gazé, se trouve une population d'enfants et de femmes mise à contribution pendant le conflit. L'engagement de l'État est nécessaire pour la reconnaissance et la réparation des victimes de la guerre. La question professionnelle des infirmières est sous-jacente, comme la place et le rôle de la femme dans la société. Les statuts, selon les organisations sanitaires en présence, ne sont pas clairement énoncés.

La professionnalisation des soins

La proclamation de la III^e République en 1870, s'accompagne de nombreuses transformations idéologiques, sociales et politiques. Afin d'ancrer durablement ces changements de l'État et d'éviter le retour à une monarchie, le pouvoir politique souhaite une école de la République permettant de forger un esprit Républicain dans la nation. La laïcisation de l'enseignement constitue donc une étape essentielle sur le chemin de la transformation radicale de l'État français. Les lois Ferry de 1879 à 1882 instaurent le principe de l'école publique, gratuite et laïque. Ce qui est vrai pour l'enseignement public, l'est également pour l'hôpital. Le pouvoir politique cherche à évincer les religieuses et toutes congrégations religieuses des postes qu'elles occupent dans les institutions du pays.

À la fin du XIX^e siècle, malgré les transformations sanitaires sur le plan national et les évolutions techniques et scientifiques, l'hôpital demeure un lieu à part, difficile à réformer. Dans les faits, l'hôpital est constitué de deux entités distinctes aux opinions divergentes : les médecins et chirurgiens qui sont des hommes de sciences et des religieuses issues de multiples congrégations. Le Conseil municipal de Paris est un promoteur de la mise à l'écart des religieuses. Le Dr Désiré Magloire Bourneville (1840-1909), médecin et homme politique est un anticlérical et un partisan de la laïcité. Aussi par ses prises de position au sein du Conseil municipal de Paris, il

demande la laïcisation des hôpitaux de l'assistance publique ainsi que la création de cours professionnels au sein d'écoles d'infirmières.

Les lois Combes renforcent la laïcité dans les institutions de la République qui aboutiront à la proclamation de la loi du 9 décembre 1905 «concernant la séparation des Églises et de l'État»¹. La principale préoccupation des hommes politiques est de transformer, à l'instar de l'enseignement public, les mentalités et d'instaurer une instruction professionnelle pour les infirmières afin de promouvoir un « esprit professionnel ».

La sécularisation des hôpitaux militaires : le départ des religieuses

À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, les hôpitaux militaires se trouvent dans une situation analogue à celles des hôpitaux et hospices civils. Les réformes militaires liées aux désastres militaire et sanitaire de la guerre de 1870 n'ont pas changé grand-chose aux conditions d'hospitalisation. Malgré la mise en place de structures administratives et l'autonomie technique et administrative accordée au Service de santé en 1882 et en 1889², les hôpitaux dans leur configuration architecturale ont peu évolué et l'hygiène est toujours aussi douteuse. Les sœurs hospitalières assument l'intendance et la surveillance des salles de malades, tandis que les gros travaux et les soins aux malades sont à la charge de conscrits en renouvellement permanent et formés sur le tas.

Les débats parlementaires sur la laïcisation des institutions publiques et sur le recours à une infirmière instruite au bénéfice de la population réclament de fait, pour le Service de santé militaire (SSM), le départ des religieuses non comptabilisées dans les effectifs, indemnisées forfaitairement et assurant les soins dans les hôpitaux militaires aux côtés de conscrits. Avec la circulaire du 14 août 1891, « *prescrivant de ne plus employer de sœurs dans les sections de groupe comptable des hôpitaux* », les sœurs hospitalières sont exclues de l'intendance des hôpitaux militaires³. La suppression de l'activité de soin par les religieuses est actée par le décret du 22 octobre 1904 « *modifiant ou supprimant divers articles du règlement sur le Service de santé de l'armée à l'intérieur* »⁴.

1 Loi du 9 décembre 1905, JORF du 11 décembre 1905, p. 7205

2 Loi n° 11991 sur l'administration de l'armée du 16 mars 1882, Journal officiel du 25 mars 1882, Bulletin des lois de la République française, p. 941 complété par la loi n° 20942 qui modifie la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée et a pour but de donner une autonomie complète au Service militaire de santé du 1^{er} juillet 1889, Journal officiel du 3 juillet 1889, Bulletin des lois de la République française, p. 1.

3 Circulaire du 14 août 1891, Bulletin officiel, partie réglementaire, p. 1171

4 Décret du 22 octobre 1904, Bulletin officiel, partie réglementaire, p. 1561

Le recrutement par voie de concours d'infirmières laïques



Le médecin-inspecteur Delorme, directeur de l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce fait paraître, le 20 décembre 1907, dans la presse et par voie d'affichage dans les écoles de garde-malades, l'avis de concours d'emploi d'infirmières laïques pour l'établissement du Val-de-

Grâce en remplacement des religieuses⁵. La date du concours est fixée au 1^{er} février 1908. Cet avis précise le programme et l'organisation du concours. Il est suivi des conditions d'emploi et des fonctions de ces futures infirmières laïques. Elles sont recrutées parmi celles diplômées de l'Assistance publiques ou privées, qui sont agréées par le ministre de la Guerre. Elles doivent être de nationalité française et être âgées de plus de vingt et un ans et de moins de vingt-cinq ans. L'inscription au concours est faite par une demande accompagnée du bulletin de naissance, de la copie conforme du diplôme d'infirmière, de l'extrait de leur casier judiciaire ayant moins de trois mois et d'un certificat d'aptitude physique.

L'épreuve écrite de deux heures d'instruction générale portera sur une question d'hygiène hospitalière ou sur un cas d'urgence. La deuxième épreuve pratique de trente minutes sera tirée au sort et porte sur des questions concernant l'asepsie, l'antisepsie, les pansements, les appareils à fractures, la pharmacie et les bains. Ce personnel à recruter comprendra des infirmières stagiaires et des infirmières titulaires réparties en trois classes. Elles logeront, de principe, à l'hôpital et seront nourries dans les mêmes conditions que les sous-officiers infirmiers. Les rémunérations prévues sont d'emblée plus importantes que celles de leurs collègues de l'Assistance publique. Elles sont assimilées, à tous les points de vue, au personnel civil d'exploitation des établissements militaires et les dispositions concernant ce personnel leur sont « applicables d'une manière générale » par application du décret du 26 février 1897 « relatif à la situation du personnel civil d'exploitation des établissements militaires » notamment pour ce qui concerne les pensions⁶.

Avant la tenue du concours, la presse spécialisée s'empare du sujet. La presse médicale comme celle des écoles des garde-malades approuvent l'idée du recrutement mais rejettent le principe d'une sélection de professionnelles déjà formées. Elles mettent en avant le délai trop court entre l'avis de concours et la clôture des inscriptions fixée au 15 janvier 1908.

5 Le Caducée n° 2 du 18 janvier 1908, p. 24

6 Décret du 26 février 1897, JORF du 2 mars 1897, p. 1301

La revue « La Presse médicale » dans ses numéros du 4 et 15 janvier 1908, se fait l'écho d'un « évènement d'une haute portée sociale sur le point de s'accomplir »⁷. Le Dr M. Letulle, rédacteur de l'article, écrit : « c'est pourquoi le monde médical français ne saurait se désintéresser de la tentative, encore discrète et très circonscrite, que le ministre de la Guerre et son sous-secrétariat d'État viennent d'ordonner à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. Un concours, dont la préparation un peu hâtive et le programme forcément incomplet risquent de décourager un grand nombre de bonnes volontés naissantes, aura lieu le 1^{er} février prochain ».

L'auteur s'interroge sur l'utilité du concours qui n'a d'autre but que de vouloir « former un corps de professionnel de choix, soigneusement sélectionné dès la première heure, et dans lequel, soucieuse par-dessus tout de la santé de ses malades et du bon renom de ses hôpitaux, elle ne laissera entrer que des collaboratrices de tout repos ? ». Il est préférable selon lui de conduire une sélection au cas par cas après enquête minutieuse et individuelle, plutôt qu'une sélection avec les aléas d'un concours et d'une notation de jury. Sa proposition étant « préférable au choix méthodique et sagace d'une commission de classement ». La nomination par concours est pour lui une source d'insuccès « car cette formule surannée de sélection risque de fausser dans son mécanisme même l'œuvre entreprise et mûrie par le ministère de la Guerre ».

Dans la revue « *La garde-malade hospitalière* », organe des écoles de garde-malades, système Florence Nightingale les carences sont pointées, notamment l'absence de liste des écoles agréées et les conditions d'âges indiquées sont rejetées⁸. « L'absence de direction morale indispensable pour un groupement de jeunes filles de 21 à 25 ans » est formulée, lacune préjudiciable à ces « jeunes filles abandonnées à elles-mêmes dans un hôpital militaire ».

La tenue du concours : une organisation mouvementée

Compte tenu de la véhémence des propos exprimés, les conditions d'âges sont élargies de vingt à trente-cinq ans, la tenue du concours est reportée au 1^{er} avril 1908 et le nombre de postes est alors précisé et limité à quatre pour le seul hôpital du Val-de-Grâce⁹. Au cours de cette période, une autorisation est accordée aux infirmières non professionnelles de la Croix-Rouge pour effectuer un service régulier au sein de l'hôpital du Val-de-Grâce¹⁰. La revue « *La garde-*

7 La presse médicale n° 2 du 4 janvier 1908, p. 9 et n° 5 du 15 janvier 1908, p. 33.

8 La garde-malade hospitalière, organe des écoles de garde-malades, système Florence Nightingale, n° 16 du 6 janvier 1908, Infirmières laïques et hôpitaux militaires, p. 4.

9 La garde-malade hospitalière, n° 17 de février 1908, Au Val-de-Grâce, p. 17.

10 La garde-malade hospitalière, n° 18 de mars 1908, Au Val-de-Grâce, p. 38

malade hospitalière » s'insurge contre ces « infirmières fantaisistes » qui auraient la « prétention d'établir aux yeux des médecins militaires le gabarit suivant lesquels devront être taillées et modelées les futures « Dames hospitalières de l'armée » ». Il est indiqué que « cette décision est une offense aux infirmières diplômées inscrites par centaine au concours » du mois suivant et que « l'aventure nous paraît être, le résultat des intrigues de quelques femmes politiciennes en quête de gloriole ». Le rédacteur demande leur exclusion au prochain concours. Le SSM s'appuie tout de même sur ces infirmières pour la tenue de ses hôpitaux lors de la campagne du Maroc.

La presse médicale militaire au travers des articles de la revue *le Caducée* reprend les données exprimées dans la presse médicale. La perspective du recrutement est attendue avec impatience afin de combler le vide laissé par le départ des sœurs hospitalières. En 1908, *le Caducée* évoque la difficulté d'assurer les soins rencontrés au sein des hôpitaux du ministère de la Guerre puisque, « outre l'absence de personnel, malades et officiers de santé se plaignent de l'ignorance professionnelle des infirmiers militaires et des soins défectueux ou insuffisants qui en résultent »¹¹.

Le concours se tient à l'hôpital du Val-de-Grâce et en province le 1^{er} avril 1908. Le Dr P.L. Lande indique que plus de cinq cents candidates ont postulé et que l'étude des dossiers en a retenu cent vingt. Aucune liste d'admissibilité ou d'admission n'est publiée et seules les candidates retenues à l'issue des épreuves sont informées par courrier individuel le 24 mai 1908. La prise de fonction étant programmée au 10 juin 1908¹². Cependant les règles d'administration de ces personnels ne sont pas légiférées et les budgets non alloués. L'entrée en service de ces personnels féminins est donc reportée *sine die*.

Il faut attendre la séance du 19 novembre 1908, à la chambre des Députés, pour que soient votées, au chapitre 48 du budget de la guerre, les sommes nécessaires au recrutement¹³. Ce budget de 1909 prévoit la création de soixante emplois d'infirmières et l'inscription d'un crédit de quatre-vingt-cinq mille francs pour les traitements.

L'infirmière laïque au cours de l'année 1909 : les décisions parlementaires

Au début de l'année 1909, soit dix mois après le concours, les candidates admises sont invitées à désigner par ordre de préférence les hôpitaux dans lesquelles elles demandent à exercer¹⁴. La notice n° 27 du 22 juillet 1909 précise les règles d'administration,

11 Le Caducée n° 2 du 18 janvier 1908 p. 24

12 La garde-malade hospitalière, n° 26 de novembre 1908, Les infirmières militaires en France, p. 177

13 Débats parlementaires, Chambre des députés, JORF du 20 novembre 1908, p. 2441

14 La garde malade hospitalière, n° 28 de janvier 1909, Chronique, p. 9

de gestion et les conditions de travail des infirmières laïques des hôpitaux militaires (ILHM) qui spécifie les règles d'administration, de gestion et les conditions de travail¹⁵. L'ILHM identifiée par la cocarde tricolore sur le côté gauche de sa coiffe, seul élément à la distinguer des infirmières de l'Assistance publique, est gérée par la 7^e direction du ministère de la Guerre, chargée du SSM. Elle ne dépend, dans son hôpital d'affectation, que des médecins traitants, ne peut servir qu'en métropole et n'est pas rattachée à l'Intendance militaire comme le personnel masculin.

Toute infirmière débute comme stagiaire et un an après l'admission, la conduite, l'aptitude professionnelle et la manière de servir de chaque infirmière stagiaire font l'objet, de la part du médecin-chef de l'hôpital, d'un rapport spécial, qui est adressé au directeur du Service de santé du corps d'armée. Les promotions sont faites par celui-ci, sur la proposition du médecin-chef. Une troisième catégorie d'infirmière est ajoutée, celle des infirmières-principales, qui sont nommées directement par le ministre de la Guerre, sur la proposition du médecin-chef transmise par le directeur du Service de santé. Cet ajout devant répondre aux critiques faites sur l'absence de direction morale. Outre la cocarde tricolore ces femmes portent une étoile à cinq branches sur le devant de leur coiffe.



Il n'y a pas de définition du métier mais les articles 16 et 17 précisent les devoirs des infirmières et laissent entrevoir leur fonction auprès des médecins et des malades.

- » Art. 16 - *Dans les divisions de malades ou blessés, les infirmières sont placées sous la seule autorité des médecins traitants.*
- » Art. 17 - *Leur service consiste à donner des soins aux malades et blessés, particulièrement à ceux qui sont gravement atteints, à surveiller, concurremment avec les infirmiers de visite, les maîtres infirmiers et les infirmiers-majors,*

¹⁵ Bulletin du service de santé militaire, Tome neuvième, 01/1906 - 12/1909 - Notice n° 27, portant organisation et administration d'un personnel d'infirmières laïques dans les hôpitaux militaires, p. 792.

la distribution des aliments et l'administration des médicaments. À cet effet, les infirmières des divisions suivent les visites des médecins traitants et prennent note de toutes leurs recommandations.

Elles tiennent particulièrement la main à l'exécution des prescriptions médicales et rendent compte aux médecins traitants des remarques auxquelles a donné lieu l'état de santé des malades pendant l'intervalle des visites.

Elles veillent à ce que les malades ne commettent pas d'imprudence ou d'écarts de régime, et elles signalent aux médecins toutes les irrégularités de cette nature qu'elles ont été impuissantes à empêcher.

Chargées de faire respecter les prescriptions des médecins, elles donnent elles-mêmes l'exemple de ce respect.

L'avis du deuxième concours apparaît pour le 20 septembre 1909 et, à partir de cette date, les avis de concours se succéderont ainsi que les nominations des personnels dans le Bulletin officiel des armées¹⁶. En 1910, un crédit de quarante-deux mille cinq cents francs, venant s'ajouter à celui de l'exercice précédent, est prévu pour la création de trente nouveaux emplois¹⁷. Les traitements sont portés au chapitre 48 du budget qui a trait au matériel des hôpitaux et non au chapitre 47, relatif au personnel.

En 1911, dans son traité d'hygiène militaire, Georges H. Lemoine approuve l'initiative de recrutement d'ILHM et la juge indispensable¹⁸. Il précise les difficultés liées au personnel masculin. Selon lui, « *les infirmiers de carrière capables de devenir une aide directe du médecin* » sont distraits dans leurs tâches par des activités annexes puisque « *chaque jour figure sur le tableau de service des exercices militaires: la manœuvre de la pompe, des exercices multipliés de brancard, les instructions sur la tenue des cahiers, l'établissement des relevés d'aliments et de médicaments. La plupart sont utiles, quelques-uns nécessaires, mais ils ne constituent pas cependant le soin du malade.* » Avec la conscription, ils sont utilisés à l'instruction des personnels du contingent, « *hommes versés dans les sections d'infirmiers [qui] ne sont nullement préparés en général aux fonctions qu'ils sont appelés à remplir* » et en perpétuel renouvellement d'effectif¹⁹.

La mobilisation générale: l'appel aux femmes

Le 2 août 1914, le soldat part pour une guerre éclair et la "fleur au fusil", il ne peut imaginer la tournure des événements et l'ampleur qu'ils vont prendre. Le SSM se présente au front héritier d'une autre conception de

¹⁶ La garde-malade hospitalière, n° 35 d'août 1909, Avis important, p. 141

¹⁷ Débats parlementaires, Chambre des députés, JORF du 17 février 1910, p. 892

¹⁸ Lemoine G. H. Traité d'hygiène militaire, Éd. Masson, Paris, 1911

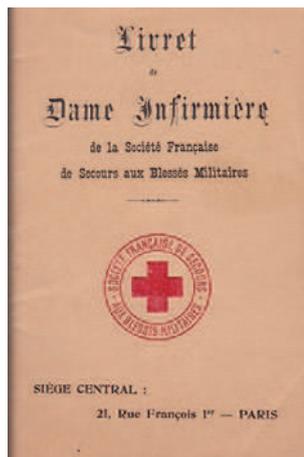
¹⁹ Lemoine G.H., Traité d'hygiène militaire, Éd. Masson, Paris, 1911, p. 527

la médecine de guerre, celle du XIX^e siècle qui s'éteint brutalement avec le début des combats. L'usage des mitrailleuses et de l'artillerie lourde augmente massivement le nombre de blessés qui saturent les secours et tous les moyens d'évacuation vers l'arrière. L'emblème de la Croix-Rouge est la propriété de l'État, signataire des conventions de Genève pour la protection des blessés. Il est délivré par l'autorité militaire pour identifier le personnel et les structures du SSM. Les sociétés d'assistance sont autorisées à l'utiliser.

Conformément au décret de 1878, les sociétés de secours de la Croix-Rouge sont les auxiliaires du SSM, préparent les hôpitaux auxiliaires de l'arrière, constituent des stocks de matériels sanitaires et forment des infirmières²⁰. L'instruction du personnel et les moyens matériels sont à la charge de la Société de secours aux blessés militaires.

L'uniforme des membres de ces sociétés, bien qu'il ait été évoqué à maintes reprises dans les différents règlements successifs, est officialisé par l'arrêté du 19 mars 1915²¹. Le personnel féminin porte une « *coiffe et un voile de couleur blanche d'une forme spéciale déposé au ministère de la Guerre portant une croix rouge brodée au centre du bandeau* ». « *Une croix rouge sur fond blanc, surmontée des initiales de la société de couleur rouge, brodées sur le corsage de la blouse d'hôpital et sur la cape ou manteau* ». Les infractions sont punies par des peines prévues à l'article 3 de la loi du 24 juillet 1913²² et par celles prévues à l'article 259 du Code pénal.

L'arrêté du 27 mai 1915 rappelle aux sociétés d'assistance aux blessés d'établir la carte nominative d'identité prévue à l'article 9 du décret du 2 mai 1913, mais aussi un livret individuel et une fiche



individuelle pour chacun des membres actifs, du personnel hospitalier et du personnel administratif²³. Le livret porte sur les affectations successives ainsi que les passages d'une société à une autre. Le livret est conservé par l'intéressé et la fiche par la société. Il est authentifié par un cachet apposé par le Ministère de la guerre (7^e direction). Les membres

20 Décret n° 6914 du 2 mars 1878 portant règlement pour le fonctionnement de la Société de secours aux blessés militaires, Bulletin des lois de la République XIIe série, tome 16^e, p. 491.

21 Arrêté du 19 mars 1915, JORF du 22 mars 1915, p. 1547

22 Loi du 24 juillet 1913 portant approbation des articles 23, 27 et 28 de la convention internationale signée à Genève, le 6 juillet 1906, pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne et des articles 5, 6 et 21 de la convention internationale signée à la Haye, le 18 octobre 1907, pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la convention de Genève, JORF du 29 juillet 1913, p. 6722.

23 Arrêté du 27 mai 1915, JORF du 29 mai 1915, p. 3432

ne peuvent être employés que par la société à laquelle ils appartiennent et dans l'affectation indiquée sur leur livret. Un conseil de discipline est institué, constitué par les commissaires militaires des trois sociétés et le commissaire civil de la société intéressée. Il se réunit au ministère de la Guerre selon les modalités indiquées dans l'arrêté.

Le sous-secrétariat d'État du Service de santé militaire, rattaché au ministère de la Guerre

La nécessité de remanier le SSM s'impose dès le début du conflit; ainsi est créé en 1915 le sous-secrétariat d'État du SSM, rattaché au ministre de la Guerre²⁴. Justin Godart est nommé, sous-secrétaire d'État à la Guerre (Service de santé militaire) du 1^{er} juillet 1915 au 20 mars 1917, sous-secrétaire d'État à la Guerre (Service de santé) du 20 mars au 12 septembre 1917 puis sous-secrétaire d'État au Service de santé du 17 novembre 1917 au 5 février 1918. Dans les attributions du sous-secrétaire se retrouvent la nomination, l'avancement et la discipline des ILHM, comme ceux des personnels de santé sous statut militaire.

Pour ceux qui ne sont pas revenus, la législation prévoit l'insertion sur les actes de décès de la mention "Mort pour la France". Cette réglementation entrée en vigueur par l'application de la loi du 2 juillet 1915 institue la reconnaissance aux militaires ou aux civils tués à l'ennemi ou mort des suites de leur blessure ou de maladie contractée sur le champ de bataille²⁵. Sont expressément nommés les infirmiers et les "infirmières des hôpitaux militaires et des formations sanitaires". Au-delà de la reconnaissance honorifique posthume des combattants dont elle témoigne, cette mention entraîne des conséquences plus matérielles puisqu'elle donne le droit à une sépulture individuelle et perpétuelle dans un cimetière militaire aux frais de l'État et justifie le versement de pensions de veuves de guerre et d'orphelins²⁶.

Une législation vient compléter les mesures relatives aux mutilés et aux anciens combattants. L'Office national de placement des mutilés et réformés de la guerre est créé par l'arrêté ministériel du 29 février 1916 (27, p. 72)²⁷ et complété par l'arrêté ministériel

24 Décret du 18 juillet 1915, fixant les attributions des sous-secrétaires d'État au Ministère de la guerre, JORF du 19 juillet 1915, p. 4953.

25 Loi du 2 juillet 1915 complétant, en ce qui concerne les actes de décès de militaires ou civils tués à l'ennemi ou morts dans des circonstances se rapportant à la guerre, les articles du code civil sur les actes de l'état civil, JORF du 9 juillet 1915, p. 4653 et modifiée par la loi du 28 février 1922, JORF du 1^{er} mars 1922, p. 2450.

26 Loi du 29 décembre 1915 concernant les lieux de sépulture à établir pour les soldats des armées françaises et alliées décédés pendant la durée de la guerre, JORF du 31 décembre 1915, p. 9663.

27 Arrêté ministériel du 29 février 1916 instituant un office national de placement des mutilés et réformés de la guerre (JO du 1^{er} mars 1916), Librairie Dalloz, Guerre de 1914. Documents officiels, textes législatifs et réglementaires, 10^e volume, p. 72

du 2 mars 1916 (28, p. 104)²⁸. L'Office est alors un établissement public autonome interministériel géré par un Conseil d'administration assisté de deux organismes dirigeants :

- une Commission de rééducation qui étudie toutes les questions touchant à la rééducation professionnelle et au fonctionnement administratif, financier et technique des centres et écoles de rééducation professionnelle ;
- un Conseil de perfectionnement en charge de toutes les questions se rapportant aux intérêts généraux, matériels et moraux des invalides de la guerre.

L'Office centralise et instruit les demandes d'emploi faites par les anciens militaires retraités ou réformés. Il favorise le retour à la vie économique du pays des grands blessés et mutilés dont les capacités de travail se trouvent diminuées. Une législation se structure autour des combattants réformés, après celle des combattants décédés.

Le corps des infirmières temporaires des hôpitaux militaires : un renfort indispensable

La création d'un corps d'infirmières temporaires des hôpitaux militaires devient une nécessité afin de suppléer les ILHM du cadre permanent. Ce nouveau corps, constitué par circulaire du 8 mars 1916 conduit à un recrutement spécifique pour la durée de la guerre et six mois après la cessation des hostilités²⁹. Le statut prévoit que ces infirmières soient assimilées aux ILHM du cadre permanent et revêtent le même uniforme. Elles sont admises selon le degré de capacité qu'elles justifient par la présentation de leur titre et doivent être de « *moralité irréprochable* ». Les conditions d'exercice stipulent qu'elles doivent être âgées de vingt et un ans, au moins, et être « *reconnues comme jouissant d'une santé suffisamment robuste et comme possédant les connaissances requises pour coopérer utilement au service hospitalier* ». Elles ont droit au repas à l'hôpital (régime des officiers subalternes) et au logement. L'affectation est faite par le ministère de la Guerre en fonction des besoins, leur gestion est confiée au médecin-chef et leur administration au sous-secrétariat d'État du SSM.



Visite de M. Poincaré à l'hôpital-annexe de Saint-Nicolas à Issy-les-Moulineaux le 3 novembre 1916.

28 Arrêté ministériel du 2 mars 1916 relatif à l'Office national des mutilés et réformés de la guerre (JO du 3 mars 1916), Librairie Dalloz, Guerre de 1914, Documents officiels, textes législatifs et réglementaires, 10^e volume, p. 104.

29 Circulaire 38 Ci/7 du 08 mars 1916 portant instruction relative au statut du corps des infirmières temporaires des hôpitaux militaires.

À proximité ou à l'arrière du front dans les ambulances et les hôpitaux de corps d'armée, l'infirmière militaire contribue aux soins du blessé ou du contagieux. Elle assiste par ses compétences techniques le chirurgien en salle d'opération, le médecin dans les services spécialisés (grands blessés, grands brûlés, etc.) et dans les services annexes, tels que la radiologie ou les laboratoires. Elle participe également à l'organisation des secours³⁰.

Certaines dérogations statutaires sont accordées au cours des quatre années de guerre, notamment dans le but de « récompenser les infirmières militaires du surcroît de fatigue que leur impose la durée des hostilités »³¹. Ainsi des propositions d'avancement, à titre temporaire, sont accordées en faveur de ces personnels. Les nominations devant être régularisées à l'issue des combats.

La situation sanitaire ne fait qu'empirer avec les batailles de Verdun (février à décembre 1916) et de la Somme (juillet 1916). Elle apporte ses convois de blessés dans les hôpitaux militaires. En décembre 1916, l'instruction « *réglant l'emploi de la main-d'œuvre féminine dans les corps de troupe, dépôts et services* » exclue dans son premier article les infirmières temporaires, « *pour lesquelles est établi un statut spécial* »³².



Les familles des combattants : les victimes collatérales

Les familles des combattants sont des victimes secondaires de la guerre. Le problème spécifique des orphelins se pose dès les premiers jours des combats. Le 22 avril 1915, trente-huit sénateurs, emmenés par Léon Bourgeois, déposent une proposition de loi relative aux orphelins de guerre. C'est par la loi du 27 juillet 1917 que l'État prend en compte l'absence du retour des combattants "Mort pour la

30 Lafon A. et Piot C., « Aimer et travailler » Léonie Bonnet, une infirmière militaire dans la Grande Guerre, Nérac, Ed. D'Albret, 2008

31 Circulaire n° 38 du 25 septembre 1916 portant dérogation pendant la durée de la guerre aux dispositions de la notice n° 27 concernant le personnel des infirmières laïques, annexée au règlement sur le service de santé à l'intérieur, Bulletin officiel du Ministère de la guerre, Partie supplémentaire, p. 834.

32 Législation de la guerre de 1914-1918, Lois, décrets, Arrêtés ministériels et circulaires ministérielles, 1916/07/17-1916/12/31, Instruction réglant l'emploi de la main-d'œuvre féminine dans les corps de troupes, dépôts et services, Publication sans date, JORF du 2 décembre 1916, p. 225.

France” et institut des pupilles de la Nation³³. Le pays adopte les enfants mineurs d’un parent décédé au cours du conflit. La loi du 27 juillet 1917 et son règlement d’administration publique du 15 novembre 1917 créent un Office national des pupilles de la nation, établissement public autonome rattaché au ministère de l’Instruction publique, ainsi que des offices départementaux pouvant disposer de sections cantonales. Il a pour attributions de :

- prendre ou provoquer toute mesure d’ordre général jugée nécessaire ou opportune en faveur des pupilles de la nation ;
- répartir entre les offices départementaux les subventions de l’État ou le produit des fondations, dons ou legs faits sans affectation spéciale ;
- donner son avis sur la gestion des offices départementaux et des associations subventionnées ;
- statuer sur les recours formés contre les décisions prises par les offices départementaux ;
- diriger et coordonner l’action des offices départementaux.

Il est administré par un conseil supérieur comprenant quatre-vingt-dix-neuf membres, représentant la nation, les conseils généraux et municipaux, les grands corps de l’État et les groupements sociaux. Une circulaire du Garde des Sceaux en date du 7 janvier 1918 donne aux magistrats quelques clés essentielles à la compréhension de l’esprit de la loi³⁴.



Au fur et à mesure de l’avancée des combats, la participation des infirmières bénévoles est nécessaire pour les soins à donner d’une part aux malades et aux blessés, et d’autre part aux convalescents et aux estropiés. Issues des milieux aisés et proches de la classe politique ces femmes, diplômées pour la durée de la guerre et utilisées comme infirmières, emportent l’estime. Elles ont su par leur action, leur contribution financière à l’effort de guerre, leur influence et par leur nombre majoritaire pallier les insuffisances structurelle et organisationnelle du sous-secrétariat d’État du SSM³⁵. Par nécessité, le retour des religieuses s’opère au cours du conflit. Celles qui avaient été chassées des institutions reprennent place peu à peu.

Au cours de l’année 1917 « les infirmières membres des Sociétés d’assistance aux blessés et malades des armées de Terre et de Mer » sont admises à servir, à titre bénévole, directement dans les formations sanitaires militaires³⁶.

33 Loi du 27 juillet 1917 instituant des pupilles de la Nation, JORF du 29 juillet 1917, p. 5892.

34 JORF du 8 janvier 1918, p. 330

35 Bourcier C., Nos chers blessés, Une infirmière dans la Grande Guerre, Alan Sutton, 2002

36 Circulaire ministérielle 464 Ci/7 du 20 mars 1917 réglant le statut des infirmières de la Croix-Rouge Française en service dans les formations militaires.

Le Gouvernement Clémenceau 2 : restaurer la confiance

Raymond Poincaré, président de la République, appelle Georges Clémenceau le 16 novembre 1917 à la tête du gouvernement, avec pour mission de restaurer la confiance et de tout mettre en œuvre pour que la République soutienne le choc de la Première Guerre mondiale.

La vie d’avant, tant de fois espérée, est à portée de bras pour ceux qui s’engagent sur le chemin du retour au foyer des nombreux blessés, malades et gazés. Si la prise en compte des morts, puis des secours aux blessés et la prise en charge des malades se sont effectués au cours de la guerre, les vivants attendent. Les séquelles et les cicatrices rappellent ces dures années et une réadaptation familiale, professionnelle et sociale s’impose. L’État français s’engage dans cette reconstruction et les travaux parlementaires ont débuté depuis plusieurs mois maintenant. Avec le retour des soldats à la vie civile, l’une des premières préoccupations du démobilisé est de trouver un travail et de pourvoir à nouveau aux besoins de sa famille. Pour l’aider dans cette tâche, l’État légifère en sa faveur. Malgré cette préoccupation, le retour à la vie civile est semé d’embûches et de tracasseries administratives.

Les droits à pensions des militaires : des droits à réformer

Pour le retour à la vie civile, les réformés affrontent mille difficultés. Les lois sur les pensions de l’armée de terre³⁷ et de l’armée de mer³⁸ en vigueur pendant la guerre datent d’avril 1831, sous le règne de Louis-Philippe. Elles avaient été conçues pour une armée de métier et non pour une armée de conscription mobilisant huit millions d’hommes. Dans cette législation de 1831 le droit à pension est acquis après 30 ans de service effectif dans l’armée de terre ou 25 ans dans la marine. Cette somme est majorée par les années de service accompli en temps de guerre et par les temps de captivité passés à l’étranger.

Les lois de 1831 admettent un droit à pension immédiat, sans considération de durée, pour le militaire devenu invalide (amputation, cécité ou pour la perte absolue de l’usage d’un ou plusieurs membres) à la suite de blessures provenant d’évènements de guerre. Les orphelins de moins de 21 ans et les veuves de militaires morts sur les champs de bataille bénéficient d’une pension de réversion. Il n’est pas question de femme.

La création d’un département ministériel chargé des anciens combattants est une conséquence de la Première Guerre mondiale. Le 17 novembre 1917 Léon

37 Bulletin des lois, 11 - 14 avril 1831, Loi sur les pensions de l’armée de terre, p. 174.

38 Bulletin des lois, 18 avril - 11 mai 1831, Loi sur les pensions de l’armée de mer, p. 199.

Abrami est nommé premier sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre, chargé des effectifs et des pensions pour les anciens combattants³⁹.

La question des infirmières à la chambre des députés : les indemnités

La question des infirmières dans ces différents statuts fait l'objet de débats à la chambre des députés. Elle est discutée lors de la séance du 29 janvier 1918⁴⁰. Aristide Jobert, en réponse à l'amendement qu'il vient de déposer, déclare « Vous me dites que la loi sur les victimes civiles réglera leur sort [les infirmières bénévoles], mais ce ne sont pas des victimes civiles, ce sont des victimes militaires de la guerre, elles ont gagné ce titre, on doit le leur garder. [...] Elles l'ont gagné autant qu'eux [les soldats], elles dont ça a été la mission de secourir, sous les balles ou dans les hôpitaux, nos blessés ou nos malades. Nous ne pouvons pas les séparer dans notre hommage, dans notre reconnaissance, ce serait une injustice, ce serait faire une injure à la France, dont elles ont bien mérité. [...] Vous associerez donc les femmes de France qui sont tombées ou qui tomberont pour la défense de la patrie, vous les associerez aux combattants. Ce ne sont pas des victimes civiles. Ce sont des victimes militaires. Vous devez les considérer comme des hommes. Elles ont été des hommes. »



Livret de Dame infirmière militaire au nom de M^{lle} COINDRE Marie Joséphine, Infirmière temporaire des hôpitaux militaires.

« La question [déclare Le sous-secrétaire d'État, L. Abrami, à la séance du 31 janvier 1918⁴¹] est de savoir si, s'agissant de leur statut au point de vue du droit aux pensions et allocations, c'est dans la loi des pensions militaires ou si ce n'est pas plutôt dans la réparation des victimes civiles de la guerre, qu'il convient de parler de cette catégorie spéciale de personnel. [...] Je ne veux retenir de la distinction qu'on a fait que ceci, qu'on insistait sur le terme "militarisées" pour y voir une indication qui tendrait à faire assimiler ces infirmières aux diverses catégories de personnels militaires pour lesquelles nous avons légiféré jusqu'ici ». Le point d'achoppement dans les échanges parlementaires à la chambre des députés

³⁹ JORF du 18 novembre 1917, p. 9218

⁴⁰ Débats parlementaires, Chambre des députés, JORF, p. 237

⁴¹ Débats parlementaires, Chambres des députés, JORF, p. 254

est l'absence de conscription et de mobilisation pour les femmes, qui définit selon les députés l'état de militaire.

Le sous-secrétaire d'État poursuit: « les infirmières sont militarisées en ce sens qu'elles ont passé, avec le service de santé, un contrat, qu'elles sont salariées, qu'elles reçoivent un traitement mensuel, et qu'en outre, au même titre que tout autre personnel civil dépendant des divers services, du sous-secrétariat d'État du service de santé, elles sont soumises à une certaine discipline, à des heures de travail, à un service par roulement. Mais elles n'ont pas la qualité de militaire et elles ne se distinguent de leurs camarades qui servent avec un dévouement égal, des infirmières hospitalières – qui, elles, portent le titre d'infirmières bénévoles – que par le contrat qu'elles ont passé avec l'État ».

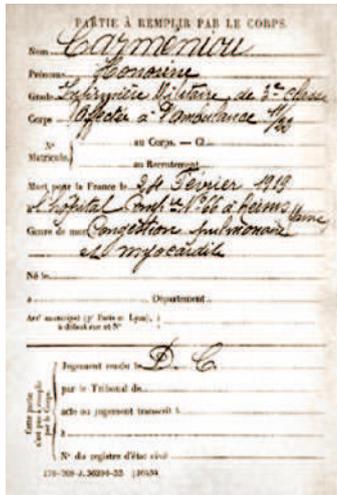
La fin des combats : la reconnaissance et le souvenir

Les dispositions du décret du 13 août 1914⁴² créant un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires pour les troupes mobilisées sont étendues tardivement par décret du 11 mars 1918 « aux infirmières militaires et aux infirmières de la Croix-Rouge, mobilisées dans les formations sanitaires des armées »⁴³. Il est autorisé la publication au Journal Officiel de tableaux de proposition, dits tableaux de concours, où figurent les noms des militaires méritants, hors contingence réglementaire. Ces personnels ont droit de port des insignes et de perceptions des traitements liés jusqu'à régularisation parlementaire. Le bénéfice des dispositions de ce décret est limité, pour la Légion d'honneur au titre militaire, aux femmes ayant perdu l'usage d'un œil ou deux ou soit amputé d'un membre. La perte de l'usage absolu ou l'impotence fonctionnelle d'un membre à la suite de blessures de guerre sont également admises. L'attribution de la Légion d'honneur au titre militaire peut-être également accordé aux infirmières pour « acte de courage exceptionnel accompli sous le feu de l'ennemi ». En dehors de ces limitations physiques et de ces actes exceptionnels les décorations de la Légion d'honneur sont attribuées au titre civil; c'est-à-dire sans traitement.

Le retour à la paix avec la signature de l'armistice met fin aux combats meurtriers mais nécessite le maintien d'infirmières dans les hôpitaux militaires. La presse spécialisée rapporte l'ouverture du concours du 14 avril 1919, pour recruter trois cent

⁴² Décret du 13 août 1914 créant un contingent spécial de décorations (Légion d'honneur et Médaille militaire) en faveur des militaires, marins et fonctionnaires civils mobilisés, JORF du 14 août 1914, p.7422.

⁴³ Décret du 11 mars 1918 étendant aux infirmières de la Croix-Rouge mobilisées dans les formations sanitaires des armées les bénéfices des dispositions du décret du 13 août 1914 en ce qui concerne la croix de la Légion d'honneur avec traitement, JORF du 22 mars 1918, p. 2600.



quatre-vingt-douze infirmières militaires du cadre permanent⁴⁴. L'infirmière temporaire ou l'infirmière bénévole d'une société de Croix-Rouge ayant servi dans les établissements militaires au cours du conflit n'est pas admise d'emblée dans le corps des ILHM. À sa demande et sur justificatifs de service, la participation

aux épreuves lui est acquise. Ce concours s'ouvre également à toutes les autres infirmières. Cependant, pour ces dernières, la candidature sera soumise au préalable à l'appréciation de leurs titres.

L'armistice du 11 novembre 1918 fait cesser le bruit de la canonnade mais il faut attendre l'application de la loi du 23 octobre 1919 relative à la date de la cessation des hostilités pour une paix définitive⁴⁵. Cette parution est importante puisqu'elle met un terme « *aux lois, décrets, règlements et contrats dont l'application a été subordonnée à l'état de guerre* » rendant applicable à la promulgation au Journal Officiel, soit le 24 octobre 1919, de la fin de la guerre. Les délais courent à compter de cette date notamment pour les « *infirmières du cadre temporaire des hôpitaux militaires* » dont la fin des contrats est fixée à six mois après la cessation des hostilités. Le traité de Versailles signé le 28 juin 1919 dans la galerie des glaces du château de Versailles est promulgué par décret du 10 janvier 1920⁴⁶.

La loi du 25 octobre 1919 est relative à la commémoration des morts pour la France durant la guerre⁴⁷. Les monuments aux morts s'érigent dans les communes de France où chacun peut y compter les disparus. Les commémorations en présence des anciens combattants s'annualisent.

La loi du 31 mars 1919 : le droit à la réparation

Léon Abramov fait adopter la loi du 31 mars 1919 modifiant « *la législation des pensions des armées de terre et de mer dans le cas de blessures reçues, de maladies contractées ou de décès survenus par suite*

de la guerre actuelle »⁴⁸. Elle introduit le droit à la réparation de « *la République, reconnaissante envers ceux qui ont assuré le salut de la patrie* » aux militaires et à leur famille. Les bénéficiaires de cette loi de mars 1919 sont :

1. Les militaires des armées de terre et de mer affectés d'infirmités résultant de la guerre ;
2. Les veuves, les orphelins et les ascendants de ceux qui sont morts pour la France.

Le préjudice corporel du fait de maladie ou blessure est pris en compte et limite l'indemnisation à l'atteinte physiologique. L'article 57 de « *La présente loi est applicable à tout le personnel du service de santé et des formations militaires, temporaires ou auxiliaires, rattachées audit service, s'il a été victime de blessures de guerre ou de maladies contractées dans le service. Elle est, en outre, applicable aux veuves, orphelins et ascendants du personnel masculin, ainsi qu'aux orphelins et ascendants du personnel féminin. Les pensions définitives ou temporaires, allocations et majorations auxquelles ils pourront prétendre seront calculées d'après le taux prévu pour le soldat ou ses ayants droit* ».

Le texte établi des pensions militaires pour réparation aux infirmités des IHLM dans leur ensemble en cas de préjudice corporel. De ce fait, la loi du 31 mars 1919 établit une distinction entre les infirmières des hôpitaux militaires du cadre permanent ou temporaire, des infirmières bénévoles des sociétés de Croix-Rouge. Pour ces dernières les indemnisations se font sur la base des réparations à accorder aux victimes civiles. La loi du 24 juin 1919 vient donc étendre ce droit dans des conditions similaires aux infirmières bénévoles. Les pensions civiles accordées ne peuvent pas toutefois donner lieu à réversion (Art. 3)⁴⁹. Pour les mineurs de moins de 18 ans, les pensions sont réduites de moitié du taux initialement prévu pour un militaire.

En 1919, l'article 25 du pacte de la Société des Nations donne aux sociétés nationales de la Croix-Rouge une voie nouvelle : le soutien sanitaire et social des populations civiles. À l'initiative de Henry Davison, les sociétés de Croix-Rouge prennent une part active dans la santé publique avec la création de la « *Ligue des sociétés de la Croix-Rouge* ». Réunie à la conférence de Cannes au mois d'avril 1919, la Ligue propose la création d'une section des infirmières poursuivant quatre buts fondamentaux :

1. Constituer un centre d'information concernant toutes les activités des infirmières ;
2. Développer ou créer la profession d'infirmières hospitalières et visiteuses ;

⁴⁴ Paris médical : la semaine du clinicien 1919, n° 32, partie paramédicale, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1919, p. 154

⁴⁵ Loi du 23 octobre 1919 relative à la date de la cessation des hostilités, JORF du 24 octobre 1919 p. 11790.

⁴⁶ JORF du 11 janvier 1920, p. 458, p. 514

⁴⁷ Loi du 25 octobre 1919 relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la grande guerre, Arrêté de promulgation du 1^{er} décembre 1919, JORF du 16 décembre 1919, p. 444.

⁴⁸ Loi du 31 mars 1919 modifiant la législation des pensions des armées de terre et de mer en ce qui concerne les décès survenus, les blessures reçues et les maladies contractées ou aggravées en service, JORF du 2 avril 1919, p. 3382.

⁴⁹ Loi du 24 juin 1919 sur les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre, JORF du 26 juin 1919, p. 6562.

3. Aider à la formation d'infirmières qualifiées et compétentes ;
4. Organiser des conférences périodiques groupant des infirmières appelées à s'occuper du développement du nursing dans les différents pays.

Paul Deschanel est élu président de la République

Le temps de la paix débute dans un contexte épidémique, notamment celle dite de la “grippe espagnole” qui accentue le taux de décès dans la population civile et militaire. Les efforts supplémentaires à fournir au cours de cette période de reconstruction nationale demandent de la part du législateur une réglementation capable de fournir les ressources et les moyens pour la santé des populations mais également pour renforcer la natalité.

À l'issue de la Guerre, le monde de la santé se trouve en présence de nombreuses femmes aux profils divergents dans les rangs desquelles se comptent des infirmières du cadre temporaire des hôpitaux militaires et celles de la Croix-Rouge française en service dans les formations militaires qui sont remerciées comme le prévoit la législation en vigueur. Avec les religieuses, revenues aux soins pendant la durée des combats, l'objectif de la laïcisation des hôpitaux n'est pas atteint. Il est difficile de les chasser de nouveau des institutions du pays après leurs services rendus à la nation en guerre.

Les impératifs sociaux et sanitaires priment après quatre années de guerre. Après de nombreux débats parlementaires, commencés parfois au cours de la guerre, la promulgation et l'application des textes législatifs interviennent en ce début des années vingt. Le 17 janvier 1920 (jusqu'au 21 septembre 1920), Paul Deschanel est élu président de la République française et nomme Alexandre Millerand président du Conseil et ministre des Affaires étrangères. Le Ministère des pensions, primes et allocations de guerre, autonome et indépendant du ministère de la Guerre, qui deviendra par la suite le ministère des Anciens combattants est créé. La création s'impose également d'un nouveau ministère chargé de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale qui évoluera pour devenir l'actuel ministère des Solidarités et de la Santé.

Le Ministère des pensions, des primes et des allocations de guerre

Le ministère des Pensions, des primes et des allocations de guerre est créé le 20 janvier 1920. Le poste ministériel revient à André Maginot. Les missions de ce nouveau ministère sont définies le 27 janvier 1920⁵⁰. Il est chargé de « *la liquidation des pensions et le paiement des indemnités dues aux personnes et résultant de la guerre [et de] centraliser*

⁵⁰ Décret du 27 janvier 1920 relatif aux attributions du Ministère des pensions, des primes et des allocations de guerre, JORF du 28 janvier 1920, p. 1494.

dans un organisme unique les services jusqu'ici répartis dans divers départements ministériels ». Il est également missionné pour coordonner « *les nombreux services qui tendent à établir les droits des victimes de la guerre et à remplir les obligations à leur égard* ». L'Office national des mutilés et réformés de la guerre et l'établissement national des Invalides sont rattachés directement au cabinet du ministère. Cinq directions lui sont dévolues :

1. La direction des pensions aux militaires et marins, secours, renseignement aux familles ;
2. La direction des expertises médicales ;
3. La direction des soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques ;
4. La direction du contentieux ;
5. La direction de la comptabilité.

Les directions du Service de santé sont aussi mises à la disposition du ministère des Pensions et dirigent à ce titre les centres spéciaux de réforme, les centres d'appareillage et les commissions de réforme. Le Service des victimes civiles de la guerre (du ministère de l'Intérieur) et l'Office national des mutilés et réformés de la guerre (du ministère du Travail) sont rattachés au ministère des Pensions, des primes et des allocations de guerre à compter du 5 août 1920⁵¹.

Le ministère de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale

Le président du Conseil, Alexandre Millerand nomme le 20 janvier 1920, Jules Louis Breton ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale. L'hygiène et l'assistance ne dépendent plus du ministère de l'Intérieur. Georges Leredu lui succède au ministère le 17 janvier 1921. En prenant ces fonctions, Paul Strauss, ministre du 15 janvier 1922 au 28 mars 1924, prend en compte trois grands conseils :

- Le Conseil supérieur de l'assistance publique ;
- Le Comité supérieur de protection des enfants du premier âge ;
- Le Comité supérieur de la natalité et de la protection de l'enfance.

Afin de mieux coordonner les actions sanitaires et sociales, un secrétariat commun est mis en place par décret du 16 mai 1922. L'organisation de ce ministère donne une nouvelle impulsion à la santé publique. De nouvelles orientations sont définies, de manière collégiale, avec les acteurs de la santé ayant participé au conflit. L'instruction professionnelle des infirmières bénéficie des avancées techniques médicales et chirurgicales de la Première Guerre mondiale. L'une des nombreuses priorités est l'organisation professionnelle des infirmières. Commencés avant la guerre – qui a interrompu ce processus – les travaux sont repris par Léonie Chaptal dans un esprit de synthèse et de consensus. Elle est la figure incontournable de cette époque. L'instruction

⁵¹ Loi du 5 août 1920, JORF du 7 août 1920, p. 11387

a été rendue encore plus nécessaire après-guerre pour répondre aux nouvelles techniques médicales et chirurgicales nées de la guerre.

Dans le rapport présenté au président du Conseil qui propose le décret du 27 juin 1922 « *portant institution du brevet de capacité d'infirmières professionnelles* », Paul Strauss, indique que « *la guerre de 1914-1918 a démontré combien elle [la profession d'infirmière] est d'importance vitale pour le pays. Les infirmières improvisées ont rendu d'inoubliables services en ces années tragiques, mais des mesures doivent être prises pour préparer et garantir l'avenir* »⁵². Ce décret promulgué a pour objet de « *classer administrativement la profession d'infirmière en France* ». Il crée un Conseil de perfectionnement des écoles d'infirmières (CPEI) et institutionnalise un examen permettant de porter le titre d'infirmière diplômée de l'État français. Le ministère de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale opte pour l'instruction et le diplôme comme base du changement.

Le Conseil de perfectionnement des écoles d'infirmières, composé de vingt-cinq membres à ses débuts, est chargé de mettre au point les programmes des études, d'organiser les examens et de poser les conditions du recrutement. Il est divisé en deux sections qui sont chargées d'agréeer les différentes écoles selon leurs compétences. Dès le 19 février 1923, un modificatif au décret apporte des précisions sur les deux sections et augmente le nombre de ces membres à trente. La première section est chargée des « *infirmières hospitalières* » et la seconde des « *infirmières visiteuses d'hygiène sociale* »⁵³.

Parmi les membres de la première section se trouve, entre autres, le médecin-principal Lahaussais Henri, délégué du SSM⁵⁴, du médecin-principal Cazamian Pierre du Service de santé au ministère de la Marine et du médecin-major de 1^{re} classe Viala Pierre Maxime au ministère des Colonies⁵⁵. Les trois services de santé sont ainsi représentés dans les instances chargées de l'élaboration et la définition de la formation des infirmières. Ils participent à la reconnaissance administrative de ces écoles. Le CPEI commence ses travaux qui conduisent à la reconnaissance administrative des écoles avec ou sans réserve. Dès octobre 1923 les premières écoles reconnues sans réserve sont l'École Florence Nightingale (section des gardes malades hospitalières, maison protestante de Bordeaux), l'École d'infirmières de l'hôpital civil de Reims et la Maison-école d'infirmières privées (66, rue

de Vercingétorix)⁵⁶. L'année suivante, l'arrêté du 28 février 1924 accorde la reconnaissance sans réserve à l'École d'infirmières de la Salpêtrière (Assistance publique de Paris), l'École d'infirmiers de la Marine (École du brevet supérieur de la marine à Brest) et l'École des masseurs aveugles de l'association Valentin Haüy, à Paris (pour sa spécialisation)⁵⁷. Le 5 mai 1924, l'École d'infirmières sanitaires et coloniales de l'Institut Lannelongue à Paris est reconnue administrativement sans réserve⁵⁸.

La délivrance du brevet de capacité professionnelle (BCP) est accordée sous deux conditions, à savoir la justification d'un stage reconnu suffisant dans une ou plusieurs écoles d'infirmières professionnelles et après un examen subi avec succès devant un jury constitué à cet effet par arrêté ministériel. L'examen donne le droit d'exercice aux « *infirmières hospitalières* », aux « *infirmières visiteuses d'hygiène sociale* » et aux « *infirmières à spécialités restreintes* » (puériculture, surveillance sanitaire des écoles, hygiène mentale). La création du BCP institutionnalise la profession naissante mais ne lui accorde pas une reconnaissance officielle totale puisque le décret de 1922 admet certaines mesures dérogatoires. En effet, l'article 5 – alinéa 1 indique que « *le brevet d'infirmière professionnelle pourra être délivré en dehors des conditions spécifiées à l'article 1^{er} aux titulaires d'un des diplômes d'infirmières ou des certificats de capacité obtenus dans des écoles publiques ou privées fondées antérieurement à la date du présent décret [...] Cette dérogation profitera indéfiniment à ses bénéficiaires, mais elle ne sera plus accordée passé le délai de deux ans à partir de la date du présent décret* ». Cette singularité se retrouvera longtemps dans les textes régissant le diplôme.

Le classement administratif de la profession d'infirmière et le diplôme, voulu par le décret de 1922, achève la première phase des travaux législatifs. Ils répondent aux besoins de sécularisation des hôpitaux et des hospices ainsi qu'à l'instruction des auxiliaires médicales. Le programme des deux années d'études prévu par le CPEI établit deux périodes de stages⁵⁹. La première, probatoire et éliminatoire, d'une durée d'un mois permet de juger des aptitudes de l'élève en anatomie et physiologie ainsi que des soins du ménage, de la cuisine et de la tenue de maison. La seconde période, est composée de sept stages pratiques obligatoires dans les salles d'hôpitaux. Pour les soins aux adultes deux stages en médecine et en chirurgie de cinq mois chacun sont demandés. Pour l'enfance deux stages de deux mois sont nécessaires en médecine et en chirurgie infantile.

52 Décret du 27 juin 1922 portant institution du brevet de capacité d'infirmières professionnelles, JORF du 1^{er} juillet 1922, p. 6880.

53 Décret du 19 février 1923 modifiant l'arrêté du 27 juin 1922, JORF du 11 mars 1923, p. 2349.

54 Arrêté du 12 août 1922 relatif à la composition du CPEI, JORF du 30 août 1922, p. 9017.

55 Arrêté du 28 février 1923 relatif à la composition du CPEI et JORF du 22 mars 1923, p. 2755, Erratum au JO du 11 mars 1923, JORF du 11 mars 1923, p. 2349.

56 Arrêté du 10 octobre 1923 portant reconnaissance administrative des écoles d'infirmières, JORF du 23 octobre 1923, p. 10114, et Erratum au JO du 23 octobre 1923, JORF du 31 octobre 1923, p. 10349.

57 JORF du 29 février 1924, p. 2093

58 JORF du 15 mai 1924, p. 4325

59 Arrêté du 24 juin 1924 précisant le programme d'étude d'infirmières, JORF du 14 septembre 1924, p. 8420.

Un autre de deux mois pour les soins aux femmes et aux nouveau-nés complète cette instruction. Deux stages en service de contagieux et dans une spécialité (yeux, voies urinaires, larynx, etc.) de deux et trois mois respectivement sont nécessaires pour clôturer l'apprentissage. Des cours théoriques complètent sur une même journée l'instruction professionnelle comme il suit :

- A. Soins aux malades de médecine (tuberculose médicale comprise) ;
- B. Soins aux malades de chirurgie (adultes et enfants) ;
- C. Soins aux femmes en couches et aux nouveau-nés ;
- D. Soins aux enfants malades ;
- E. Matière médicale et thérapeutique appliquée (théorie et pratique – désinfection)
- F. Hygiène générale et professionnelle. Hygiène et enquêtes sociales (théorie et pratique) – Étude des lois d'assistance ;
- G. Administration hospitalière ;
- H. Morale professionnelle ;
- I. Massage et gymnastique médicale : théorie et pratique ;
- J. Hygiène alimentaire et cuisine des malades : théorie et pratique.

Le métier d'infirmière est à ces débuts une exécutante de la prescription médicale à la formation alternant pratique et théorie. Il y a 22 mois de formation : formation au lit du malade, ménage, cuisine, tenue de maison, enfants, maladies infectieuses, matières médicales, hygiène, administration hospitalière dans des termes peu précis. Le décret du 27 juin 1922 réaffirme la volonté de séculariser le métier d'infirmière, après-guerre, par l'instauration du BCP qui vient parachever l'instruction des infirmières. Toutefois les règles d'exercice professionnel ne sont pas encore définies. S'il nous faut résumer la situation de l'infirmier(ère) elle se limite à l'exécution matérielle des soins et n'existe que par la maladie et non par le malade qui n'a besoin que d'un docteur pour le guérir.

Le ministère de la Guerre et la 7^e direction du ministère de la Guerre

Le 19 janvier 1920 le sous-secrétariat d'État au Service de santé militaire est dissous et son administration centrale redevient la 7^e direction du ministère de la Guerre. Joseph Toubert est nommé directeur du Service de santé au ministère de la Guerre. Après-guerre, dont l'urgence était les soins, le ministre de la Guerre par décret du 8 juillet 1922 relatif « au relèvement du traitement des infirmières laïques dans les hôpitaux militaires » revalorise la solde des infirmières du cadre permanent⁶⁰. Le tableau ci-dessous montre le comparatif des traitements annuels accordés aux infirmières en 1909 et celui en 1922.

Catégorie	Échelon	Traitement annuel 1909	Traitement annuel 1922
Infirmières stagiaires		800 F	800 F
Infirmières titulaires	3 ^e classe	1 042 F	1 042 F
	2 ^e classe	1 146 F	1 146 F
	1 ^{re} classe	1 250 F	1 250 F
Infirmières principales	2 ^e classe	1 354 F	1 354 F
	1 ^{re} classe	1458 F	1458 F

Entre 1922 et 1924, période au cours de laquelle se structure l'instruction professionnelle des infirmières, le SSM modifie sa législation et propose une première réforme, 17 ans après la création du cadre des ILHM, par l'application du décret du 6 août 1926 portant statut des infirmières des hôpitaux militaires⁶¹. De facto ce premier statut cesse.

Le recrutement des ILHM est subordonné à un concours d'admission. Les candidates doivent adresser au ministre de la Guerre une demande manuscrite. La liste des candidates autorisées à concourir est arrêtée par le ministre. Aucune d'entre elles n'est admise, si elle ne remplit pas les conditions préalables suivantes :

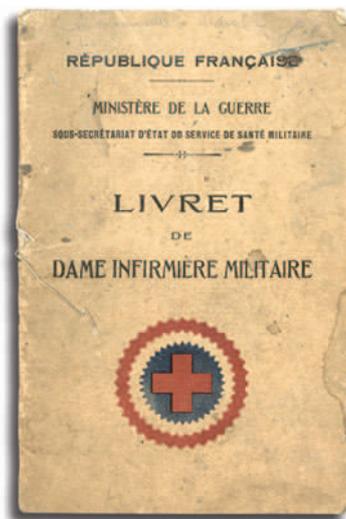
- être Française ou naturalisée ;
- être âgée, au 1^{er} janvier de l'année en cours, de 21 ans au moins et de 30 ans au plus (sauf si la candidate peut faire valoir des services antérieurs susceptibles d'ouvrir des droits à la retraite et, cela jusqu'à l'âge limite de 35 ans) ;
- être de bonne vie et bonnes mœurs ;
- être titulaire du diplôme d'État institué par le décret du 27 juin 1922 ou du diplôme délivré par l'Administration de l'assistance publique à Paris ou d'une école d'infirmières laïques agréées par le ministre ;
- être physiquement apte à remplir l'emploi d'infirmière en Algérie-Tunisie ou sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Les candidates subissent une épreuve écrite d'admissibilité (éliminatoire), une épreuve orale et un examen pratique. Une visite médicale obligatoire est passée au moment des épreuves orales. Elles sont affectées à un hôpital déterminé par le ministre. Le directeur du Service de santé de la région peut les détacher sur une autre formation hospitalière. À l'hôpital, le médecin-chef les répartit selon les besoins ou leurs aptitudes. En cas de nécessité, le directeur du Service de santé peut les autoriser à être nourries et logées contre remboursement.

Le dossier administratif d'une infirmière des hôpitaux militaires comprend trois livrets distincts qui sont constitués lors de leur "admission comme stagiaire". Le "livret individuel administratif" et le "livret de salaire et indemnités" sont détenus par

⁶⁰ Décret du 8 juillet 1922, JORF du 19 juillet 1922, p. 7533

⁶¹ Décret du 6 août 1926, JORF du 14 août 1926, p. 9301



l'officier gestionnaire d'administration et le "livret technique" détenu par le médecin-chef de l'établissement dont elle dépend. Dans le quotidien elles sont subordonnées au médecin traitant et non aucune autorité sur les autres employés de l'hôpital y compris entre elles. L'avancement des infirmières est défini comme suit :

- Les infirmières stagiaires ;
- Les infirmières de 3^e classe ;
- Les infirmières de 2^e classe (deux échelons) ;
- Les infirmières de 1^{re} classe (deux échelons) ;
- Les infirmières principales de 2^e classe (deux échelons) ;
- Les infirmières principales de 1^{re} classe.

Après avoir été assimilées au "personnel civil d'exploitation des établissements militaires" et placées sous le régime du décret du 26 février 1897⁶², par le statut des infirmières laïques des hôpitaux militaires du 22 juillet 1909, elles y sont maintenues par le décret d'août 1926 quant à l'assistance médicale et au versement de 4 % à la Caisse nationale des retraites. Le cadre législatif autorise les femmes mariées, contrairement à d'autres pays, et prévoit les congés maternités. Elles occupent une place particulière dans l'administration du ministère de la Guerre puisqu'elles sont civiles ou militaires suivant les positions administratives dans lesquelles elles se trouvent.

Avant même qu'une définition ne soit donnée sur le plan national, le décret du 6 août 1926 consolide la place et le rôle des infirmières des hôpitaux militaires en énonçant que « *Le rôle des infirmières des hôpitaux militaires consiste à participer, sous l'autorité et la direction des médecins, aux soins à donner aux malades et blessés, ainsi qu'à l'exécution des mesures d'hygiène ou de prophylaxie (individuelles ou collectives). Elles procèdent, concurremment avec les infirmiers de visite à l'administration des médicaments et participent à la surveillance de la distribution des aliments. Elles peuvent être chargées, en l'absence de l'infirmier de visite, de la tenue des cahiers de visite et de l'établissement des relevés journaliers des prescriptions. Il peut leur être confié, en outre, certains travaux techniques dans les salles d'opération, de stérilisation, de radiologie, de pansements, de consultations, etc.* ».

L'article 101 de la loi de finances du 19 décembre 1926 institue un Office national des combattants (ONC) et

une carte du combattant attribuée à toute personne ayant droit de recourir à l'ONC⁶³. C'est par décret du 28 juin 1927 que sont fixées les modalités de fonctionnement de l'ONC et le rattache au ministère des Pensions⁶⁴. Sa mission est de « *veiller sur les intérêts moraux et matériels des combattants* ». Il est administré par un conseil, dont le ministre est président, et de quatre-vingts membres, nommés ou élus pour moitié. Il est habilité à recevoir des dons et des legs. Dans les départements, les offices départementaux sont administrés sous l'autorité du Préfet par un conseil d'administration, une commission permanente et un secrétaire général.

Ce décret fixe les conditions d'attribution de la carte du combattant. Sont ainsi considérés comme combattants, pour les opérations effectuées entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1918, les militaires des armées de terre et de mer qui ont appartenu, pendant trois mois consécutifs ou non, aux unités énumérées aux tableaux annexés au décret. Il n'y a pas de délai pour ceux qui ont été évacués blessés ou malade et ceux fait prisonniers. Seuls sont prises en compte, pour la santé, les groupes de brancardiers, les ambulances, les sections d'hospitalisation divisionnaires ainsi que les sections sanitaires automobiles engagées dans le nord et le nord-est de la France. Pour les opérations des théâtres extérieurs, le découpage par zone de conflit et d'unités engagées est complexe mais assez similaire.

Le décret du 20 janvier 1927⁶⁵, additif au décret du 05 mars 1926⁶⁶, classe les infirmières des hôpitaux militaires parmi les bénéficiaires de la loi du 14 avril 1924⁶⁷. Ainsi leur sont applicables les dispositions prises à l'égard des employées, en ce qui concerne les congés annuels, congés de maladie, congés d'allaitement, ainsi que :

- La circulaire du 20 mai 1929 en application de l'arrêté du 25 février 1903, sur les vaccinations et les mesures préventives prescrites pour l'armée,
- La loi du 31 mars 1919 sur les pensions d'invalidité par lequel est institué le droit à réparation.

À partir de 1929, la législation renforce les mesures pour le recrutement des agents de l'État. Aussi est-il acté que, préalablement à la nomination, les candidats(es) sont soumis à la visite d'un médecin phthisiologue assermenté⁶⁸. Il faut noter également

63 Loi du 19 décembre 1926 portant fixation du budget général de l'exercice 1927, JORF du 19 décembre 1926, p. 13162.

64 Décret du 28 juin 1927 portant attributions et fonctionnement de l'office national des combattants, JORF du 5 juillet 1927, p. 6934.

65 Décret du 20 janvier 1927 portant admission au bénéfice de la loi du 14 avril 1924 sur les pensions civiles et militaires, JORF du 25 janvier 1927, p. 962.

66 Additif au décret du 05 mars 1926 portant admission de certaines catégories de personnel civil du département de la guerre au bénéfice de la loi du 14 avril 1924 sur les pensions civiles et militaires, JORF du 14 mars 1926, p. 3267.

67 Loi du 14 avril 1924 portant réforme du régime des pensions civiles et des pensions militaires, JORF du 15 avril 1924, p. 3495.

68 Loi du 10 décembre 1929 portant congés de longue durée pour tuberculose, JORF du 12 décembre 1929, p. 13299.

62 Loi du 26 février 1897 relative au personnel civil d'exploitation des établissements militaires, JORF du 2 mars 1897, p. 1301.

que tardivement et par décret du 24 juin 1930⁶⁹, il est accordé aux maîtres-infirmiers, titulaires du brevet supérieur, la reconnaissance de leur fonction et l'équivalence avec leurs homologues civiles et militaires féminines par l'attribution du "diplôme d'infirmier hospitalier de l'État français". La loi du 11 mai 1933 et son décret du 16 juin 1933 fusionnent l'Office national des combattants avec l'Office national des mutilés et réformés⁷⁰. Les structures du premier organisme sont fondues dans celles du deuxième, donnant naissance à un Office national des mutilés, combattants et victimes de la guerre.

Conclusion



La profession d'infirmière à commencer à se structurer avant-guerre pour répondre aux besoins médicaux et par l'organisation des écoles dans le courant de laïcisation de l'État. Le début de la professionnalisation des infirmières en France s'est poursuivi sur une longue période allant de 1902 à 1924. Cette instruction des infirmières ou des gardes malades, selon les propos de ceux qui les portent, se structure plus particulièrement après-guerre.

Le décret du 22 juillet 1909 crée un cadre permanent d'infirmières laïques des hôpitaux militaires. D'une initiative limitée et circonscrite à son début à un élargissement et un déploiement sur le plan national, la prise de poste de l'infirmière laïque des hôpitaux militaires s'est effectuée lentement et s'est étendue. Les réserves exprimées au commencement sont prises en compte par l'autorité militaire. Ces infirmières assurent leurs fonctions, peu avant-guerre, avec la même efficacité que leurs collègues civiles puisqu'elles reçoivent la même instruction professionnelle en deux ans et qu'elles s'inscrivent dès le début dans le mouvement de professionnalisation des paramédicaux en France. La seule différence notable est dans le

recrutement puisqu'elles sont, après avis médical d'aptitude physique, recrutées par voie de concours sur des épreuves théorique et pratique sélectives. L'effectif des infirmières laïques des hôpitaux militaires évolue de manière croissante aux côtés d'infirmières bénévoles de la Croix-Rouge qui permettent, en temps de paix, d'assurer l'exécution du service hospitalier tant en métropole, qu'en Afrique du Nord et au Levant.

Ces infirmières étant peu nombreuses à la mobilisation, les besoins dépassent nettement les possibilités de ce corps permanent nouvellement créé. En raison des besoins toujours plus conséquents et malgré la présence des maîtres-infirmiers et des infirmières temporaires le recours à des moyens plus importants est nécessaire. C'est pourquoi la Croix-Rouge multiplie les hôpitaux auxiliaires et le ministère de la Guerre fait appel aux infirmières des sociétés de Croix-Rouge dans les formations sanitaires du front. La Première guerre scelle la professionnalisation des soins en milieu militaire.

De nombreux textes législatifs vont être publiés pour la prise en compte des invalides de la guerre. La création en novembre 1917 du sous-secrétariat d'État au ministère de la Guerre, chargé des effectifs et des pensions pour les anciens combattants répond de cette volonté de prise en compte des incapacités physiques. Au-delà de la reconnaissance et de l'hommage des anciens combattants, se dessine la reconnaissance de celles et ceux qui se sont battus au quotidien pour les secourir, les soigner et les accompagner. La Guerre attache définitivement la femme à la profession.

Ni réellement civiles, ni réellement militaires ces femmes, infirmières des hôpitaux militaires, gagnent au prix de leur engagement et de leur savoir-faire une place dans l'organisation du Service de santé militaire. La participation des infirmières laïques des hôpitaux militaires reste cependant limitée : leur insuffisance étant exclusivement numérique. Les réussites de la médecine militaire et l'expérience de la guerre ont démontré les avantages d'un centralisme sanitaire au ministère de la Guerre. C'est pourquoi sera fondé le ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale en janvier 1920 qui regroupe toutes les fonctions liées aux domaines de la santé et du social.

La guerre a permis de démontrer à la fois les carences des organisations et la nécessité de professionnels formés et aptes à répondre aux besoins du soldat blessé ou malade. Cette démarche balbutiante d'avant-guerre instaurée par le biais d'un statut particulier féminin au sein des armées se trouvera renforcée par les évolutions juridiques civiles de la profession de l'entre-guerre et des événements précurseurs de la Seconde Guerre mondiale. Les différents Services de santé militaires sont associés dans l'élaboration du statut des infirmières par la participation à différents comités. La fin de la Première Guerre mondiale

⁶⁹ Décret du 24 juin 1930 portant attribution du brevet et de capacité professionnelle permettant de porter le titre d'infirmier hospitalier diplômé de l'État français aux maîtres infirmiers du service de santé militaire titulaire du brevet supérieur, JORF du 12 juillet 1930, p. 7857.

⁷⁰ Loi du 11 mai 1933 portant fusion de l'Office national du combattant avec l'Office national des mutilés et réformés de la guerre, JORF du 13 mai 1933, p. 4982.

marque une reprise des travaux législatifs, dans le domaine sanitaire, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Cela se traduit par deux grandes étapes professionnelles l'une en 1922 avec la création du brevet de capacité d'infirmière professionnelle et l'autre en 1938 avec le diplôme supérieur d'infirmière hospitalière de l'État.

Pour les services de santé, l'emploi de ces personnels auxiliaires féminins au sein des structures sanitaires évolue de manière concomitante aux progrès techniques, scientifiques issues de la prise en charge des militaires blessés et malades et aux demandes

politiques dans les hospices et hôpitaux civils. L'impact des réformes et des concepts nouveaux sur le fonctionnement des établissements est majeur. Le statut spécifique féminin des infirmières laïques créé en 1909 est refondu en 1926.

M.-E. Bertheau
Infirmier cadre de santé paramédical



Lu pour vous

Générale

Auteur : Médecin générale des armées Maryline Gygax Généro
Avec la collaboration de Stéphanie Touré

Ed. Fayard, 2023 - 406 pages - 22,90 €

« *Au nom des femmes militaires Il n'est pas question de flancher* »



Cette pensée a souvent guidé Maryline Gygax Généro avant qu'elle ne devienne en 2017 la première femme directrice du Service de santé des armées. Une victoire pour elle, mais aussi pour toutes les femmes militaires qui, des années durant, ont dû supporter le sexisme de certains gradés, heureusement contrebalancés par la bienveillance de la plupart. Cet ouvrage retrace l'itinéraire exceptionnel d'une femme issue d'une famille modeste, qui franchit les portes d'un univers masculin, celui de la médecine militaire. Une femme métisse, confrontée parfois au racisme, mais fière de ses deux mondes. Qui mène plusieurs vies de front – scientifique, militaire et familiale. Qui bataille, tant pour féminiser l'uniforme en finir avec les jupes serrées, que pour veiller à ce que ses troupes aient les moyens nécessaires afin de prodiguer un soin plus humain. Qui gère la crise Ebola en tant que directrice d'hôpital militaire. Qui, parvenue à la tête du Service de santé des armées, affronte avec brio la crise Covid -19. Dans notre société fracturée, cette histoire d'abnégation force l'admiration. Elle montre toute la puissance de l'engagement.

Maryline Gygax Généro est médecin générale des armées en deuxième section, mariée à un médecin de l'armée de terre et mère de trois enfants.

Stéphanie Touré a dirigé le programme d'actions culturelles d'un festival de musique en Seine-Saint-Denis.

Médecins des armées - Destinées de "Santards"

Auteurs : Jacques Aclair, Alain Beaulaton, André Bordaneil, Claude Conri, Bernard Dauba-Etchebarne, Claude Dumurgier, Jean Jacques Ferrandis, Jean-Pierre Galaup, Michel Gosselin, Claude Kalfon, Guy Lanternier, Édouard Lefebvre, Francis Meignan, Alain Oliva, Jean-Louis Py, Jacques Richard, Claude Savornin, Jean Marie Sonneck, Martin Vaillant
Ed. Glyphe 2023 - 408 pages - 2023 - prix 26 € – www.editions-glyphe.com



Héritiers d'Ambroise Paré, dix-neufs "Santards" des promotions 1963, 1964, 1965 et 1967 nous révèlent leurs anecdotes au sein de l'École du service de santé militaire de Lyon.

Cet ouvrage collectif est dédié aux promotions de la nouvelle "ESA" de Lyon-Bron, qui s'inscrit dans la continuité des "carabins rouges".

Le lecteur découvrira les facettes parfois surprenantes de ce Service de santé, auquel il est fait appel jusqu'au plus niveau de l'État. Les soins aux militaires malades ou blessés constituent son activité primordiale. Ces mémoires évoquent aussi l'implication des Santards dans la médecine de catastrophe, l'aide humanitaire et jusqu'à l'accompagnement du président de la République.

La médecine aux armées collabore depuis des siècles avec la médecine civile.

Elle est, depuis toujours, guidée par l'humain avant tout et se montre en toutes circonstances fidèle à la devise de son École "Pro Patria et Humanitate", parfois jusqu'au sacrifice suprême.



Nouveau directeur central du Service de santé des armées depuis le 1^{er} juillet 2023

Jacques Margery, né le 7 juillet 1966, est admis à l'École du service de santé des armées de Lyon le 1^{er} septembre 1985.

Docteur en médecine en 1994, il est provisoirement affecté la même année en qualité de médecin adjoint au sein du centre médical de garnison à Dijon, avant de rejoindre six mois plus tard le groupement de gendarmerie de la Guyane à Cayenne, en tant que médecin chef du premier service médical de cette unité.

En 1997, il est muté au 5^e régiment du génie à Versailles dans la fonction de médecin adjoint. En 1999, il réussit le concours de l'assistantat de médecine — option pneumologie et poursuit sa formation médicale au sein de l'École du Val-de-Grâce à Paris, à compter du 1^{er} septembre de la même année.

Il est promu au grade de médecin principal le 1^{er} janvier 2002. Il effectue une mission de renfort temporaire au sein de l'hôpital principal de Dakar en 2004. Il obtient un diplôme d'enseignement supérieur de pneumologie en 2004, puis un diplôme d'enseignement supérieur complémentaire de cancérologie en 2005.

Admis au concours de spécialité, il rejoint le 1^{er} septembre 2005 l'hôpital d'instruction des armées (HIA) Legouest à Metz, en qualité d'adjoint au chef du service de pneumologie. Il est promu médecin en chef le 1^{er} août 2006.

Le 1^{er} juillet 2007, il est affecté à l'HIA Percy à Clamart en qualité d'adjoint au chef du service de pneumologie. Du 30 juillet au 6 octobre 2007, il rejoint le groupe médico-chirurgical à Tombokro en République de Côte d'Ivoire, dans le cadre de l'opération Licorne, en qualité de médecin interniste et tropicaliste.

Le 1^{er} avril 2009, il est admis au concours de professeur agrégé de l'École du Val-de-Grâce. En mars 2010, il met en place l'enseignement de la médecine d'armée au sein de l'École d'application du service de santé de Libreville, dans le cadre d'une mission de coopération avec le Service de santé des armées du Gabon.

En parallèle de ses fonctions d'enseignant en milieu militaire et universitaire civil, il développe une expérience de clinicien-chercheur en oncologie thoracique, notamment dans le cadre d'activités cliniques partagées au sein de l'Institut Gustave Roussy de Villejuif.

Le 12 septembre 2014, il est nommé chef de service de pneumologie et premier chef de pôle de médecine,



oncologie et expertise de l'HIA Percy. Le 1^{er} mai 2016, il est nommé directeur médical de l'HIA Percy dans une fonction nouvellement créée au sein des HIA. Il est promu au grade de médecin chef des services de classe normale le 1^{er} janvier 2017.

Le 28 juillet 2017, il rejoint la direction centrale du SSA à Vincennes, en qualité d'adjoint au sous-directeur "Hôpitaux-Recherche", en charge de la politique hospitalière militaire.

Le 1^{er} juin 2018, il est désigné pour occuper les fonctions de médecin-chef adjoint de l'HIA Percy à Clamart.

Le 29 septembre 2019, il est nommé médecin-chef de l'HIA Robert Picqué à Bordeaux et prend alors le rang et appellation de médecin général. Le 1^{er} août 2020, il est promu au grade de médecin chef des services hors classe.

Le 1^{er} décembre 2020, il est affecté à la direction centrale du SSA à Paris, d'abord en qualité d'officier général transformation, puis le 31 mars 2022 en qualité de chef de la division anticipation et stratégie. Le 1^{er} juillet 2022, les rang et appellation de médecin général inspecteur lui sont conférés, avec maintien dans ses fonctions.

Il est nommé directeur central adjoint du Service de santé des armées à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le 1^{er} juillet 2023, il est nommé directeur central du Service de santé des armées et élevé au rang et appellation de médecin général des armées.

Chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre national du Mérite, le médecin général inspecteur Jacques Margery est titulaire de la médaille d'Outre-mer avec agrafe "République de Côte d'Ivoire" et de la médaille pour travaux techniques et scientifiques du SSA, échelon vermeil.

DCSSA



Baptême de la promotion 2023 -2024 « Émilie Mottet »

Allocution prononcée le 1^{er} juillet 2023
par le Directeur des soins de classe normale
Thierry Italiano Arcaras

Élèves et stagiaires infirmiers et infirmières de la promotion 2021-2024.

Vous avez fait le choix de mettre à l'honneur Émilie Mottet, en vous engageant à porter haut son nom et ses valeurs.

Votre engagement vous oblige !

Émilie Mottet est née le 11 novembre 1888.

Formée par la Croix-Rouge, elle sert pendant la Première Guerre mondiale en qualité d'infirmière volontaire à l'hôpital militaire de Belfort, sa ville natale; puis participe à la prise en charge des blessés dans les hôpitaux de campagne. Elle intègre le Service de santé de l'armée d'Orient en 1916.

Son courage et son dévouement au service des blessés lui ont valu d'être décorée de la croix de guerre 1914-1918 avec deux citations, de la médaille d'argent de la reconnaissance française, de la médaille d'argent des épidémies, des médailles commémoratives italienne et serbe, de la médaille interalliée, de la médaille d'Orient et de la croix du combattant. En 1936, elle est promue au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle est représentante de la Croix-Rouge et œuvre à la défense et à la protection des prisonniers. Elle entre également en résistance au sein du réseau Kléber-Bruno.

Figure du mouvement féministe de l'entre-deux-guerres, elle poursuit son engagement auprès des prisonniers, déportés et orphelins après la Deuxième Guerre mondiale et s'engage en politique. Elle décède à l'âge de 88 ans le 08 décembre 1976.



Élèves et stagiaires infirmiers et infirmières de la promotion « Émilie Mottet » à travers votre chant de promotion vous affirmez vouloir suivre son idéal avec ferveur et discernement. Que la force et le courage vous accompagnent pour honorer cette promesse !

Vous vous engagez collectivement à perpétuer la tradition, à marcher sur les traces de votre illustre marraine. Que votre collectif soit votre force à jamais !

Dignes représentants d'Émilie Mottet, vous devrez, en tous lieux, en tout temps et en toutes circonstances, à son image, servir la Patrie et faire de la vie de vos frères d'armes votre combat.

Il vous faudra, comme elle, faire preuve d'abnégation et parfois résister pour la cause juste.

Au-delà du serment de l'infirmier militaire qui signe votre engagement solennel, le code du soignant des armées doit également être votre référence.

Vous avez fait un choix professionnel exigeant; vous visez l'excellence "USQUE AD SUMMUM". Soyez fier de vous !

L'École du personnel paramédicale des armées, votre école, notre école a pour mission de vous préparer et de vous accompagner pour devenir ce digne soignant militaire au service de la France.

Notre engagement nous oblige !

Je vous souhaite une pleine réussite dans votre scolarité et une carrière épanouissante, respectueuse de vos convictions affirmées en ce jour de baptême.

Longue vie à la promotion Émilie Mottet !

Thierry Italiano Arcaras
Directeur des soins de classe normale



Photo - emsb

Ministère des armées

Bron, le 1^{er} juillet 2023

**Direction centrale du service
de santé des armées**

ORDRE GÉNÉRAL N° 2 / 23

*Officiers, sous-officiers, militaires du rang d'active et de réserve, personnel civil des
Écoles militaires de santé de Lyon-Bron,*

*Élèves sous-officiers infirmiers de la promotion Émilie Mottet, vous avez reçu il y a
quelques instants le nom de baptême de votre promotion.,*

*Vous avez ainsi choisi d'honorer le souvenir d'une figure marquante, qui a su s'illustrer à
travers les soins prodigués aux blessés militaires, dans la lutte contre les épidémies, mais aussi
dans le domaine du ravitaillement médical. Cette infirmière d'exception a fait bénéficier les
blessés militaires de tout l'éventail de ses compétences, mais aussi les prisonniers de guerre, les
familles et plus largement, les populations civiles. C'est une soignante reconnue pour sa force
de caractère, son sens de l'initiative et son esprit d'engagement.*

*Que son exemple vous guide et vous inspire. Soyez cet infirmier curieux, polyvalent, complet,
qui ne cesse jamais de développer ses connaissances et ses savoir-faire. Soyez celui ou celle sur
qui peut compter votre camarade, partout où il va, et quelle que soit la mission. Placez-vous
dans les pas d'Émilie Mottet, faites vôtres ses qualités et ses convictions, son dévouement et son
abnégation.*

*À l'avenir, celles-ci seront vos piliers pour assumer le rôle essentiel que vous jouerez dans le
soutien médical des forces armées. Car pour affronter le choc des combats futurs, les forces
armées auront besoin de vous. Vos frères d'armes auront besoin de vous, d'abord en tant que
soignant, mais aussi comme cadre militaire.*

*Vous serez engagés aux côtés de vos camarades praticiens des armées, qui se forment ici,
aux Écoles militaires de santé de Lyon-Bron. Je veux que vous mettiez à profit ces années de
formation pour cultiver votre connaissance mutuelle et forger cet esprit d'équipe indispensable,
pour bâtir cette relation de confiance et de complémentarité qui fera la force du SSA. Vos
années d'École sont précieuses : bien au-delà des liens de camaraderie que vous y nouerez,
vous y ferez perdurer des traditions tricentenaires, qui vous aideront à construire une identité
collective et qui vous ancreront dans une communauté unique.*

Je sais que vous pouvez compter sur l'expertise de vos enseignants et de vos encadrants, tant au sein des instituts de formation en soins infirmiers qu'au sein de votre bataillon. Ainsi, vous aurez toutes les clés pour acquérir les connaissances et les compétences techniques et militaires indispensables à votre pratique si singulière. Votre École, véritable creuset de formation des infirmiers militaires, a déjà fait la preuve de son excellence par le passé, comme en témoigne votre drapeau. Soyez-en dignes.

Pour affronter les défis à venir, cette école, votre école, sera encore renforcée. Pour cela, j'ai décidé d'augmenter le nombre d'élèves mis en formation. Je m'engage d'ailleurs personnellement à suivre avec attention cette montée en puissance, tant sur les plans des ressources humaines que de l'infrastructure.

À votre sortie d'école, vous serez ce soignant qui prévient les blessures, qui soigne les corps et les esprits, qui sauve les vies, parfois au péril de la sienne. Vous incarnerez ce regard neuf et cette relève en laquelle je place toute ma confiance.

Élèves de la promotion Émilie Mottet, aujourd'hui, votre baptême de promotion marque le début d'un parcours riche et exaltant, mais aussi d'un engagement bien particulier, au service des forces armées et de la Nation.

Tout au long de ce parcours, gardez toujours à l'esprit que vous serez un infirmier, mais aussi un chef d'équipe. Vous serez donc là pour protéger, pour soigner, pour sauver, pour réhabiliter. Mais vous serez aussi amenés à commander, parfois en situation isolée. Et commander, c'est guider et diriger des femmes et des hommes qui auront leur regard tourné vers vous dans les moments critiques et qui compteront sur vous en toutes circonstances. Pour cela, il vous faudra toujours être déterminés et combattifs.

J'attends donc de vous un investissement total et sans faille. Recherchez toujours la rigueur et l'excellence. Assumez pleinement votre identité de soignant militaire. Engagés, prêts pour la mission et fiers de servir, vous accomplirez ainsi pleinement votre vocation.

Vous êtes l'avenir du Service. Soyez fiers et heureux du métier extraordinaire que vous avez choisi et de la cause que vous allez servir.

*Médecin général des armées
Jacques MARGERY
Directeur central du Service de santé des armées*

Héraldique de l'insigne de la promotion 2021-2024

« Émilie Mottet »

Écu mi-parti coupé :

- au un, aux couleurs de la Croix-Rouge ;
- au deux, aux couleurs du ruban de la médaille d'Orient ;
- au trois, aux couleurs du ruban de la croix de guerre 1914-1918 chargé de deux étoiles de bronze.

Au chef timbré d'un lion de Belfort posé sur une barrette stylisée chargée du nom en lettre capitales de sable "EMILIE MOTTET" posées en fasce.

Broché en pointe d'un croissant montant d'or et d'une étoile de chevalier de la Légion d'honneur.

Sur-le-tout seringue ancienne renversée d'argent à une bisse d'or enlacée.

(Service historique de la Défense)



L'insigne comporte les éléments symboliques suivants :

- Le lion de Bartholdi, emblème de la ville de Belfort. Il commémore la résistance de la ville assiégée par les Prussiens durant la guerre franco-allemande de 1870.
- Le ruban et la barrette de la médaille commémorative d'Orient sur laquelle nous avons inscrit le nom et prénom de la marraine de promotion ÉMILIE MOTTET ; ils nous rappellent la présence de notre marraine sur ce front trop souvent oublié.
- Une seringue ancienne, avec un piston en boucle pour représenter sa fonction d'infirmière ainsi que le serpent d'Esculape, rappel de l'attribut du Service de santé des armées.
- Autour de la seringue, le serpent du caducée infirmier.
- Le symbole de la Croix-Rouge française sur fond blanc, engagement central de la carrière de notre marraine.
- Les couleurs rappellent la médaille d'Orient reçue pour son engagement en Macédoine et au front d'Italie.
- Le ruban de la croix de guerre avec 2 citations, reçues pour ses actions lors de la Grande Guerre.
- Le croissant d'Orient symbole de l'expédition d'Orient.
- La médaille de la Légion d'honneur, plus haute distinction de notre marraine.

Serment de l'infirmier militaire

Je m'engage solennellement devant cette assemblée à mener une vie intègre et à remplir fidèlement le devoir de ma profession, à respecter le code du soldat.

Je m'abstiendrai de toute pratique délictueuse ou malfaisante, je ne prendrai ou n'administrerai volontairement aucun remède dangereux.

Je ferai tout en mon pouvoir pour élever le niveau de ma profession et garderai en confiance les choses privées qui me seraient confiées dans le service ou la vie en collectivité.

Isolé ou membre d'une équipe médicale, je me dévouerai au bien être de ceux qui seront confiés à ma garde ainsi qu'à la réussite de ma mission au sein des forces armées.





Baptême de la promotion 2022 « Médecin lieutenant-colonel Georges Armstrong »

Allocution prononcée le 23 septembre 2023
par le MGI Ausset,
Commandant les Écoles militaires de santé
de Lyon-Bron.

Nos actes, dont André Malraux disait que leur somme nous définit, peuvent être dictés par les circonstances ; et ce n'est déjà pas rien de ne pas se défilier devant le destin.

Ils peuvent être aussi la conséquence d'un choix lourd et assumé. Celui qui se pose le 15 octobre 1950 au médecin capitaine Georges Armstrong qui vient d'être capturé à l'issue d'une des plus épouvantables batailles de la guerre d'Indochine est d'accepter, ou non, sa libération immédiate. Cette proposition lui est faite sur une base raciale par d'autoproclamés combattants de la liberté jugeant qu'un individu à la peau sombre ne peut être qu'une victime du colonialisme.

Parachutée sept jours plus tôt, en dernier recours, certains diront en sacrifice, sur un maelstrom qui verra disparaître dans la forêt tropicale 5000 soldats aguerris, son unité combat depuis sans relâche et sans espoir.

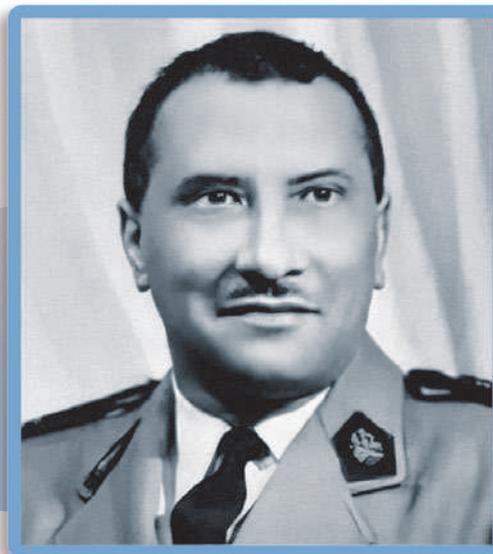
À cet instant, peut-être songe-t-il à ses camarades médecins de bataillon des colonnes Lepage et Charton, volontairement demeurés les jours précédents seuls en pleine jungle avec leurs infirmiers pour rester auprès de leurs blessés intransportables. Sans doute sait-il déjà que tous ne survivront pas, rejoignant dans la mort son camarade de promotion du 3^e étranger, tué en portant secours à ses légionnaires.

Sûrement, songe-t-il à la promesse qu'il a faite de suivre jusqu'au bout ses camarades de combat. De mettre sa vocation médicale au service du succès des armes de la France ; d'assumer son appartenance à la communauté guerrière sans se retrancher derrière son statut. Que ce dernier soit celui de médecin ou tout autre que l'on voudrait lui attribuer.

Ce statut de médecin, c'est celui qu'il a d'abord choisi en entreprenant à la faculté civile des études de médecine peu avant la Seconde Guerre mondiale.

Cette promesse à ses frères d'armes, il se l'est d'abord faite en étant mobilisé en cours de scolarité en 1939, puis rappelé en 1942 pour servir dans une compagnie méhariste.

Mais l'engagement est ce qui transforme une promesse en réalité. Et son engagement, déjà un choix lourd et assumé, ce sera de rejoindre la colonne Leclerc en Tripolitaine.



Ses frères d'armes seront alors les tirailleurs sénégalais avec lesquels il débarquera en 1944 en Corse puis à l'île d'Elbe. En leur assurant alors ses soins sous le feu, il sera cité à l'ordre de l'armée et récompensé de la Médaille militaire. Les suivants en Provence, puis dans les Vosges, d'être lui-même blessé ne l'empêchera pas plus en janvier 1945 d'accomplir son office sous le feu, n'acceptant d'être évacué qu'après son dernier patient.

Désormais titulaire de deux citations à l'ordre de l'armée, il peut enfin terminer ses études. Comme officier d'active cette fois ; dans votre école ; portant votre drapeau le jour où ce dernier recevra cette croix de guerre que vous voyez aujourd'hui accrochée à sa cravate.

Présent ce jour du 14 juillet 1946 à Paris, le président Ho Chi Minh aurait pu, s'il n'avait été aveuglé par ses préjugés, remarquer ce jeune homme à la peau sombre en tête d'une école d'officier. Mais les doctrinaires d'alors n'étaient guère différents de ceux d'aujourd'hui.

C'est donc à la fois un jeune médecin et un combattant expérimenté qui, à la sortie de votre école, rejoint le 3^e bataillon colonial de commandos parachutistes. Désigné pour l'Indochine, votre parrain connaîtra avec son bataillon, deux années durant, de durs combats où son comportement au feu lui vaudra deux nouvelles citations à l'ordre de l'armée et la Légion d'honneur.

De ce bataillon, il ne reste, au moment où on lui propose de l'abandonner, qu'une poignée de survivants. Leur sort, Georges Armstrong le sait, ne sera pas enviable, à la frontière de Chine, dans les "camps de la mort lente programmée" vers lesquels le Viêt-Minh commence déjà à les acheminer. De fait, les deux tiers n'en reviendront pas.

Refusant à son interlocuteur médusé sa proposition infamante, il espérera, avec la poignée de médecins

de bataillon ainsi capturés, poursuivre sa tâche auprès des militaires du rang et sous-officiers. Hélas, regroupés au camp numéro un avec les autres officiers pour être “politiquement rééduqués”, ils seront séparés de la troupe.

De toute façon, leurs geôliers leur refuseront toute ressource thérapeutique, comme tout droit à intervenir comme médecins, forts de l’argument que l’impérialisme est incompatible avec les connaissances médicales. C’est donc sans médicaments, sans moyens diagnostics, armés de leurs seules connaissances et la pertinence de leurs conseils d’hygiène que Georges Armstrong et ses camarades aidèrent leurs frères d’armes à affronter la misère, malnutrition, maladies tropicales et tortures.

Si beaucoup n’y survécurent pas, pas même parmi ses confrères, la terrible éloquence de la surmortalité de la troupe privée de ses médecins militaires illustre à merveille l’efficacité de leur action.

Celle-ci ne se limitait pas à l’aspect technique de l’art que vous vous apprêtez à faire vôtre; car si beaucoup ne survécurent pas dans ce camp numéro un – 15 % rien que pour la première des quatre années que durera cette épreuve – aucun en mourra seul et sans réconfort.

Encore une fois libéré avec ses derniers malades, l’état physique de votre parrain est tel en 1954 que ses geôliers vont tenter de lui redonner figure humaine en le réalimentant les dernières semaines de sa détention.

Il lui faudra, malgré tout, une longue période de convalescence pour vraiment retrouver le monde des vivants après six ans loin de la métropole, dont quatre dans celui des morts-vivants. Monde que son âme ne cessera de rejoindre, nuit après nuit, jusqu’à la mort, à la recherche de ses frères d’armes qu’il n’avait pu

sauver au combat ou dans les camps. À la recherche de ses camarades de promotion : Roger Asquasiati tué au combat ; Jean-Loup, mort de misère et de privations à ses côtés dans les camps ; Paul Rouvière à jamais englouti par la jungle avec ses blessés qu’il ne voulait pas abandonner. Autant de noms inscrits sur le monument aux morts à votre gauche parmi les 47 relevant de la guerre d’Indochine.

Élèves de la promotion 2022 ; commandeur de la Légion d’honneur, titulaire de quatre citations à l’ordre de l’armée, c’est donc un homme défini par ses choix que vous avez choisi pour parrain. L’un d’entre eux, celui du refus de la complaisance, celui de la fidélité à son engagement, le distingue entre tous, il ne venait cependant pas de nulle part. Il était la suite d’une série de choix dont aucun ne saurait être qualifié d’anodin et encore moins relever du hasard.

Vous aussi êtes aujourd’hui sur les rangs pour autant de raison que vous êtes d’élèves, mais aucune non plus n’est liée au hasard. C’était le premier des choix difficiles que votre carrière vous demandera. Elle ne fait que commencer et, comme nous le rappelait le général de Gaulle, « *l’univers abonde en sirènes qui nous chantent les douceurs du renoncement à moins que dépitées de nous voir rester insensibles à leur séduction, elles n’élèvent à notre égard un chœur bruyant d’invectives* ».

Élèves de la promotion Armstrong ; au moment de faire ce premier choix, c’est bien le dernier de votre parrain que vous devez avoir en tête ; et l’y conserver votre carrière durant pour ne jamais céder à la facilité.

Médecin général inspecteur Sylvain Ausset
Commandant les Écoles militaires de santé de Lyon-Bron



Nous y sommes !

Chers proches, chers invités, mes très chers camarades.

Qu'attendre de plus que les sourires et la joie sur les visages qui nous entourent ce soir ? Une soirée tant attendue pour un Santard, qui marquera à jamais nos mémoires !

Notamment par les sentiments qu'elle suscite. Car, si clore la première année est une délivrance pour tous, passer en deuxième année est une fierté. Vous pouvez en effet être fiers de ce que vous avez accompli. Vous pouvez être fiers de montrer à vos proches ce que vous êtes devenus. Mais aussi, fiers de montrer aux anciennes promotions qu'elles ont eu raison de croire en vous.

Cette soirée est la conclusion de cette grande bataille qu'est la première année. Mais, ce n'est que le début de notre histoire et celle-ci a désormais un guide, qui nous donne son nom et nous montre la voie.

Oui, chers camarades, notre promotion avait une âme, elle a désormais un nom. Celui du médecin lieutenant-colonel Georges Armstrong.

Au travers de celui-ci, à nous de forger notre identité, de devenir une famille soudée autour de nos projets qui nous lieront et qui feront rayonner notre promotion. Mais surtout soudée autour d'une communauté de destin.

Armstrong avait fait sien le mot de Napoléon Bonaparte : « *La première des vertus est le dévouement à la patrie* ». Comme lui, faisons-en le sens de notre vocation de médecin militaire.

Il était un homme engagé, qui n'a jamais abandonné ses camarades. Même gravement blessé, alors qu'il donnait ses soins aux blessés, il n'a consenti à se laisser évacuer qu'après avoir prodigué tous les soins nécessaires.

Que son patriotisme nous guide lui qui, prisonnier de la guerre d'Indochine, a courageusement refusé

une libération immédiate malgré les souffrances que la captivité lui promettait. Donnant pour seule explication : « *Je suis officier français !* »

Médecin "aux mains nues", par ses capacités d'adaptation, il sauvera un grand nombre de ses camarades captifs d'une lente mort programmée.

Comment un homme a-t-il pu accomplir cela ? Peut-être en appliquant la maxime d'Albert Einstein : « *Apprendre d'hier, vivre aujourd'hui, espérer pour demain* ».

Le médecin lieutenant-colonel Armstrong s'est ainsi nourri du passé pour avancer jour après jour ; l'espérance se chargeant de lui donner la force de faire plus et mieux que son devoir de médecin, celui de devoir faire face, parfois seul, à la barbarie.

Chers camarades, apprenons de notre parrain pour qu'à compter d'aujourd'hui nous nous révélions à nous-mêmes ; devenant demain des médecins militaires dignes de porter son nom.

Pour conclure, je voudrais saluer l'École dont le cadre et la rigueur nous ont permis la réussite de cette première année.

Je veux aussi dire aux familles, aux proches, à quel point ils sont importants. Vous êtes un réel soutien quotidien et nous vous devons de partager ce moment avec vous. Je suis certain que notre réussite est aussi largement la vôtre.

Enfin, je remercie nos aînés qui sont notre inspiration, qui nous auront aidés à nous lancer dans notre aventure et qui continueront à le faire comme nous le ferons pour nos cadets. Comme Armstrong, puissions-nous trouver le courage d'assumer les efforts, le sacrifice et le dévouement que les soldats français méritent, puissions-nous toujours leur offrir une épaule sur laquelle se reposer.

AM Yohanne Lassalle
Président de promotion

Héraldique de l'insigne de la promotion 2022 « Médecin lieutenant-colonel Georges Armstrong »

— Homologué sous le n° G.5876 —

Bouclier amarante chargeant une ancre de marine d'or au bras senestre chargé de la phrase « Je suis officier français » en lettres de sable posées en orle ; broché d'une carte d'Indochine de sable chargée en chef senestre d'un fragment de fil de fer barbelé d'or ; accompagnée à dextre d'une palme d'or, et du nom en lettres capitales d'or « ARMSTRONG » posées en pal, et à senestre en pointe d'un galon de lieutenant-colonel ; brochée en pointe d'un méhari contourné de candide au licol d'argent. Sur-le-tout épée d'officier de santé d'argent à la garde d'or à la lame enlacée d'une bisse d'or aussi, en chef naissants de la lame : étoile de gueule, parachute d'argent et trabe d'ancre d'or marquées des lettres « BCCP » éléments issus de l'écusson aux armes du 3^e BCCP. En pointe chargeant la garde de l'épée, une étoile de commandeur de la Légion d'honneur.

(Service historique de la Défense)



Fanions des promotions en 2 École de santé navale



Fanions des promotions en 2 École de Lyon



Gala de la promotion “Solferino” de l’École des commissaires des armées



La promotion *Solferino* de l’École des commissaires des armées (ECA) a tenu son gala annuel le 26 mai dernier à la Rotonde Gabriel de l’École militaire, Paris. Cet événement a été l’occasion de rassembler les élèves commissaires en formation, leurs anciens, leurs proches et certains de leurs camarades des autres grandes écoles militaires, afin de clôturer une première année de formation interarmées riche et intense.

Ce gala célébrait également les dix ans de l’École et était présidé par le commissaire général hors classe (CRGHC) Philippe Jacob, directeur central du Service du commissariat des armées. Étaient également présents le CRG1 Olivier Marcotte, directeur central adjoint et le CRGHC Hervé Monvoisin, inspecteur du commissariat des armées.



Les élèves organisateurs et particulièrement les commissaires d’ancrage santé tiennent à remercier chaleureusement la SEVG qui les a soutenus dans cette organisation.



La formation des élèves

Les commissaires de carrière expérimentent une formation en trois grandes étapes. La première correspond à une formation militaire initiale de trois mois dans l’une des trois écoles d’application (ESM St-Cyr, École de l’air, École navale). Les élèves rejoignent ensuite l’ECA sur la base aérienne 701 de Salon de Provence pour y suivre un cursus commun. Enfin, ils réalisent une spécialisation d’ancrage d’une durée de huit mois. Les sept élèves commissaires d’ancrage santé rejoindront l’École du Val-de-Grâce pour y développer leurs compétences dans les différents domaines du commissariat des armées (achats, contrôle de gestion, logistique, etc.) liés à la santé publique et aux spécialités du Service de santé des armées (SSA).

La promotion *Solferino*

La promotion 2022 de l’ECA a été baptisée *Solferino* par le major général des armées dans la cour d’honneur des Invalides. Cette bataille revêt un sens tout particulier pour le corps des commissaires, étant celle qui fit prendre conscience de la nécessité d’instaurer un soutien sanitaire aux blessés. Cette bataille est également celle qui lança la création du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du droit international humanitaire, dont les commissaires sont tenus d’assurer le respect, en tant que conseillers juridiques en opérations (LEGAD).

La soirée du gala de promotion fut l’occasion de présenter à l’ensemble des autorités présentes, ainsi qu’aux proches des élèves commissaires le chant de promotion, rappelant la place de l’intendant militaire au combat : « *Dans l’horreur des combats une main se tend, pour les mourants c’est celle de l’intendant.* »

Le Gala des Internes et des Assistants de l'École du Val-de-Grâce

La 12^e édition du gala de l'École du Val-de-Grâce s'est tenue le samedi 10 juin dernier. Il est organisé tous les ans par le bureau des internes et des assistants (BIA) de l'EVDG. Cette deuxième édition de reprise à la suite de la crise de la COVID a été marquée par une forte participation, près de 330 invités qui ont ainsi pu déambuler entre le cloître, les jardins, la cour Broussais et la salle capitulaire, spécialement réaménagée et décorée pour l'évènement. L'organisation de l'évènement débute bien en amont en partenariat avec l'EVDG via son directeur le MG Guillaume Pelée de Saint-Maurice, la SEVG, les internes des différentes plateformes. La communication a débuté très tôt avec pour objectif de toucher un maximum de monde.

Se côtoyaient les autorités du Service avec notamment la présence du MGA Philippe Rouanet de Berchoux, anciens en activité ou de réserve, assistants et internes, personnels paramédicaux des HIA ou des antennes médicales, famille et amis.

La soirée a été lancée sur les chapeaux de roues par un remaniement total de l'organisation sur place devant la météo capricieuse. Initialement organisés autour de la cour Broussais, les deux bars ainsi que les tables et les différentes activités ont été relocalisés dans les couloirs du cloître. Les premières gouttes n'ont cependant pas refroidi les ardeurs des convives qui ont pu partager un moment agréable autour des activités prévues pour l'occasion.

Un groupe de musique a pu faire monter de belles notes dans les jardins du cloître pour lancer la soirée. Une table de casino spécialement prévue pour l'occasion a été installée dans les couloirs du cloître. Un intervenant était également présent pour une dégustation de vin, permettant aux adeptes d'affiner leur nez et aux novices de découvrir de nouvelles saveurs. L'activité principale était la sonorisation et la décoration de la salle capitulaire, transformée en vraie discothèque pour l'occasion. Se succédèrent les danses et déhanchés toute la nuit.

Jusqu'aux premières lueurs de l'aube les invités ont su répondre présents pour profiter de ce cadre tricentenaire. Jeunes et moins jeunes, ont ainsi pu échanger, danser, discuter et s'amuser pendant une belle soirée qui n'a plus été perturbée par la météo. Cette occasion était une belle opportunité de se retrouver entre HIA, entre promotion, entre collègues ou entre amis, mais également un lieu de rencontre entre différents acteurs du SSA.



Les membres du BIA remercient chaleureusement la SEVG pour leur nouvelle participation dans la tenue de cet évènement, et espèrent voir encore plus de monde à l'édition de juin 2024 du gala des internes et des assistants !

IHA Paul LÉLY

Secrétaire du bureau des internes et des assistants



Club de musique de la Boate



L'orchestre a pu donner avec succès un concert par mois au cours de l'année passée. Tout d'abord au moment du gala de l'ESA, pour permettre aux deuxièmes années de passer un repas musical et de valser avec un véritable orchestre.

Pour la troisième année consécutive nous avons eu l'honneur d'introduire musicalement le concert du gouverneur militaire de Lyon.

En décembre nous avons joué dans la chapelle royale du Val-de-Grâce et, comme souvent pour Noël, à l'Institut national des Invalides, au profit des associations de blessés de guerre.

De plus, au premier semestre nous avons participé au repas des régions en donnant un petit concert dans le foyer de l'ESA. Cet événement nous a permis d'être repérés par Madame Auset, épouse du général dirigeant notre école. Elle a alors requis nos services lors de la journée de la femme, organisée, un mois plus tard, au sein des écoles. Ce petit concert pour les 50 ans de la féminisation de notre école nous a permis de mettre à l'honneur nos deux talentueuses chanteuses, sur l'air de Lakmé.

En avril, en collaboration avec la *Glaneuse* (harmonie de la ville de Bron) et les chœurs de l'École de santé des armées, nous nous sommes produits au profit de l'association *Santard du soleil*, réunissant ainsi plus de 50 instruments et choristes.

Pour cette nouvelle année, nous avons encore de nombreux concerts prévus. Afin d'apporter davantage d'originalité nous essayons de créer un grand concert en partenariat avec le club de danse et les chœurs de l'École. Nous jouerons également cette année au cours des vœux du maire de Bron. Nous maintiendrons, comme l'année précédente, nos concerts aux Invalides ainsi qu'à l'École du Val-de-Grâce, au profit des blessés, le concert pour la fête des élèves et enfin, mi-avril, une représentation pour l'association *Santard du soleil*.



L'orchestre remercie chaleureusement SEVG pour son aide permettant ainsi d'investir dans l'entretien, l'achat de matériel (imprimante, baguettes, harpe, timbales...) nécessaire au fonctionnement de notre club qui participe activement au rayonnement de l'École de santé des armées.

AM Anh-lys Ravaine
AM Auriane Nigon



Ça va marcher



Depuis dix ans et à l'initiative de la promotion médecin général inspecteur Lefebvre quelques élèves en deuxième année à l'École de santé des armées. La genèse de cette association est ainsi faite: durant l'année, il s'agit d'organiser à notre échelle des ventes de nourriture et autres petits événements qui participent à la vie de l'École et permettent aux élèves de se retrouver, pour récolter des fonds qui seront entièrement reversés à une autre association que nous avons choisie. Pour marquer cette année passée ensemble, l'équipe organise un voyage aux frais des élèves où ces derniers se retrouvent pour marcher en montagne, dans des pays comme l'Islande, la Laponie, la Norvège...



C'est ainsi que durant l'année 2022-2023, notre groupe de dix amis de la promotion médecin général inspecteur Scrive s'est efforcé d'organiser plusieurs événements qui, en plus de récolter de l'argent, ont permis de rompre la monotonie des journées d'études et de resserrer les liens d'amitié et de camaraderie, qui doivent être sacrés entre les élèves de la Boîte...

L'association que nous avons décidé de soutenir est celle du capitaine Alpha Dia Kité, "**30 jours de mers... après ça ira mieux**". Fondée en 2017, son objectif est de venir en aide aux militaires blessés physiquement et psychologiquement. Alpha lui-même traîne derrière lui les fantômes de sept camarades, ainsi que de son meilleur ami et binôme âgé de vingt ans, perdus en Afghanistan en 2009. Il découvre que la mer apaise son syndrome de stress post-traumatique et décide, à Marseille, de faire profiter aux héros qui nous protègent de cours de voile. Son chemin de croix personnel l'amène à participer en octobre 2023 à la Mini-Transat, une course transatlantique d'une trentaine de jours en solitaire et sans assistance à bord de voiliers de 6,50 m.

Il nous a paru tout à fait important pour une jeunesse comme la nôtre de participer au combat de ces héros blessés, en les aidant à casser l'isolement lié au traumatisme et en les soutenant financièrement.

En s'inscrivant dans cette démarche, notre équipe a notamment eu l'occasion de tenir un stand afin de représenter "30 jours de mer... après ça ira mieux" et de vendre de la nourriture lors de la "Journée avec nos blessés", organisée place Bellecour à Lyon, en juin 2023. Puis, durant toute l'année scolaire, nous avons préparé des ventes de viennoiseries pour les concours des premières années, quelques brunchs pour que les élèves puissent partager un petit-déjeuner le dimanche matin, un stand de nourriture pour le gala de boxe du club de l'École... *L'équipe remercie de ce fait la SEVG, qui par ses subventions, nous a permis d'acheter du matériel pour organiser au mieux nos activités et pour récolter au total presque 6500 euros entièrement reversés à l'association du capitaine Dia Kité.*

Après cette année riche en expériences pour l'équipe, nous sommes partis durant dix jours dans les îles Lofoten, en Norvège, pour effectuer un trek dans les montagnes. Ce voyage inoubliable est une belle récompense après l'investissement que nous avons fourni. Cette année que nous avons passée ensemble et les actions que nous avons menées peuplent enfin « *la mémoire de jolis souvenirs et aident plus tard à cette idéalisation des temps passés à l'École, que les vieux médecins-majors portent toujours au fond du cœur, et dont ils ne parlent qu'avec des mots attendris.* » (La fête des bleus).



L'équipe "Ça Va Marcher 2022-2023" de l'École de santé des armées remercie encore une fois l'Amicale des anciens élèves du Val-de-Grâce pour son soutien.

AM Gaspard Morel



4L TROPHY 2023 Une folle aventure



Parmi les quatre équipages des EMSLB ayant préparé le 4L Trophy 2023, seulement trois ont pu prendre le départ. Les binômes étaient composés d'élèves des promotions Charmot (Émilie, Lucie, Charlotte et Louison) et Rondy (Jade et Pierre-Yves). Le binôme de la promotion Fruchaud (Marine et Lilian) n'ayant pas pu partir cette année pour raison médicale, vous aurez le loisir de suivre leurs aventures l'année prochaine !

Mais qu'est-ce que le 4L Trophy ? Il s'agit d'un raid humanitaire composé exclusivement de jeunes étudiants. Pour se faire, rien de tel qu'une 4L pour parcourir les 6000 kilomètres qui séparent Biarritz (lieu du départ officiel) de Marrakech. Mais, puisqu'il leur a fallu rallier Biarritz puis revenir jusqu'à la Boate, ce n'est pas moins de 10 000 kilomètres qu'auront au total parcourus ces apprentis médecins !

Une telle aventure se prépare bien en avance ! Il leur a fallu trouver des sponsors afin de financer l'achat des voitures, leur préparation, les dépenses liées au raid, mais pas seulement ! Ils devaient également collecter 10 kg de denrées alimentaires par équipage au profit de la Croix-Rouge française, qu'ils ont pu leur remettre à Biarritz. Mais également deux cartables et deux sacs de sport remplis au profit de l'association *Enfants du Désert* qu'ils ont emporté jusque dans le désert marocain, à Merzouga.

La préparation des véhicules a pu être optimisée grâce à l'aide des mécaniciens des EMSLB et du 7^e RMA. Leur soutien a permis aux élèves de ne (presque) pas tomber en panne durant cette aventure !



- C'est finalement le 16 février que nos pilotes ont passé l'arche de départ. Première étape : traverser l'Espagne pour atteindre le port d'Algésiras. Étape périlleuse car sur ce trajet, les équipages ne disposaient d'aucune assistance mécanique. Malgré la première panne d'Émilie et Lucie (qui ne sera pas la dernière), c'est tout de même une victoire pour nos



trois binômes qui sont arrivés à temps pour prendre le ferry direction Tanger !

Un passage de douane plus tard et les voilà enfin au Maroc.

- Deuxième étape : rejoindre Merzouga ! Pas la moins fatigante puisqu'une bonne partie de la route a dû se faire de nuit. En effet la météo n'ayant pas été clémente, les ferries ont accusé un certain retard. Mais, grâce à nos super pilotes, ils sont arrivés à bout des 600 kilomètres qui les séparaient du désert. Et cette fois, sans casse !

- Troisième étape : tourne (tourne) dans le désert.



Durant cette étape le sens de l'orientation aiguisé de nos Santards a été mis à rude épreuve ! C'est à l'aide d'un roadbook et d'une boussole qu'ils se sont repérés sur ces grands plateaux désertiques où il est facile de s'égarer.

Leur chemin fut semé d'embûches, puisqu'outre les pannes mécaniques ils ont cette fois dû faire face à la réalité du terrain. Cailloux, sable, bosses, fossés, dunes, étonnant comme le désert sait se diversifier ! Et comme prévu nos élèves ont dû se retrouver

les manches pour pousser leurs 4L bloquées dans des oueds. Par définition un oued correspond à une rivière, mais puisque dans le désert la plupart sont asséchés, cela revient à franchir d'énormes bacs à sable.

- Quatrième étape: un vrai marathon !

Après avoir passé trois jours à Merzouga à les apprivoiser, ils repartent sur les pistes pour 48 heures en autonomie.



Cette fois, ils devront trouver seuls un endroit où poser leurs tentes. Un feu de camp, un changement de support de boîte de vitesses pour Louison et Charlotte et une courte nuit plus tard, c'est déjà l'heure de repartir !

- Cinquième étape : Marrakech les voilà !

Ce fut la plus riche en paysage puisque les trois binômes ont pu voir défiler sous leurs yeux les quatre saisons en une journée! Des dunes de sables, aux cols enneigés de l'Atlas le chemin fut court. Seulement quelques dizaines de kilomètres séparaient ces somptueux décors de carte postale.

C'est ensemble que les trois binômes ont franchi la ligne d'arrivée. Non sans mal ! Ce jour-là, le bolide d'Émilie et Lucie a donné du fil à retordre à huit mécaniciens différents.



Après avoir récupéré leur médaille et (enfin) pris une douche, les élèves ont finalement pu profiter d'une bonne nuit de repos dans un vrai lit !

Dernière étape, mais pas des moindres, nos mécaniciens en herbe n'avaient plus qu'à reprendre la route direction Lyon pour leur trajet retour.

En définitif, les élèves ont grandement apprécié cette aventure humaine caractérisée par une entraide sans pareille ! Une véritable école de la débrouille dans laquelle ils ont pu élargir leurs horizons au fil des rencontres. Ils ressortent grandis de cette expérience et possèdent même désormais quelques talents en mécanique ! Ils sont très fiers d'avoir pu porter les couleurs de leur école et de leurs promotions aussi loin !

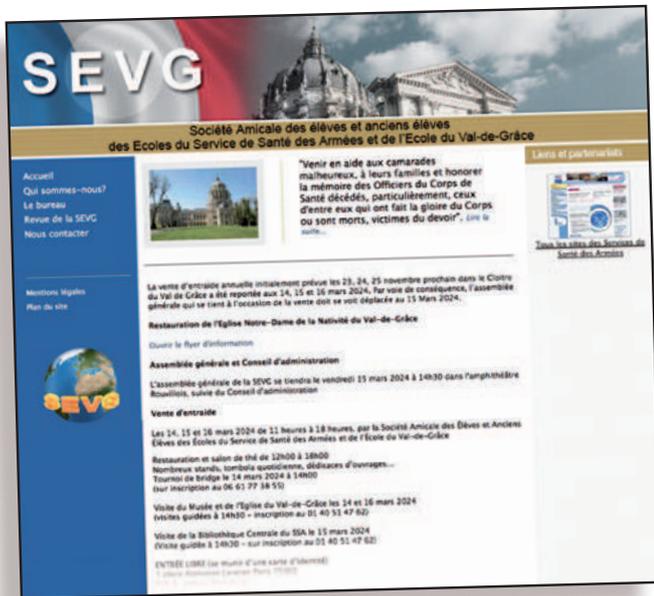


L'équipe Road'ESA tient particulièrement à remercier les associations d'anciens, l'ASNOM et la SEVG, qui permettent chaque année à des projets comme celui-ci de voir le jour.

L'équipe du 4L Trophy



www.sevg.org : votre portail!



Le site de la SEVG évolue. Les “liens” (Image sous **liens et partenariats**, dans la colonne de droite) vous permettent d’accéder aux informations sur le SSA (lien “*Service de santé des armées*”), sur la vie dans les Écoles (liens “*ESA de Bron*” et “*École du Val-de-Grâce*”...). Vous pouvez également accéder aux sites partenaires des associations (ASNOM, AAMSSA, GORSSA...) et directement aux portails des HIA (en cours de mise à jour) ainsi que d’organismes utiles (CNMSS, UNEO, AGPM...).

Il évoluera encore avec l’adjonction des rubriques “*Vie des sections*” et “*Contact*” permettant de dialoguer directement avec le bureau de la SEVG.

Pour améliorer votre portail nous attendons l’expression de vos attentes et vos suggestions à l’adresse mel :

sevg75005@gmail.com

Cher adhérent, si vous connaissez un camarade qui désirerait nous rejoindre dans la SEVG, voici un bulletin d’adhésion.

BULLETIN DE COTISATION-ADHÉSION

Cotisation annuelle à régler au cours du 1^{er} trimestre par chèque bancaire ou postal à l’ordre de la SEVG

NOM : _____

PRÉNOMS : _____

Année de naissance : _____

Grade (éventuel) : _____

<input type="checkbox"/> Membres titulaires et membres associés <input type="checkbox"/> Médecin <input type="checkbox"/> Pharmacien <input type="checkbox"/> Vétérinaire		<input type="checkbox"/> Cadre de santé <input type="checkbox"/> Commissaire ancrage santé / OCTASSA <input type="checkbox"/> Membre associé / Bienfaiteur	35 €
<input type="checkbox"/> Membres paramédicaux non cadre			20 €
<input type="checkbox"/> Membres élèves des Écoles du SSA		<input type="checkbox"/> EVDG <input type="checkbox"/> ESA <input type="checkbox"/> EPPA	10 €

Domicile : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone personnel : _____ / Portable : _____

Adresse électronique : _____

N'oubliez pas de nous signaler vos changements d'adresse, afin d'éviter tout retard dans la transmission de la revue, invitations et correspondances diverses.